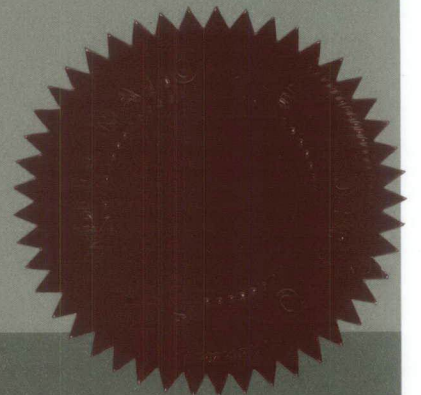
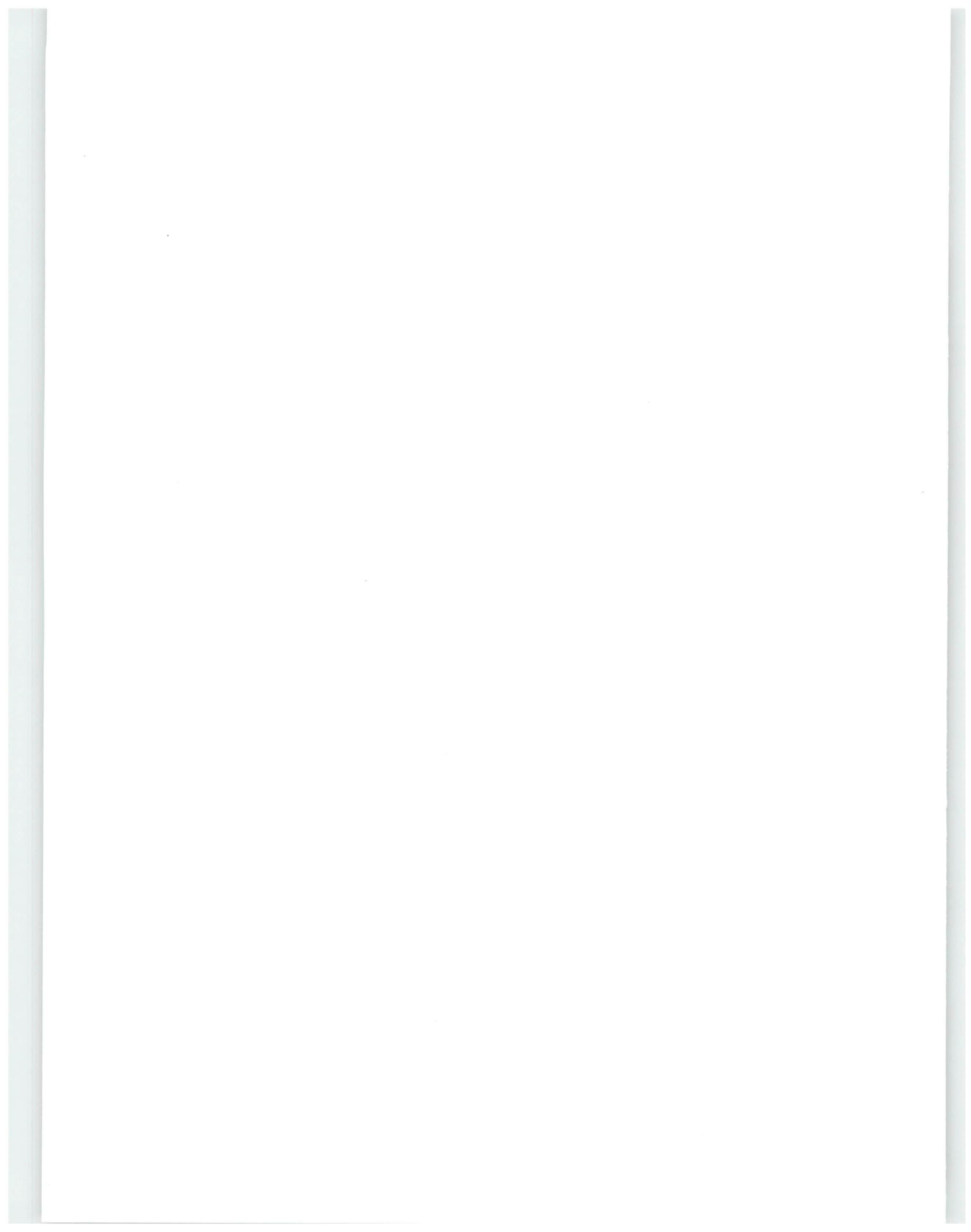


**2007
2008**

Budget | Plan budgétaire





2007 2008

Budget | Plan budgétaire

Finances

Québec 

2007-2008

Budget | Plan budgétaire

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Février 2007

ISBN 978-2-551-23524-7 (Imprimé)

ISBN 978-2-550-49118-7 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2007

Plan budgétaire

SECTION A

Sommaire du cadre financier et des perspectives économiques

SECTION B

L'économie du Québec : évolution récente et perspectives pour 2007 et 2008

SECTION C

Orientations budgétaires et financières du gouvernement

SECTION D

La dette, le financement et la gestion de la dette

SECTION E

Réduction de l'impôt des particuliers et développement économique durable

SECTION F

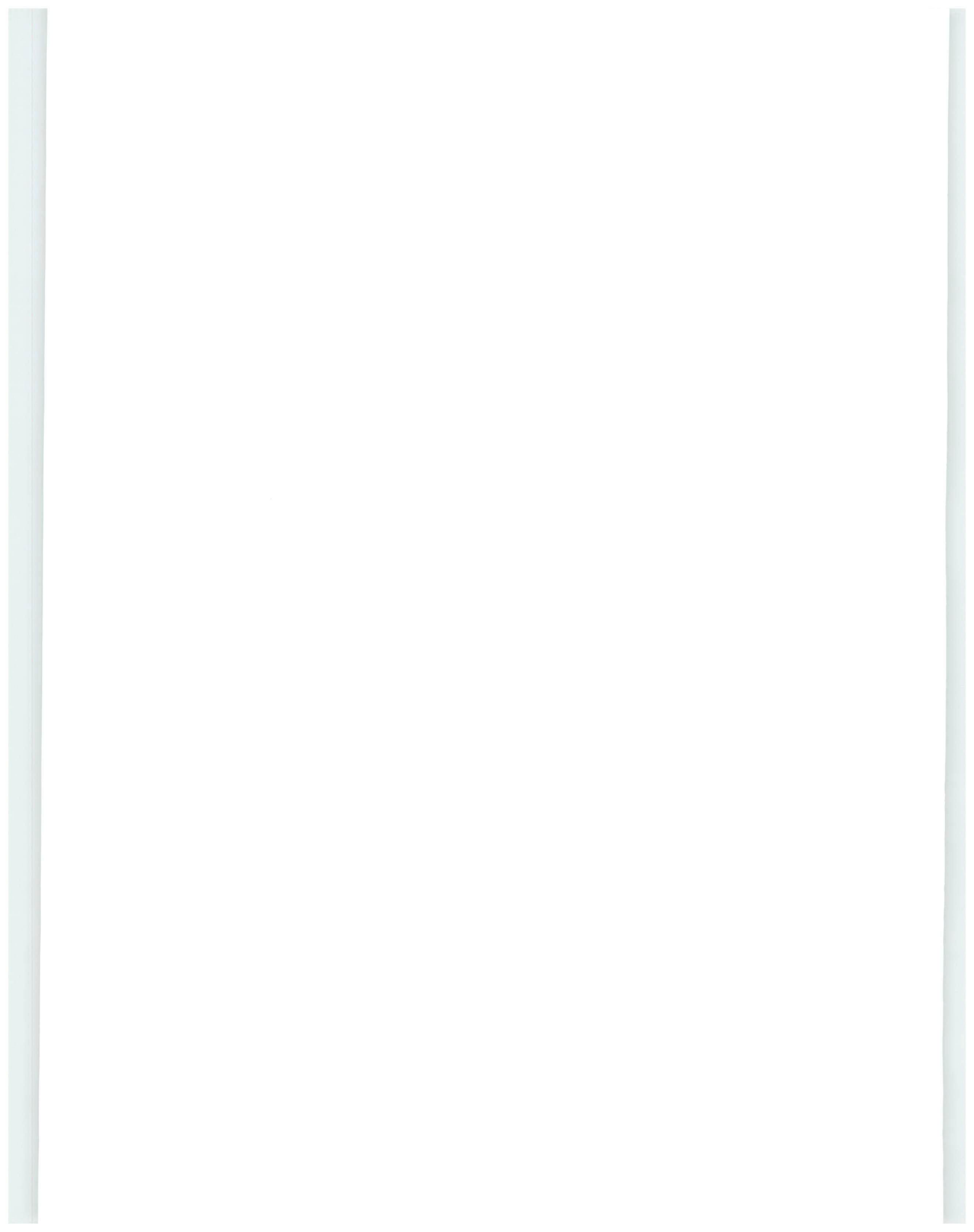
Rapport sur l'application de la Loi sur l'équilibre budgétaire

SECTION G

Rapport sur l'application de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations

SECTION H

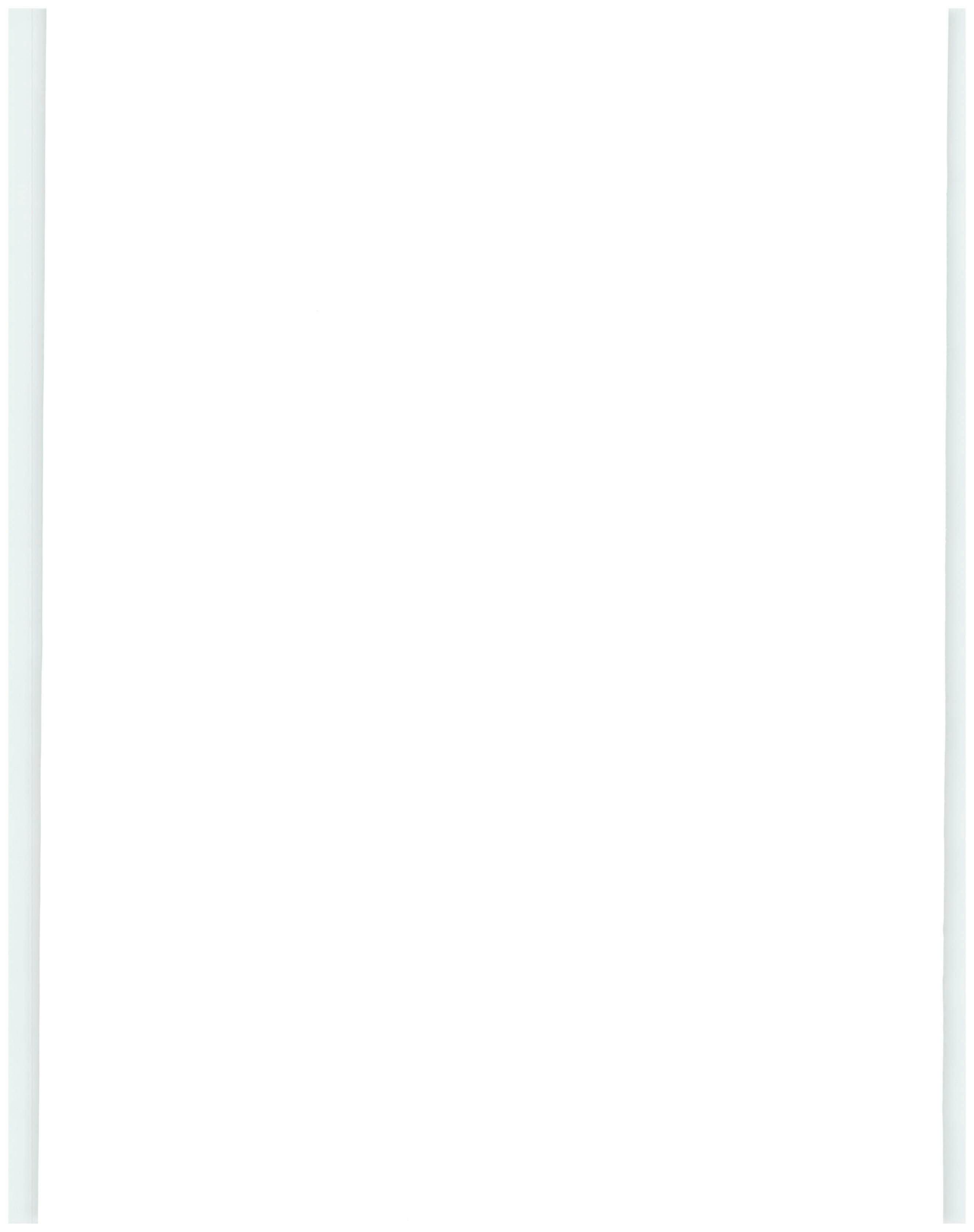
Informations additionnelles – Données historiques



Section A

Sommaire du cadre financier et des perspectives économiques

1. UNE SAINTE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES	A.3
1.1 Atteinte de l'équilibre budgétaire et versement de 500 millions de dollars au Fonds des générations en 2006-2007	A.4
1.2 Maintien de la rigueur budgétaire en 2007-2008.....	A.7
1.3 Une impasse budgétaire de près de 1 milliard de dollars à résorber en 2008-2009	A.10
1.4 Le Fonds des générations, une action décisive pour réduire le poids de la dette.....	A.10
2. L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC SE PORTE BIEN.....	A.11
2.1 Une demande intérieure dynamique	A.11
2.2 Une croissance robuste de l'emploi.....	A.13
2.3 L'économie du Québec doit toutefois faire face à un contexte international compétitif et contraignant.....	A.14
2.4 Une accélération de la croissance économique en 2008	A.15



1. UNE SAINTE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

Le *Budget 2007-2008* s'inscrit dans la continuité de la gestion rigoureuse des finances publiques que poursuit le gouvernement depuis 2003 :

- l'équilibre budgétaire est maintenu durant chacune des années du cadre financier;
- un contrôle serré sur la croissance des dépenses est assuré;
- des investissements importants dans les priorités des Québécois que sont la santé, l'éducation, l'économie et la réduction du fardeau fiscal, les régions et le développement durable, les familles et les infrastructures sont effectués encore cette année;
- l'effort de réduction du poids de la dette est accéléré avec une mise de fonds additionnelle de 500 millions de dollars au Fonds des générations;
- des revenus exceptionnels en 2006-2007, combinés à une gestion rigoureuse des dépenses, permettent d'affecter 500 millions de dollars à la réserve budgétaire afin de financer l'équité salariale.

TABLEAU A.1

Sommaire des opérations budgétaires consolidées – *Budget 2007-2008*^P

(en millions de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009
REVENUS BUDGÉTAIRES	59 489	60 262	61 057
<i>Variation en %</i>	6,8	1,3	1,3
DÉPENSES BUDGÉTAIRES			
Dépenses de programmes	- 51 519	- 53 594	- 55 178
<i>Variation en %</i>	4,6	4,0	3,0
Service de la dette	- 6 990	- 7 229	- 7 170
<i>Variation en %</i>	1,7	3,4	- 0,8
Total	- 58 509	- 60 823	- 62 348
<i>Variation en %</i>	4,3	4,0	2,5
RÉSULTATS NETS DES ORGANISMES CONSOLIDÉS	37	61	296
Versement au Fonds des générations ⁽¹⁾	- 500		
Affectation à la réserve budgétaire	- 500		
Utilisation de la réserve pour financer l'équité salariale		500	
Écart à résorber			995
SOLDE BUDGÉTAIRE CONSOLIDÉ			
AUX FINS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	17	0	0
Résultats nets du Fonds des générations	575	446	726
SOLDE BUDGÉTAIRE CONSOLIDÉ	592	446	726

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Mise de fonds additionnelle provenant de la vente de la participation d'Hydro-Québec dans Transelec Chile.

1.1 Atteinte de l'équilibre budgétaire et versement de 500 millions de dollars au Fonds des générations en 2006-2007

Pour 2006-2007, le budget prévoit un surplus de 17 millions de dollars. La bonne tenue de l'économie et son impact sur les revenus d'impôts et de taxes, la hausse des revenus des entreprises du gouvernement, en raison principalement de la vente d'actifs par Hydro-Québec, la hausse des transferts fédéraux et les économies réalisées au service de la dette, en raison de taux d'intérêt plus faibles qu'anticipé, ont permis de dégager une somme de 1,8 milliard de dollars.

Le gouvernement a utilisé cette somme afin de financer le coût additionnel du règlement de l'équité salariale et la récurrence de dépenses comptabilisées lors de la fermeture de l'année 2005-2006. Elle a également rendu possible le versement d'une somme additionnelle de 500 millions de dollars au Fonds des générations à même les bénéfices provenant de la vente de Transelec Chile par Hydro-Québec. Finalement, compte tenu des disponibilités budgétaires, il a été possible d'affecter à la réserve budgétaire une somme de 500 millions de dollars. Cette réserve permettra de financer l'équité salariale.

TABLEAU A.2

Révisions depuis le Budget 2006-2007

(en millions de dollars)

	2006-2007
PROVENANCE DES FONDS	
- Revenus d'impôts et de taxes	463
- Entreprises du gouvernement	965
- Transferts fédéraux	160
- Service de la dette	215
Sous-total	1 803
UTILISATION DES FONDS	
- Hausse des dépenses de programmes	- 646
- Organismes consolidés	- 140
- Versement au Fonds des générations	- 500
- Affectation à la réserve budgétaire	- 500
Sous-total	- 1 786
ÉCART - SURPLUS BUDGÉTAIRE	17

□ Poursuite de la gestion rigoureuse des dépenses

Compte tenu du relèvement des dépenses évoqué précédemment, la croissance des dépenses de programmes en 2006-2007 atteindra 4,6 %. Cette croissance des dépenses inclut le coût de l'entente à l'égard de l'équité salariale conclue entre le gouvernement et ses employés. En effet, en excluant les dépenses relatives à l'équité salariale, la croissance des dépenses de programmes s'élève à 4,1 % en 2006-2007.

TABLEAU A.3

Impact de l'équité salariale sur l'évolution des dépenses de programmes (en millions de dollars)

	2005-2006	2006-2007
OBJECTIF DE DÉPENSES DE PROGRAMMES PRÉSENTÉ AU BUDGET DE FÉVRIER 2007	49 230	51 519
<i>Variation en %</i>	3,3	4,6
Coût total de l'équité salariale inscrit aux dépenses	- 498	- 775
DÉPENSES DE PROGRAMMES EXCLUANT LE COÛT DE L'ÉQUITÉ SALARIALE	48 732	50 744
<i>Variation en %</i>	3,7	4,1
Taux de croissance du PIB nominal en %⁽¹⁾	4,0	3,9

(1) Pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière.
Sources : Secrétariat du Conseil du trésor et Institut de la statistique du Québec.

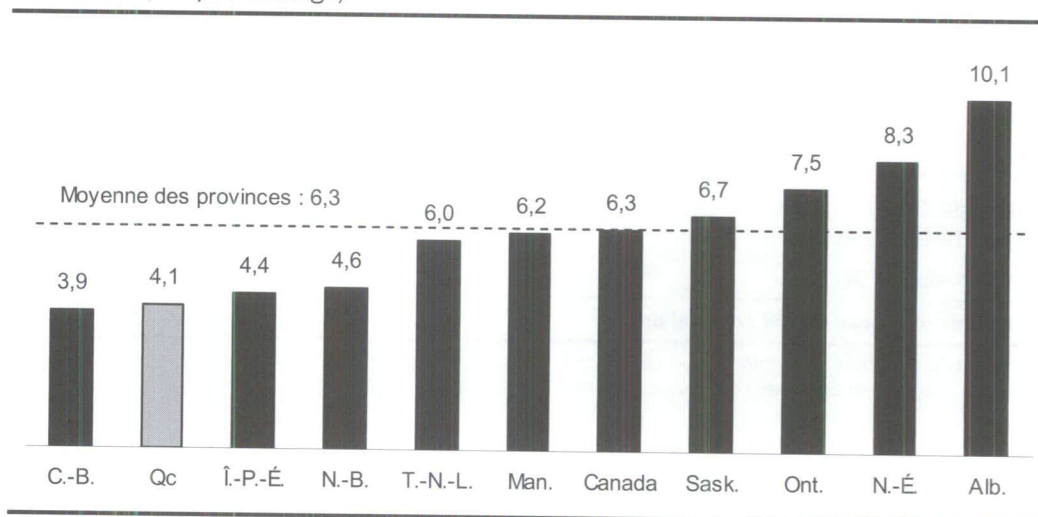
❑ Le Québec fait mieux que la plupart des provinces canadiennes

Le Québec a obtenu depuis 2003-2004 de meilleurs résultats que l'ensemble des provinces canadiennes en matière de contrôle des dépenses. En effet, le taux de croissance annuel moyen des dépenses de programmes au Québec, au cours de cette période a été de 4,1 % alors que celui de la moyenne des provinces canadiennes s'élève à 6,3 %.

GRAPHIQUE A.1

Le Québec fait mieux que la plupart des provinces dans la gestion des dépenses

(croissance annuelle moyenne des dépenses de programmes de 2003-2004 à 2006-2007, en pourcentage)



□ Baisse significative du poids des dépenses dans l'économie

En raison de cette rigueur budgétaire, le poids des dépenses de programmes par rapport au produit intérieur brut (PIB) en 2006-2007 s'établit à 18,1 %, soit l'un des niveaux les plus faibles depuis 35 ans.

GRAPHIQUE A.2

Dépenses de programmes

(en pourcentage du PIB)



P : Résultats préliminaires.

1.2 Maintien de la rigueur budgétaire en 2007-2008

Par ailleurs, dans le respect des orientations budgétaires poursuivies par le gouvernement, l'équilibre budgétaire sera maintenu en 2007-2008 compte tenu de l'utilisation d'une somme de 500 millions de dollars provenant de la réserve budgétaire constituée cette année.

La croissance des dépenses de programmes, incluant le coût des mesures du présent budget, s'établit à 4,0 %, soit un taux de croissance inférieur à la moyenne enregistrée depuis 2003. Il s'agit également d'une croissance inférieure à celle du PIB nominal qui est prévue à 4,3 %.

□ Priorité à la santé et à l'éducation

En 2007-2008, la croissance des dépenses de santé atteint 6,0 %, soit une augmentation de 1,3 milliard de dollars. Cette hausse représente près des deux tiers de l'augmentation totale des dépenses de programmes.

Le budget du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport bénéficie également d'une croissance importante de 4,4 %, soit un ajout de 566,5 millions de dollars.

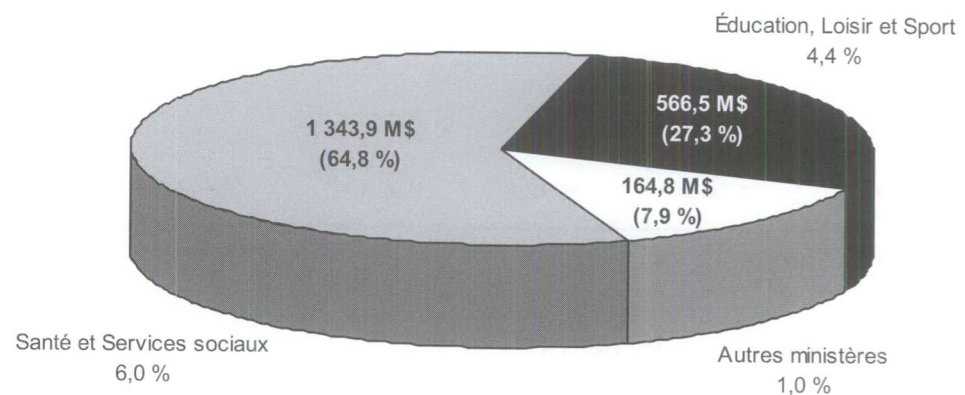
Globalement, les augmentations des budgets de la santé et de l'éducation représentent plus de 92 % de l'augmentation des dépenses de programmes en 2007-2008.

GRAPHIQUE A.3

Priorité à la santé et à l'éducation

(croissance des dépenses de programmes en 2007-2008)

Augmentation totale de 2 075,2 M\$



Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

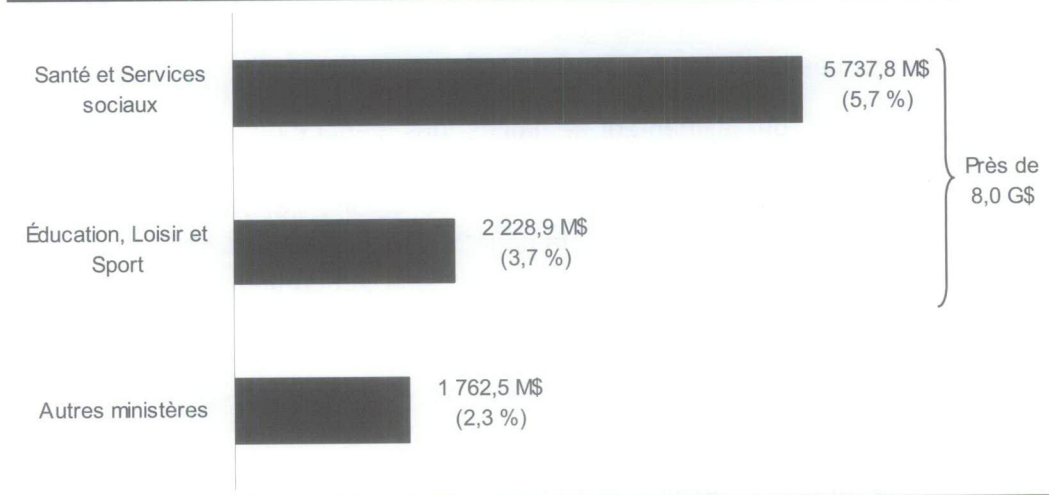
❑ Près de 8,0 milliards de dollars de plus pour la santé et l'éducation depuis 2003

Depuis 2003, ce sont près de 8,0 milliards de dollars que le gouvernement a ajoutés aux budgets du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, soit respectivement 5,7 milliards de dollars et 2,2 milliards de dollars. Les autres portefeuilles ont bénéficié d'une augmentation de 1,8 milliard de dollars, notamment pour améliorer le réseau routier et bonifier l'aide à la famille.

GRAPHIQUE A.4

Près de 8,0 milliards de dollars de plus pour la santé et l'éducation depuis 2003-2004

(croissance des dépenses de programmes de 2003-2004 à 2007-2008)



Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

❑ Hausse de 1,0 % du budget des autres ministères en 2007-2008

Enfin, les budgets des autres ministères augmentent de 1,0 % en 2007-2008 et ont été établis avec la préoccupation de préserver et d'améliorer les services à la population. L'essentiel des efforts budgétaires est ainsi limité aux dépenses de fonctionnement.

1.3 Une impasse budgétaire de près de 1 milliard de dollars à résorber en 2008-2009

Pour 2008-2009, le gouvernement devra résorber une impasse de près de 1 milliard de dollars afin d'atteindre l'équilibre budgétaire. Comme par le passé, le gouvernement du Québec est déterminé à agir afin de résorber cette impasse dans le respect de ses orientations budgétaires et de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*.

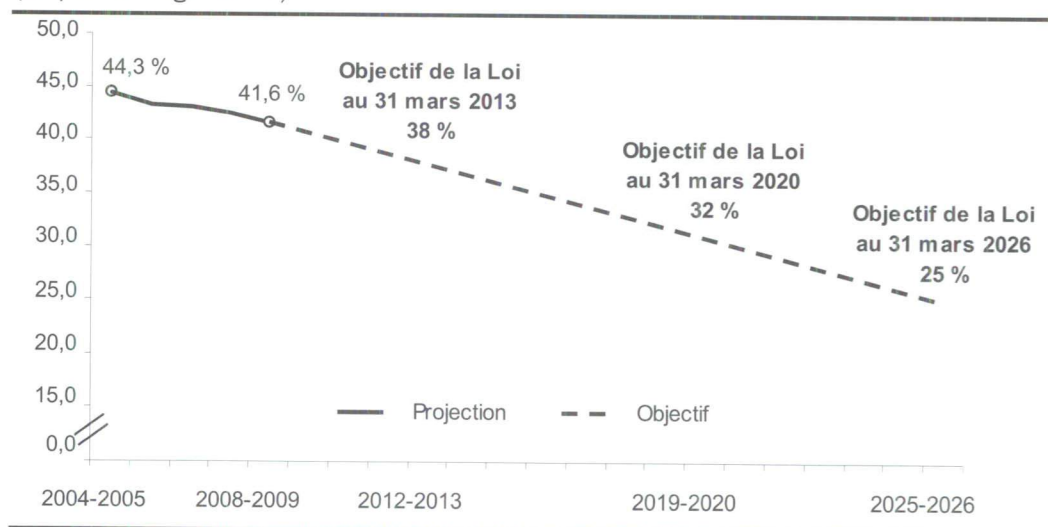
1.4 Le Fonds des générations, une action décisive pour réduire le poids de la dette

Le Fonds des générations a été créé en juin dernier par l'adoption de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*. Les sommes accumulées dans le Fonds des générations seront exclusivement dédiées au remboursement de la dette.

Avec les revenus qui alimentent le Fonds des générations et le versement additionnel annoncé en octobre dernier de 500 millions de dollars rendu possible grâce à la vente de la participation d'Hydro-Québec dans Transelec Chile, le poids de la dette dans l'économie sera ramené à moins de 25 % dans moins de vingt ans. Déjà, au 31 mars 2009, le Fonds des générations aura permis de réduire le poids de la dette de 1 747 millions de dollars, le ramenant ainsi à 41,6 % du PIB.

GRAPHIQUE A.5

Dette totale du gouvernement (en pourcentage du PIB)



2. L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC SE PORTE BIEN

Depuis 2003, l'économie du Québec a connu une bonne croissance en dépit d'un contexte international compétitif et contraignant qui affecte les entreprises manufacturières. En particulier, la demande des ménages et les investissements des entreprises sont restés élevés, ce qui a soutenu l'emploi et les rentrées fiscales. Conjugée aux efforts de rigueur budgétaire du gouvernement, la vigueur de l'économie a ainsi contribué à la bonne tenue des finances publiques.

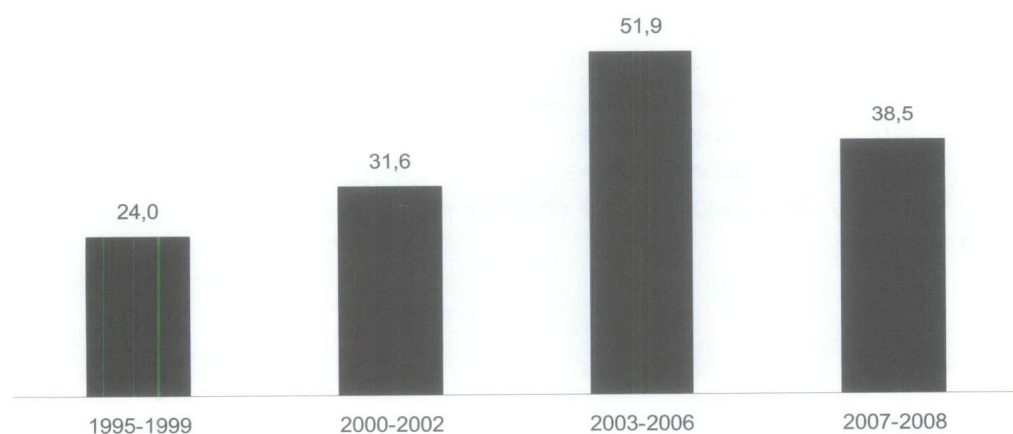
2.1 Une demande intérieure dynamique

Plus précisément, la croissance des dépenses personnelles des ménages devrait se situer, en termes réels, à 3,2 % en 2007. Il s'agira d'une sixième année consécutive de hausse au-dessus de 3 %, un dynamisme non observé depuis la fin des années 1980. Aussi, le versement de 1,9 milliard de dollars au titre de l'équité salariale attendu en 2007 bonifiera la situation financière de 360 000 employés de l'État.

La construction d'habitations neuves restera également élevée. Après avoir progressé en moyenne de 51 900 unités annuellement depuis 2003, le nombre de mises en chantier s'établira à plus de 38 000 unités au cours des deux prochaines années. Il s'agit de niveaux de loin supérieurs à ceux de la fin des années 1990, alors que 24 000 unités étaient mises en chantier chaque année.

GRAPHIQUE A.6

Mises en chantier (en milliers d'unités)



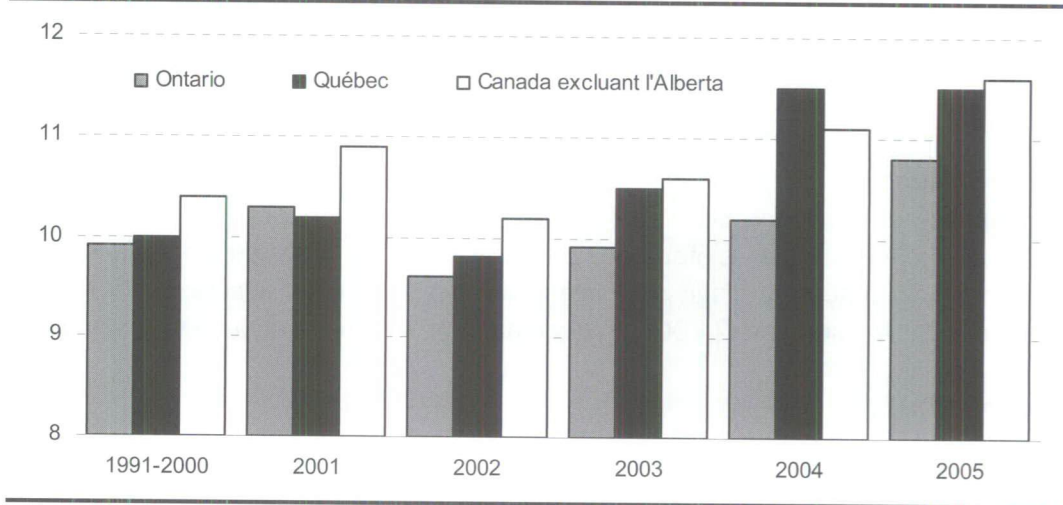
Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

Par ailleurs, bénéficiant en général d'un climat économique favorable, les entreprises ont accru leurs investissements de plus de 25 % depuis 2003. Il s'agit d'un accroissement bien supérieur à la hausse de 6,7 % par année enregistrée de 1999 à 2002. Ainsi, les investissements non résidentiels représentaient 11,5 % du PIB réel en 2005. Il s'agit d'une augmentation de près de deux points de pourcentage depuis 2002.

Cette hausse est plus importante que celle constatée en Ontario au cours de la même période. De plus, si l'on exclut les investissements réalisés en Alberta, le Québec obtient une performance similaire à celle du Canada.

GRAPHIQUE A.7

Investissements des entreprises
(en pourcentage du PIB, en termes réels)



Source : Statistique Canada.

Ce dynamisme des ménages et des entreprises a été notamment appuyé par l'action du gouvernement qui a réduit le fardeau fiscal des particuliers de 3,8 milliards de dollars, a aboli la taxe sur le capital des PME, et l'a réduite de moitié pour les autres entreprises, tout en appuyant financièrement plusieurs grands projets de développement économique dans l'ensemble des régions du Québec.

2.2 Une croissance robuste de l'emploi

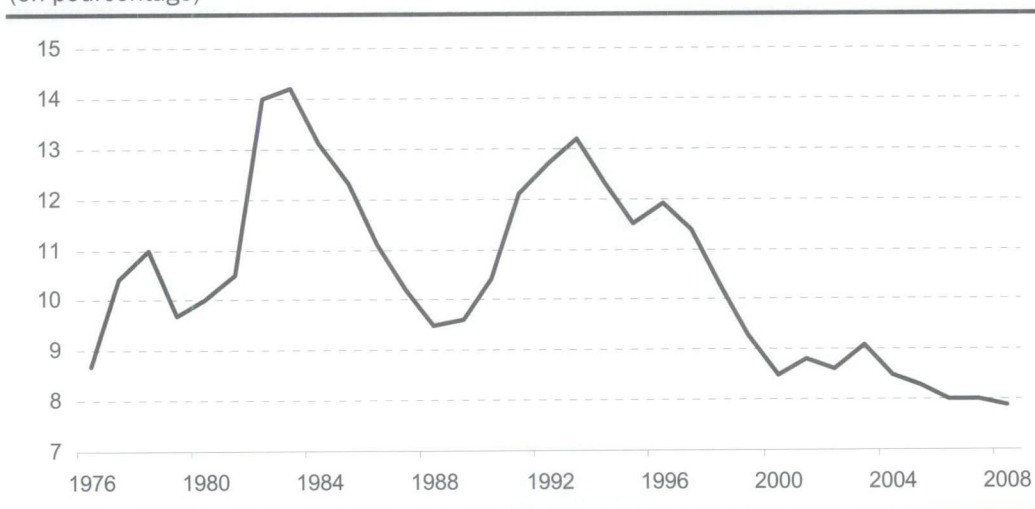
La croissance de l'emploi est restée robuste au Québec malgré les pressions que connaît le secteur manufacturier. Depuis 2003, il s'est créé près de 200 000 emplois. Ainsi, le taux de chômage a atteint 8 % en moyenne en 2006, le niveau le plus bas depuis plus de 30 ans.

En outre, jamais une aussi grande proportion de la population n'a détenu un emploi dans l'histoire récente du Québec. Pour la troisième année consécutive, le taux d'emploi excède 60 %, un record.

GRAPHIQUE A.8

Taux de chômage au Québec

(en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.3 L'économie du Québec doit toutefois faire face à un contexte international compétitif et contraignant

Très ouvert sur le monde, le Québec, qui exporte l'équivalent de plus de 50 % de sa production, fait face à un contexte international compétitif et contraignant. Cet environnement est caractérisé par un prix du pétrole élevé et par une appréciation rapide et importante du dollar canadien survenue au cours des dernières années.

De plus, les États-Unis, aux prises avec une correction du marché résidentiel et certaines difficultés du secteur manufacturier, verront la croissance de leur PIB réel réduite d'un point de pourcentage en 2007 par rapport à l'an dernier.

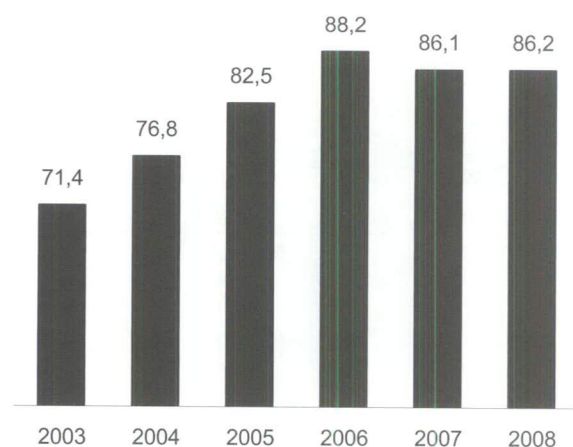
À ces difficultés s'ajoute une concurrence internationale de plus en plus forte, notamment en provenance de nouvelles puissances en émergence comme la Chine qui, depuis six ans, a doublé sa présence sur plusieurs des marchés traditionnels d'exportation des entreprises québécoises.

Ainsi, alors que les exportations internationales de biens du Québec ont crû en moyenne de près de 12 % à la fin des années 1990, elles devraient s'accroître en moyenne de 4,3 % au cours des deux prochaines années.

Au total, la contribution du secteur extérieur à la croissance économique, qui tient compte de l'évolution des exportations et des importations, aura retranché 1,6 point par année en moyenne à la croissance de 2002 à 2007.

GRAPHIQUE A.9

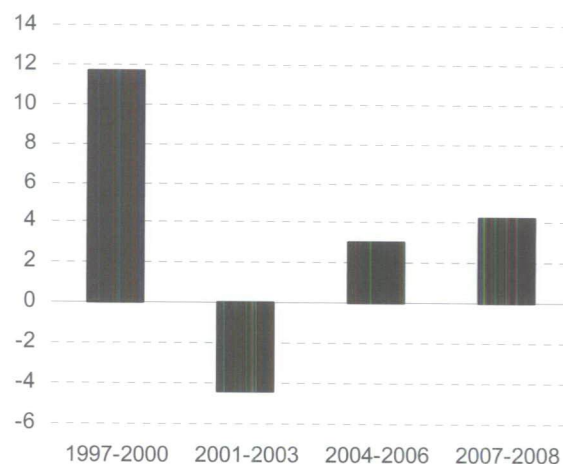
Dollar canadien (en cents américains)



Sources : Banque du Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE A.10

Les exportations internationales de biens (croissance annuelle en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

2.4 Une accélération de la croissance économique en 2008

En somme, le PIB réel du Québec s'est accru de 2 % par année depuis quatre ans, soit une progression comparable à celle des 25 dernières années.

Le dynamisme de l'économie du Québec se poursuivra au cours des deux prochaines années. Bien que la croissance du PIB réel québécois soit freinée cette année par une demande américaine plus modérée, elle devrait se situer à 1,8 % en 2007.

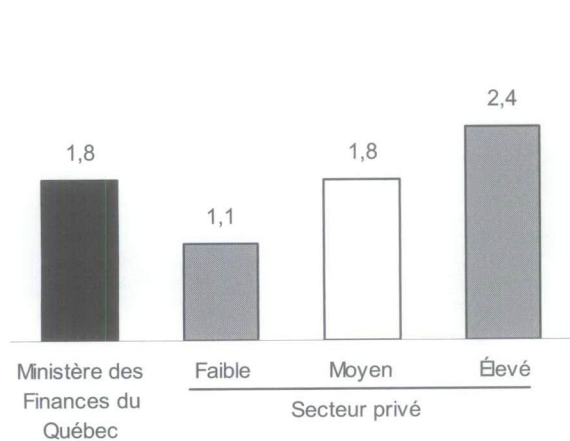
Avec la reprise à venir de l'économie américaine, la croissance économique au Québec devrait s'élever à 2,5 % en 2008. Ce dynamisme se traduira par une création d'emplois supérieure à 40 000 en 2007 et en 2008. Le taux de chômage devrait donc diminuer à 7,9 % en 2008 et le taux d'emploi passer à 60,3 %.

❑ Comparaison avec les prévisions du secteur privé

À 1,8 % en 2007 et à 2,5 % en 2008, les prévisions de croissance économique du *Budget 2007-2008* sont similaires à celles de la moyenne du secteur privé.

GRAPHIQUE A.11

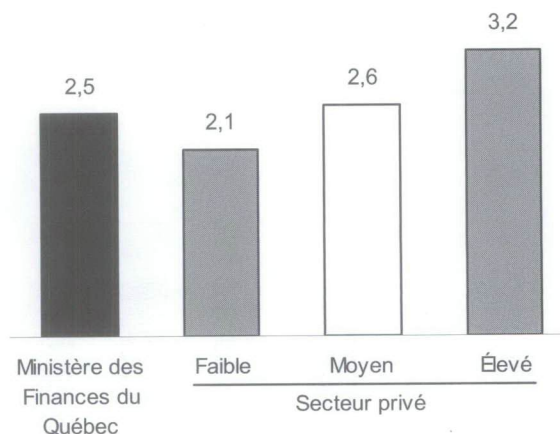
Prévisions économiques en 2007
(PIB réel, variation en pourcentage)



Source : Ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE A.12

Prévisions économiques en 2008
(PIB réel, variation en pourcentage)



Source : Ministère des Finances du Québec.

TABLEAU A.4

Perspectives économiques au Québec

(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)

	2006	2007	2008
Produit intérieur brut	3,9	4,3	3,5
Produit intérieur brut réel	1,7	1,8	2,5
Consommation réelle	3,1	3,2	2,4
Mises en chantier (en milliers)	47,9	40,2	36,7
Exportations internationales réelles	0,9	2,9	5,2
Création d'emplois (en milliers)	48,1	40,4	41,3
Taux de chômage (taux en %)	8,0	8,0	7,9

Source : Ministère des Finances du Québec.

Section B

L'économie du Québec : évolution récente et perspectives pour 2007 et 2008

INTRODUCTION	B.3
1. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL.....	B.5
1.1 L'économie mondiale perdra de sa vigueur	B.5
1.2 Aux États-Unis, un ralentissement passager en 2007	B.10
1.3 Au Canada, une reprise est attendue en 2008.....	B.15
2. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE QUÉBÉCOIS	B.20
2.1 L'économie du Québec se porte bien	B.20
2.2 Un contexte international compétitif et contraignant	B.21
2.3 Une bonne progression de la demande des ménages	B.24
2.4 Un climat économique toujours propice aux investissements non résidentiels.....	B.26
2.5 Un marché du travail dynamique	B.28
2.6 Une bonne progression du PIB nominal	B.29
2.7 Comparaison avec les prévisions du secteur privé.....	B.30

INTRODUCTION

Cette section présente les prévisions économiques qui sont à la base du *Budget 2007-2008*.

La croissance économique mondiale devrait se modérer dès cette année, conséquence principale du ralentissement de l'activité économique en Chine et aux États-Unis.

Le ralentissement de la croissance économique aux États-Unis, conjugué à un dollar canadien élevé et à une concurrence accrue des économies en émergence, limitera la progression des exportations québécoises.

Malgré un contexte international compétitif et contraignant, l'économie québécoise se porte bien. En particulier, la demande des ménages et les investissements des entreprises, soutenus par l'action du gouvernement, restent élevés, ce qui favorise la création d'emplois :

- la croissance des dépenses personnelles des ménages dépassera, pour une sixième année consécutive, les 3 % en 2007. Il s'agit là d'un dynamisme que l'on n'avait pas vu depuis la fin des années 1980;
- par ailleurs, ayant bénéficié en général d'un climat économique favorable, les entreprises ont accru leurs investissements de plus de 25 % depuis 2003.

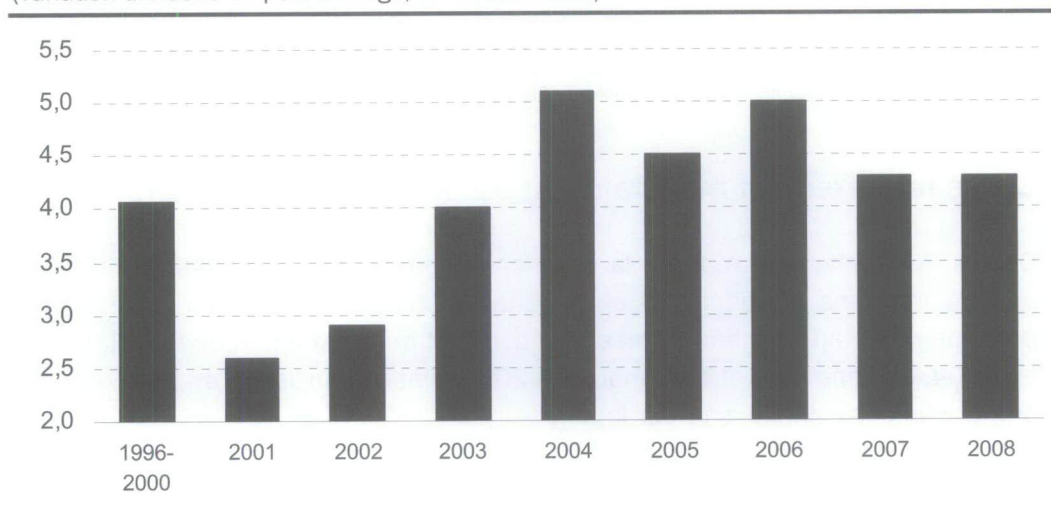
1. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL

1.1 L'économie mondiale perdra de sa vigueur

La croissance de l'économie mondiale a été très vigoureuse au cours des trois dernières années, atteignant 5 % en 2006. Cette expansion rapide s'est déroulée dans un contexte d'intensification des échanges commerciaux, de forte croissance de la production dans les économies émergentes, de resserrement des politiques monétaires et d'inflation modérée malgré une forte hausse du prix du baril de pétrole brut.

GRAPHIQUE B.1

Produit intérieur brut mondial
(variation annuelle en pourcentage, en termes réels)



Sources : Global Insight, Fonds monétaire international et ministère des Finances du Québec.

La croissance du produit intérieur brut (PIB) réel mondial devrait se modérer à 4,3 % en 2007 et en 2008 :

- les États-Unis continueront à soutenir la croissance mondiale, bien que des problèmes dans les secteurs résidentiel et manufacturier limiteront la vigueur de l'économie américaine;
- la Chine, présentement aux prises avec un risque de surchauffe de son économie, devrait connaître un ralentissement de sa croissance économique au cours des prochaines années en raison de mesures restrictives imposées par les autorités;
- les pays membres de l'Union européenne verront la croissance de leur économie se modérer, notamment en raison de la hausse de la taxe sur la valeur ajoutée en Allemagne.

De façon générale, le resserrement des politiques monétaires, amorcé en 2004 à l'échelle de la planète, freinera la croissance économique mondiale, mais la stabilisation du prix du pétrole devrait en atténuer les effets.

TABLEAU B.1

Produit intérieur brut selon les régions

(variation en pourcentage, en termes réels)

	2005	2006	2007	2008
Monde	4,5	5,0	4,3	4,3
États-Unis	3,2	3,4	2,4	2,8
Chine	10,2	10,6	9,7	8,7
Japon	1,9	2,0	1,9	2,1
Union européenne	1,8	2,9	2,3	2,3
- Allemagne	1,1	2,7	1,8	1,7
Canada	2,9	2,7	2,5	2,8

Sources : Global Insight et ministère des Finances du Québec.

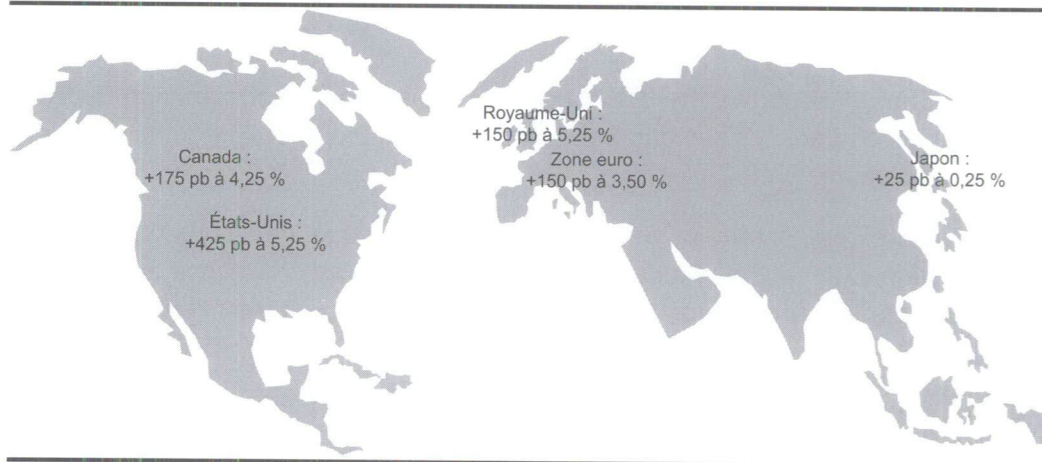
□ Le resserrement monétaire est essentiellement complété

Depuis 2004, l'accélération de la croissance économique des pays du G-7 ainsi que les pressions inflationnistes ont amené les banques centrales à resserrer leur politique monétaire. La hausse des taux d'intérêt qui s'est amorcée aux États-Unis en 2004, en zone euro et au Canada en 2005, ainsi qu'au Japon en 2006, devrait prendre fin cette année, sauf au Japon.

GRAPHIQUE B.2

Resserrement des politiques monétaires depuis 2004

(taux d'intérêt directeurs, en points de base (pb))



Sources : Datastream et Banque du Canada.

À mesure que se résorberont les pressions inflationnistes, les autorités monétaires, à commencer par la Réserve fédérale américaine et la Banque du Canada, devraient à tour de rôle abaisser leur taux d'intérêt directeur à des niveaux favorisant la poursuite du cycle d'expansion de leur économie.

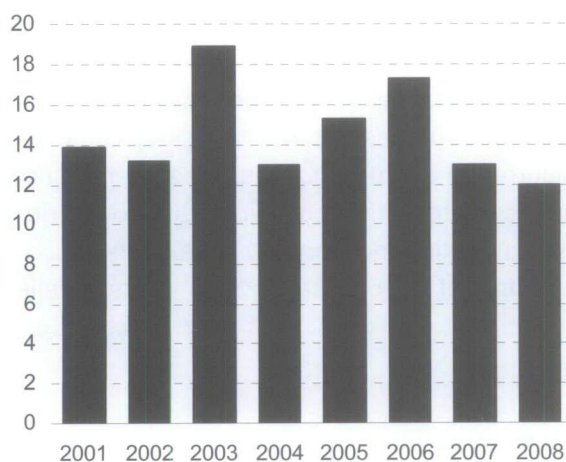
□ Forte croissance économique en Asie

L'Asie, propulsée par la Chine, restera la région la plus dynamique du monde au cours des deux prochaines années.

En Chine, l'activité économique s'est accrue de 10,6 % en 2006. La hausse des investissements en zone urbaine a atteint une telle intensité que le gouvernement chinois a mis en place au cours des dernières années des mesures visant à diminuer les risques de surchauffe de l'économie, notamment dans les industries de l'automobile et de l'acier. Ainsi, la croissance de l'économie devrait ralentir à 9,7 % en 2007 et à 8,7 % en 2008, en raison de l'implantation de politiques fiscales et monétaires plus restrictives, et du fléchissement des échanges avec ses partenaires commerciaux.

GRAPHIQUE B.3

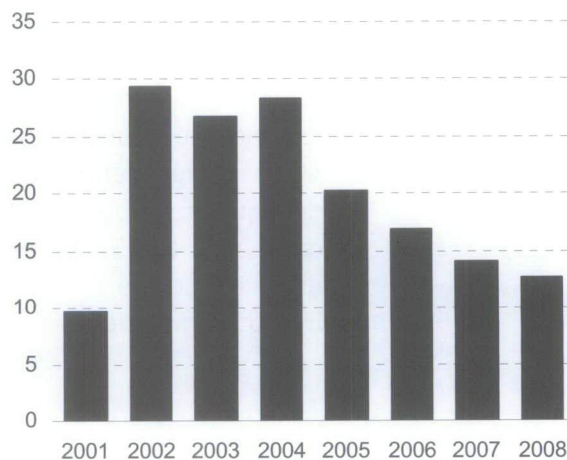
Investissements des entreprises en Chine (variation en pourcentage, en termes réels)



Source : Global Insight.

GRAPHIQUE B.4

Exportations de la Chine (variation en pourcentage, en termes réels)



Source : Global Insight.

Le Japon poursuivra sa reprise amorcée en 2002. L'économie nipponne devrait croître de 1,9 % cette année et de 2,1 % l'an prochain, alors que la vigueur de la demande intérieure et de l'emploi contribuera à soutenir la croissance du PIB réel. Il s'agit d'un rythme supérieur à la croissance moyenne de 1,1 % observée entre 1996 et 2005. Il s'agit également d'une croissance appréciable compte tenu du déclin démographique auquel fait face ce pays.

❑ Poursuite de l'expansion en Europe

En 2006, la croissance économique de l'Union européenne a atteint 2,9 %. Cette croissance a été alimentée par les investissements des entreprises, la consommation des ménages et les exportations qui ont bénéficié de la vigueur de l'économie mondiale. L'activité économique européenne devrait ralentir légèrement à 2,3 % en 2007 et en 2008, entraînée notamment par le ralentissement économique de ses principaux partenaires commerciaux.

En outre, après avoir connu une hausse de 2,7 % de son PIB réel en 2006, l'économie allemande décélérera à 1,8 % en 2007, un ralentissement provoqué par l'impact combiné de la majoration de trois points de pourcentage de la taxe sur la valeur ajoutée, qui atteindra 19 % cette année, et de la poursuite de l'assainissement des finances publiques.

❑ Enjeux importants associés à des échanges commerciaux croissants

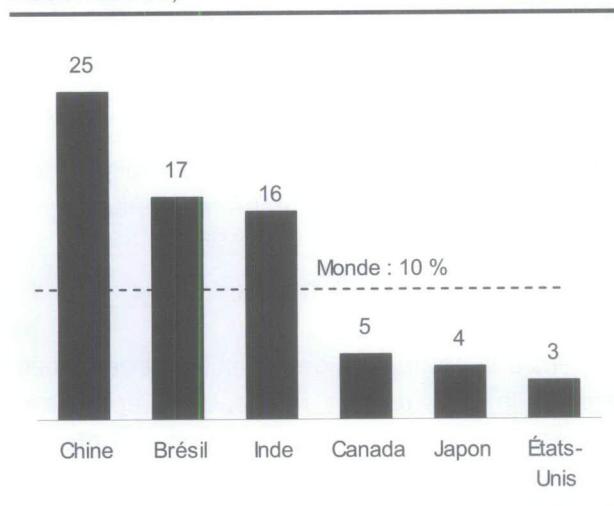
La forte croissance économique mondiale observée au cours des dernières années est en partie tributaire du développement des échanges commerciaux à l'échelle internationale. En particulier, après s'être accrus en moyenne de 6,5 % chaque année au cours des décennies 1980 et 1990, les échanges internationaux de produits manufacturés ont augmenté de 9 % annuellement depuis l'année 2000. La valeur de ces échanges s'élevait à 7 300 milliards de dollars américains en 2005.

Au cours des dernières années, la mondialisation du commerce a permis l'émergence de nouvelles puissances économiques comme la Chine, l'Inde et le Brésil. Elle a aussi entraîné une concurrence accrue pour les parts de marché et un déséquilibre croissant des échanges internationaux. Ainsi, au cours de la période 2000-2005, la croissance annuelle moyenne des exportations de marchandises a été de 3 % aux États-Unis et de 5 % au Canada, alors qu'elle a atteint 25 % en Chine.

GRAPHIQUE B.5

Exportations mondiales de marchandises

(variation annuelle moyenne en pourcentage entre 2000 et 2005)

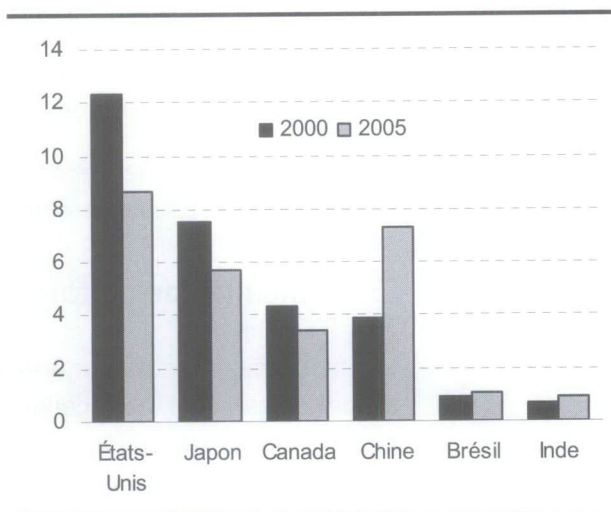


Source : Organisation mondiale du commerce.

GRAPHIQUE B.6

Part des exportations mondiales de marchandises

(en pourcentage du total)



Source : Organisation mondiale du commerce.

L'essor remarquable des exportations chinoises résulte non seulement d'une augmentation de la quantité de produits exportés, mais aussi d'une diversification des produits offerts. Par exemple, plus de 60 % de la hausse totale des exportations chinoises aux États-Unis entre 1992 et 2005 est due à la vente de produits que la Chine n'exportait pas aux États-Unis en 1992.

La forte croissance des échanges commerciaux a entraîné des déséquilibres importants comme en témoigne le déficit de la balance courante américaine qui a dépassé les 850 milliards de dollars américains en 2006, alors que le Japon et la Chine enregistraient respectivement des surplus de 160 et de 180 milliards, principalement avec les États-Unis. Cette situation pourrait toutefois se corriger graduellement avec la dépréciation du dollar américain. En effet, depuis le début de 2002, le dollar américain s'est déprécié de 25 % par rapport aux devises de ses principaux partenaires commerciaux. On a d'ailleurs observé en 2006 le premier recul annuel du déficit commercial américain en termes réels depuis 1995.

En outre, les faibles coûts salariaux de ces nouvelles économies entraînent la délocalisation d'entreprises et des pertes d'emplois manufacturiers dans plusieurs pays occidentaux. Toutefois, la croissance rapide des économies émergentes, avec leur vaste marché en plein essor, présente des occasions d'affaires pour le Canada et l'ensemble des pays développés.

1.2 Aux États-Unis, un ralentissement passager en 2007

L'économie américaine a connu une solide expansion depuis trois ans. Toutefois, sa croissance a grandement ralenti en milieu d'année 2006, freinée par l'effet négatif de la plus forte correction du secteur immobilier résidentiel en 15 ans, par la hausse marquée du prix du pétrole et par la politique monétaire restrictive poursuivie par la Réserve fédérale depuis 2004. Le PIB réel a tout de même crû de 3,4 % en 2006 grâce à une progression robuste en début d'année.

Le ralentissement de l'économie devrait se poursuivre en 2007 en raison des difficultés du secteur manufacturier et de la correction du marché résidentiel.

□ Difficultés de certaines industries manufacturières

Les industries manufacturières associées à la production de véhicules et de pièces automobiles ainsi que celles reliées à la construction résidentielle éprouvent présentement des difficultés. La restructuration en cours des trois géants de l'industrie automobile américaine, qui n'ont cessé de perdre des parts de marché face à leurs concurrents asiatiques ces dernières années, et l'impact prolongé de la correction immobilière, laissent présager que le ralentissement en cours dans ces industries se poursuivra en 2007.

En contrepartie, des secteurs tels que l'aéronautique ou encore les produits informatiques, à la suite de l'introduction d'une nouvelle génération de logiciels, devraient soutenir la production manufacturière. Malgré ces industries plus performantes, la croissance de la production manufacturière totale devrait ralentir, passant de 4,9 % en 2006 à 2,2 % en 2007, puis se redresser légèrement à 3 % en 2008.

□ Recul important des investissements résidentiels

La correction du marché résidentiel, outre ses effets directs sur les investissements résidentiels, aura également des effets indirects à court et à moyen terme sur la consommation. Malgré la baisse récente du prix des propriétés, celles-ci demeurent encore trop dispendieuses par rapport aux revenus des ménages. De plus, les stocks de maisons à vendre restent trop élevés. Le secteur immobilier devrait donc poursuivre son ajustement en 2007, avec un recul de 12,9 % des investissements résidentiels en termes réels, ce qui se traduira par des pertes d'emplois dans le secteur de la construction et dans les industries qui y sont rattachées.

Le ralentissement immobilier se répercutera sur la croissance des dépenses des ménages. En effet, avec la fin du fort renchérissement des propriétés et la diminution récente de la valeur de celles-ci, les ménages verront leur richesse diminuer et les possibilités d'emprunts sur leurs avoirs fonciers s'amoinrir.

Notons que les très fortes activités de refinancement hypothécaire des années précédentes, qui avaient contribué à soutenir la croissance de la consommation, se sont elles aussi atténuées l'an dernier.

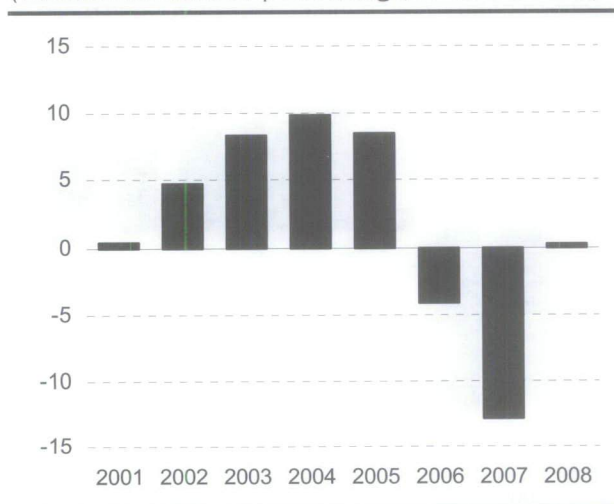
Ce contexte incitera les ménages à épargner davantage. La croissance réelle de la consommation, qui avait atteint 3,2 % en 2006, devrait ainsi ralentir à 2,7 % en 2007 et à 2,8 % en 2008. Il s'agit de taux inférieurs à la hausse du revenu personnel réel, qui devrait s'élever à 3,4 % en 2007 et à 3,5 % en 2008.

Ainsi, les problèmes des secteurs manufacturier et immobilier auront un impact négatif sur la croissance économique en 2007. Toutefois, certains facteurs soutiendront la croissance du PIB réel, comme la poursuite de la progression des investissements des entreprises, l'essor du secteur des services et la correction graduelle du déficit commercial. En outre, la baisse du prix des maisons et la diminution du nombre de propriétés à vendre entraîneront une reprise de la construction résidentielle en 2008.

GRAPHIQUE B.7

Investissements résidentiels aux États-Unis

(variation annuelle en pourcentage, en termes réels)

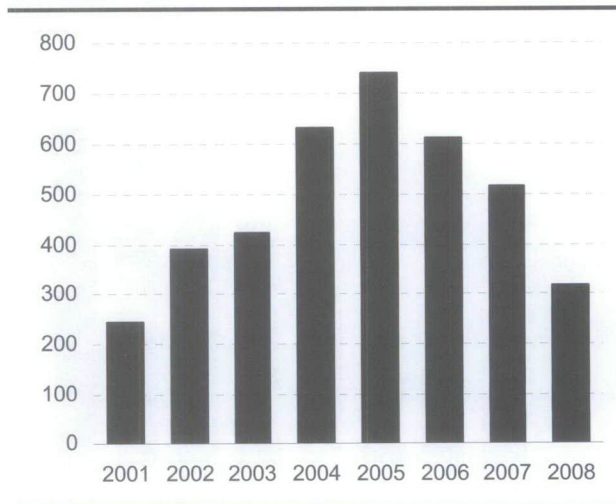


Sources : Global Insight et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.8

Montants extraits au moment du refinancement hypothécaire

(en milliards de dollars américains)



Sources : Greenspan et Kennedy, Freddie Mac et ministère des Finances du Québec.

□ Progression des investissements et de la production de services

Après s'être accrus de plus de 7 % l'an dernier, les investissements non résidentiels devraient croître de 4 % annuellement en moyenne au cours des deux prochaines années. Cette progression des investissements sera soutenue par :

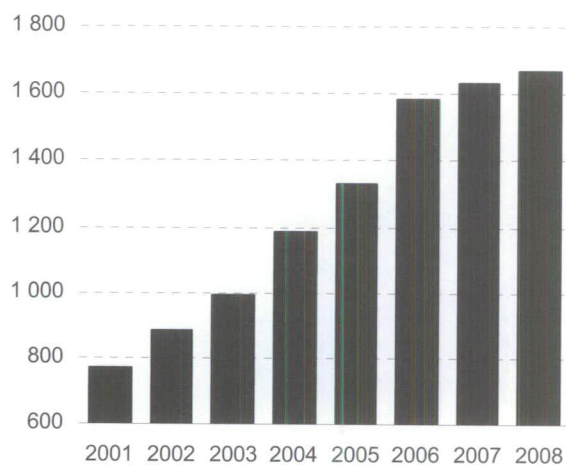
- un taux élevé d'utilisation des capacités de production des entreprises dans plusieurs industries, notamment dans le secteur des biens durables;
- une grande rentabilité des entreprises, qui ont enregistré une hausse annuelle moyenne de près de 17 % de leurs profits ces trois dernières années.

Par ailleurs, le secteur des services, qui représente 80 % de l'économie, poursuivra son expansion, soutenue notamment par l'essor des secteurs de l'information, des soins médicaux, des services professionnels et des services aux entreprises.

GRAPHIQUE B.9

Profits des entreprises avant impôts aux États-Unis

(en milliards de dollars américains)

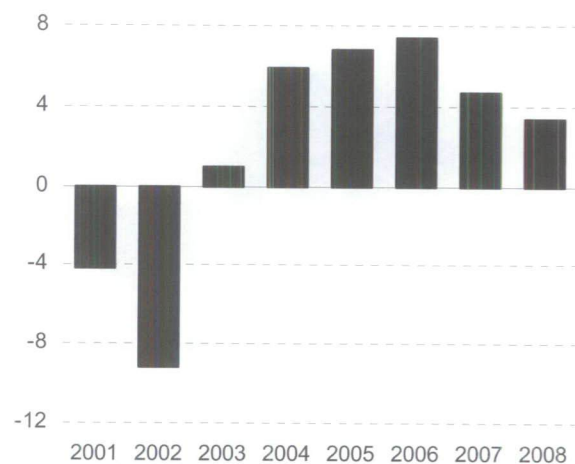


Sources : Global Insight et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.10

Investissements non résidentiels aux États-Unis

(variation annuelle en pourcentage, en termes réels)



Sources : Global Insight et ministère des Finances du Québec.

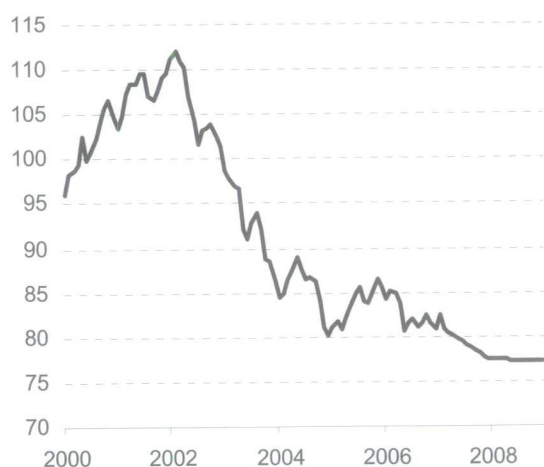
□ Recul du déficit commercial américain

De plus, la bonne performance de l'économie mondiale, combinée au recul du dollar américain face aux principales devises depuis 2002, favorisera la diminution du déficit commercial. C'est ainsi que, en 2007, pour une deuxième année consécutive, le secteur extérieur américain contribuera positivement à la croissance économique, un fait inédit depuis 1991. Cette tendance devrait se poursuivre en 2008, le déficit commercial passant de 618 milliards de dollars américains en 2006 à 507 milliards en 2008.

GRAPHIQUE B.11

Dollar américain

(indice pondéré en fonction des principales devises, 1973 = 100)

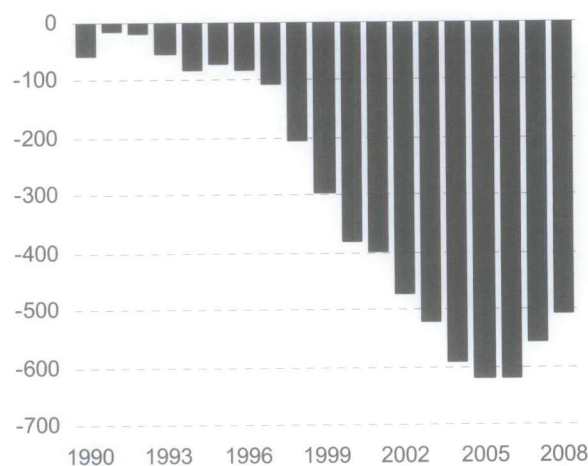


Sources : Global Insight et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.12

Solde commercial américain

(en milliards de dollars américains, en termes réels)



Sources : Global Insight et ministère des Finances du Québec.

□ Réduction additionnelle du déficit budgétaire américain

L'état des finances publiques du gouvernement fédéral américain a continué à s'améliorer l'an dernier grâce à la forte croissance des profits des entreprises et à la hausse soutenue des salaires. Les recettes fiscales ont en effet crû de 12 % en 2006. Ainsi, malgré la croissance robuste des dépenses gouvernementales l'an dernier, le déficit budgétaire a diminué à 248 milliards de dollars américains en 2006, alors qu'il s'élevait à 318 milliards en 2005. Le déficit budgétaire devrait continuer à diminuer pour s'établir à 239 milliards en 2008.

□ La diminution graduelle de l'inflation favorisera un assouplissement de la politique monétaire

Depuis juin 2004, la Réserve fédérale a majoré le taux des fonds fédéraux de 425 points de base, le portant à 5,25 %. La banque centrale cherchait à ralentir la croissance économique jugée excessive, soutenue par un essor rapide de l'immobilier, et à réduire les pressions inflationnistes associées aux hausses des prix énergétiques, des salaires et du prix des logements.

Face à l'atténuation anticipée des pressions inflationnistes, alors que l'inflation, excluant les aliments et l'énergie, devrait passer de 2,5 % en 2006 à 1,8 % en 2008, la Réserve fédérale devrait réduire son taux directeur à 4,75 % au cours de 2007.

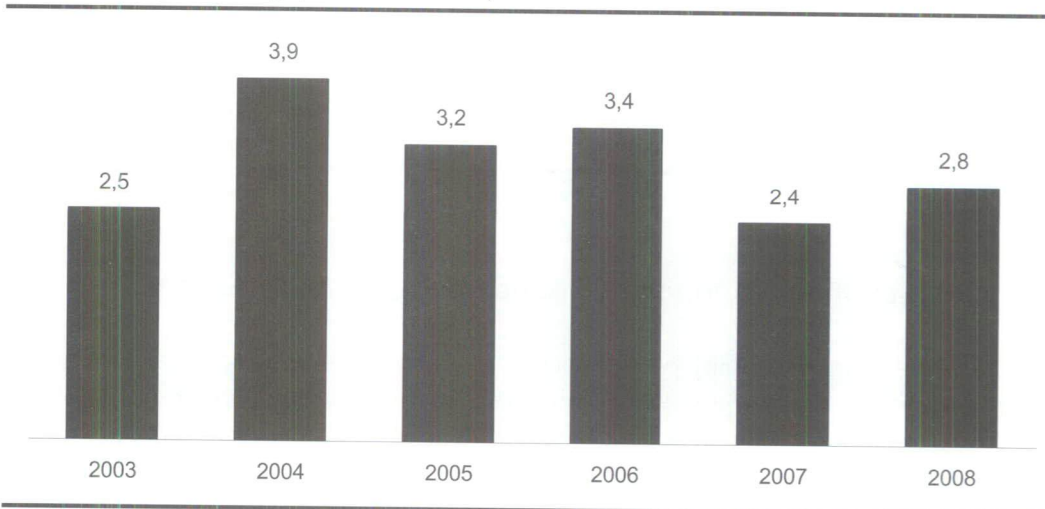
□ Redressement de la croissance économique en 2008

Somme toute, la croissance du PIB réel américain devrait s'établir à 2,4 % en 2007 et à 2,8 % en 2008, alors que la fin de la correction immobilière favorisera une progression plus robuste de l'activité économique.

GRAPHIQUE B.13

Produit intérieur brut aux États-Unis

(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Global Insight et ministère des Finances du Québec.

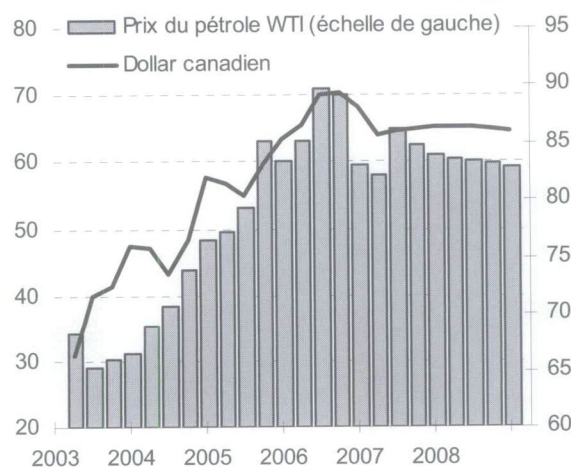
1.3 Au Canada, une reprise est attendue en 2008

En dépit d'une activité économique plus vigoureuse aux États-Unis, la croissance économique canadienne s'est modérée à 2,7 % l'an dernier après avoir atteint 2,9 % en 2005. En 2006, la croissance du PIB réel canadien a été affectée par une demande étrangère moins forte, résultant du niveau élevé du dollar canadien et d'une concurrence internationale accrue. Entre 2002 et 2006, le dollar canadien s'est apprécié de près de 40 % face au dollar américain, passant de 63,7 à 88,2 cents américains.

La hausse du dollar est en grande partie le résultat du renchérissement des matières premières dont le pétrole, le cours du baril de pétrole ayant plus que doublé depuis 2002, pour atteindre 66 dollars américains en 2006. Avec le ralentissement attendu du PIB réel mondial, le prix du baril de pétrole devrait fléchir autour des 60 dollars, ce qui contribuera à réduire les pressions inflationnistes, à augmenter le pouvoir d'achat des consommateurs et à freiner la hausse du dollar canadien. Ainsi, le dollar canadien devrait se maintenir près de son niveau actuel d'ici 2008, à environ 86 cents américains.

GRAPHIQUE B.14

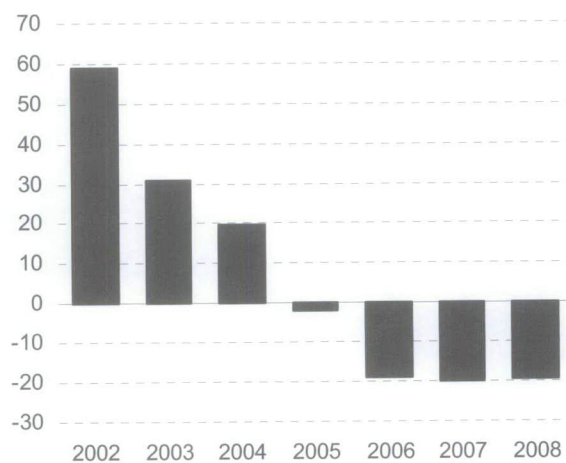
Prix du baril de pétrole et dollar canadien
(en dollars américains, en cents américains)



Sources : Banque du Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.15

Exportations nettes du Canada
(en milliards de dollars, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

La brusque remontée du dollar a contribué à la forte détérioration du solde de la balance commerciale canadienne. Ainsi, les exportations nettes en termes réels sont passées d'un surplus d'environ 59 milliards de dollars en 2002 à un déficit de 19 milliards en 2006, lequel devrait se maintenir d'ici 2008.

L'appréciation du dollar canadien a favorisé l'achat de biens importés tant par les entreprises que par les ménages, au détriment des produits fabriqués au Canada, comme l'achat de machines et de produits électroniques.

□ Des disparités régionales importantes

Par ailleurs, le contexte international difficile a entraîné une réduction de la production manufacturière au Canada, principalement en Ontario et au Québec, dont les livraisons comptent pour environ 74 % du total canadien. Cette baisse s'est reflétée par une perte totale de 175 000 emplois dans le secteur manufacturier en 2005 et en 2006 au Canada. Par ailleurs, depuis 2003, la production de l'industrie manufacturière a plafonné, enregistrant une croissance annuelle moyenne de 0,2 %.

Cependant, contrairement au reste du Canada, l'Ouest canadien bénéficie de la hausse des prix du pétrole. L'exploitation des sables bitumineux, maintenant plus rentable, amène des investissements très importants. Cette dynamique entraîne, dans cette région, une forte création d'emplois, une immigration importante et une croissance élevée de la demande intérieure, notamment dans le secteur immobilier.

❑ Taux d'intérêt de court terme stables mais hausse des taux de long terme

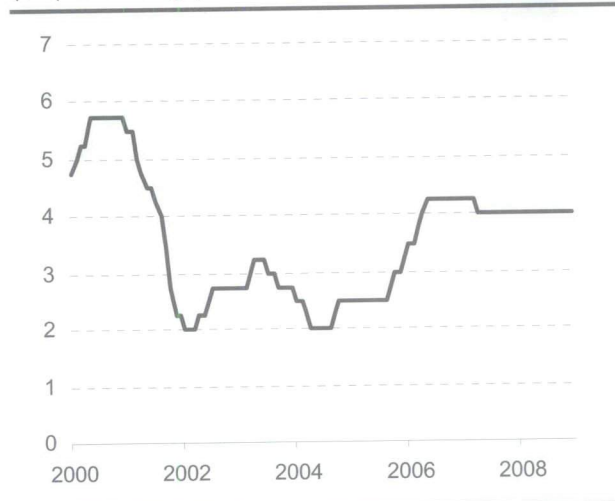
Après avoir augmenté ses taux de 175 points de base entre septembre 2005 et mai 2006, la Banque du Canada a maintenu sa politique monétaire inchangée, le taux cible de financement à un jour se situant actuellement à 4,25 %.

Les pressions inflationnistes devraient rester modérées et le taux d'inflation devrait demeurer autour de 2 % d'ici la fin de 2008, soit près du taux cible de la banque centrale. Toutefois, afin de contrer l'effet négatif du ralentissement de la demande étrangère, la Banque du Canada devrait diminuer son taux directeur de 25 points de base en 2007.

Après quelques années de recul, les taux d'intérêt de long terme ont atteint 4,1 % en 2005 et ont amorcé depuis une tendance haussière qui devrait se poursuivre au cours des deux prochaines années. Ainsi, le taux de rendement sur les obligations du Canada à échéance 10 ans s'est élevé à 4,2 % en 2006. Il atteindra 4,5 % en 2007 et 4,9 % en 2008. Cette évolution est similaire à celle des taux de long terme aux États-Unis.

GRAPHIQUE B.16

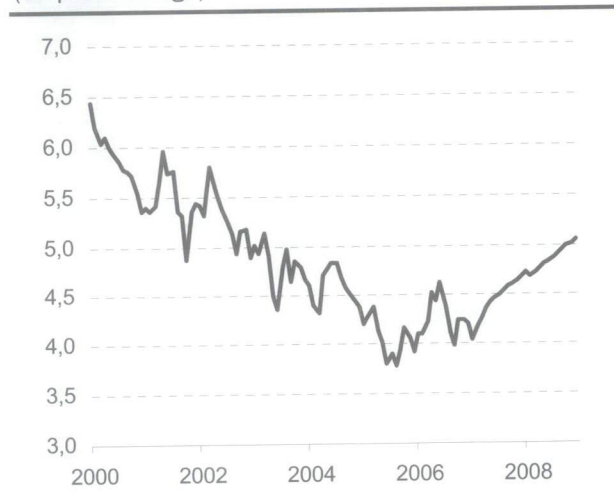
Taux cible de financement à un jour canadien
(en pourcentage)



Sources : Banque du Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.17

Taux de rendement sur les obligations du Canada à échéance 10 ans
(en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

□ Dans l'ensemble, bonne progression de l'économie canadienne

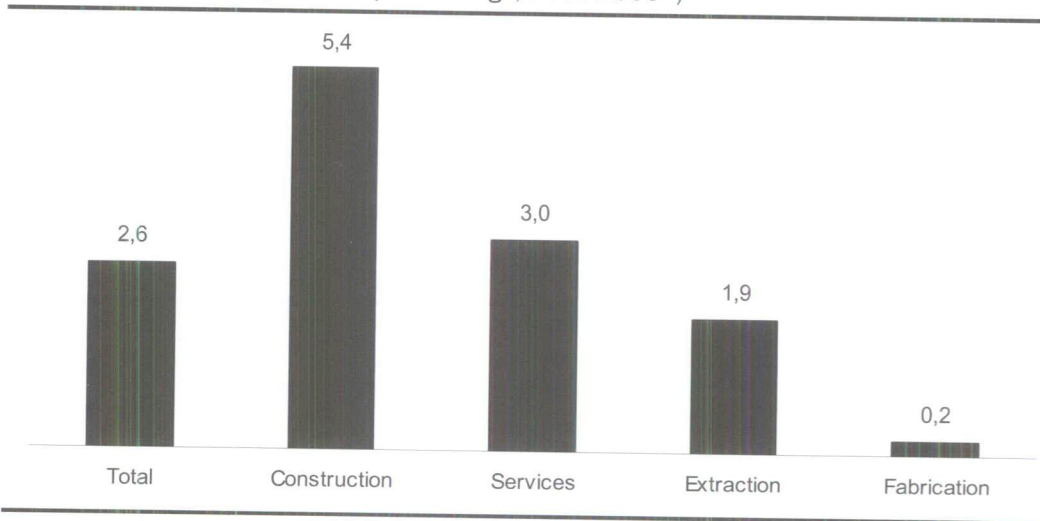
Globalement, l'économie canadienne se porte relativement bien depuis quatre ans. Cela se traduit par une bonne progression des secteurs de la construction et de la production de services. Ceux-ci, reliés principalement à la demande intérieure, comptent pour environ 70 % des secteurs productifs de l'économie canadienne.

Cependant, malgré la forte demande pour les secteurs de l'extraction des mines, du pétrole et du gaz, la production dans ces secteurs a faiblement progressé, les investissements importants en cours n'ayant pas encore eu un effet sur l'accroissement des capacités de production.

GRAPHIQUE B.18

Production par secteur au Canada

(variation annuelle moyenne en pourcentage, 2003-2006*)



* Estimé.

Source : Statistique Canada.

En outre, la croissance des investissements non résidentiels demeure robuste, notamment dans l'Ouest. La progression soutenue des dépenses personnelles est favorisée par la création d'emplois. Aussi, les gouvernements contribuent à ce dynamisme grâce aux baisses d'impôt qu'ils octroient et à la croissance de leurs dépenses.

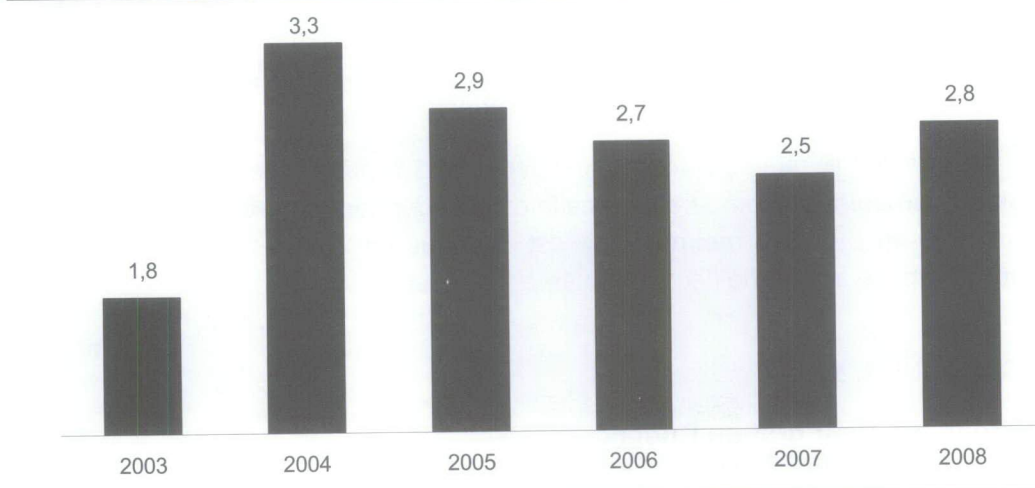
□ Une reprise de la croissance économique en 2008

En somme, une croissance économique de 2,5 % est attendue au Canada en 2007 alors que le ralentissement temporaire de la demande américaine restreindra la croissance des exportations canadiennes. La croissance du PIB réel s'accroîtra à 2,8 % en 2008 avec une demande américaine plus vigoureuse.

GRAPHIQUE B.19

Produit intérieur brut au Canada

(variation annuelle en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE QUÉBÉCOIS

2.1 L'économie du Québec se porte bien

L'économie du Québec continue à enregistrer une bonne croissance économique en dépit d'un contexte international difficile qui affecte particulièrement les entreprises manufacturières exportatrices.

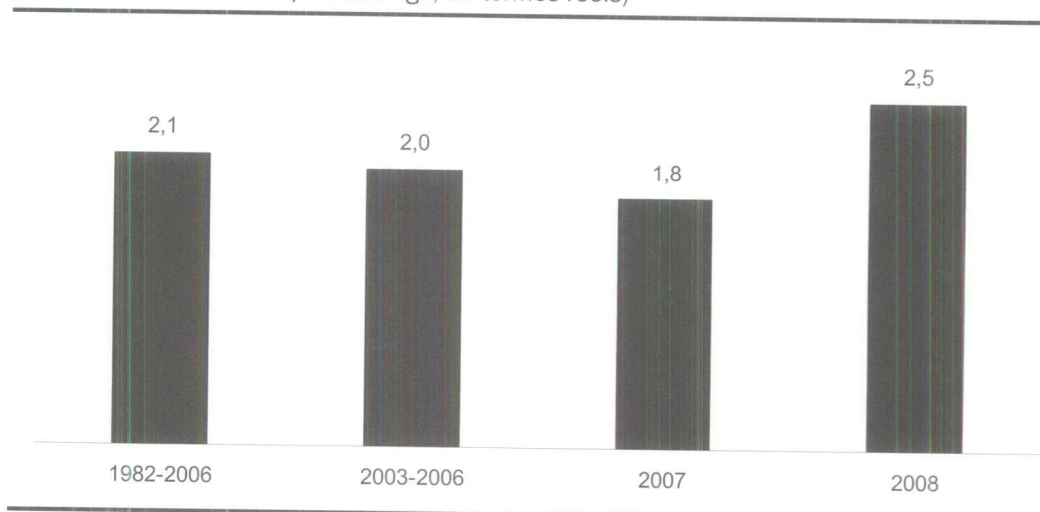
Si l'économie du Québec se porte bien, c'est notamment grâce à la forte progression de la demande intérieure. Depuis quatre ans, celle-ci s'est accrue de 3,4 % par année en moyenne. En particulier, la demande des ménages et les investissements des entreprises sont restés élevés, ce qui a soutenu l'emploi. Notons que près de 200 000 emplois ont été créés depuis 2003, et ce, malgré les difficultés que connaît le secteur manufacturier.

En somme, le PIB réel du Québec s'est accru de 2 % par année depuis quatre ans, soit une progression comparable à celle des 25 dernières années. En perspective, une croissance du PIB réel de 1,8 % est attendue en 2007 et de 2,5 % en 2008 avec la reprise à venir de l'économie américaine.

GRAPHIQUE B.20

Produit intérieur brut au Québec

(croissance annuelle en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

2.2 Un contexte international compétitif et contraignant

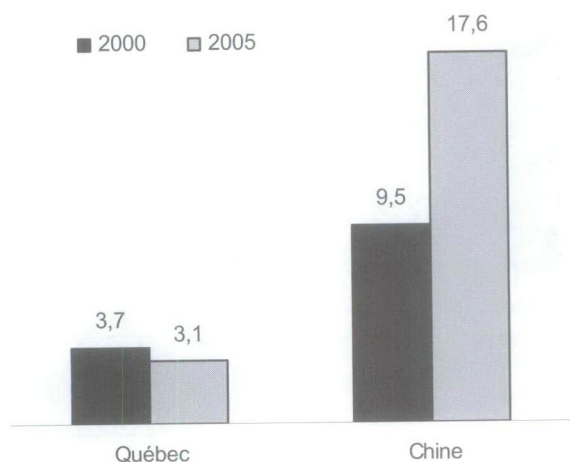
Très ouvert sur le monde, le Québec, qui exporte l'équivalent de plus de 50 % de sa production, fait face à un contexte international compétitif et contraignant. Cet environnement est caractérisé par un prix du pétrole élevé et par une appréciation rapide et importante du dollar canadien survenus au cours des dernières années.

À ces difficultés s'ajoute une concurrence internationale de plus en plus forte, notamment en provenance de nouvelles puissances en émergence comme la Chine qui, depuis six ans, a doublé sa présence sur plusieurs des marchés traditionnels d'exportation des entreprises québécoises. Ainsi, la Chine a pris d'importantes parts de marché aux États-Unis dans plusieurs secteurs comme les produits en cuir, les meubles, les produits textiles, le matériel électrique, l'impression et les produits informatiques et électroniques.

GRAPHIQUE B.21

Présence de la Chine et du Québec sur le marché américain

(part des importations américaines des produits manufacturés, en pourcentage)

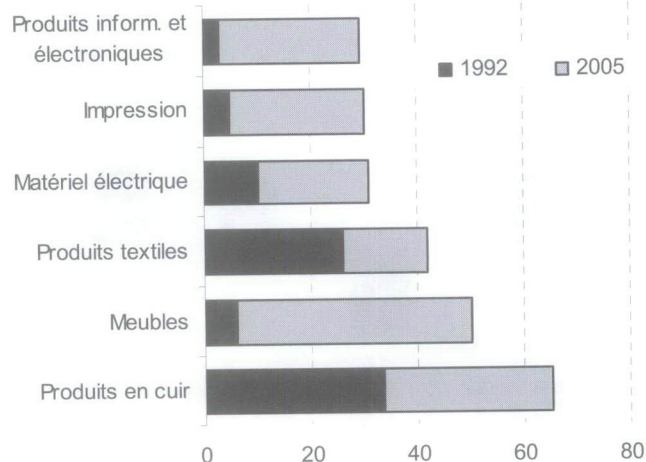


Sources : US Department of Commerce, Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.22

Part de la Chine dans les importations américaines de produits manufacturés

(en pourcentage)



Source : US Department of Commerce.

Face à ce contexte international compétitif et contraignant, les industries québécoises, tournées vers l'exportation, ont dû s'ajuster. D'une part, les entreprises manufacturières se sont adaptées à cet environnement en réduisant leurs effectifs. D'autre part, les entreprises ont profité du dollar élevé pour réaliser des investissements en machines et matériel, dont les deux tiers sont importés.

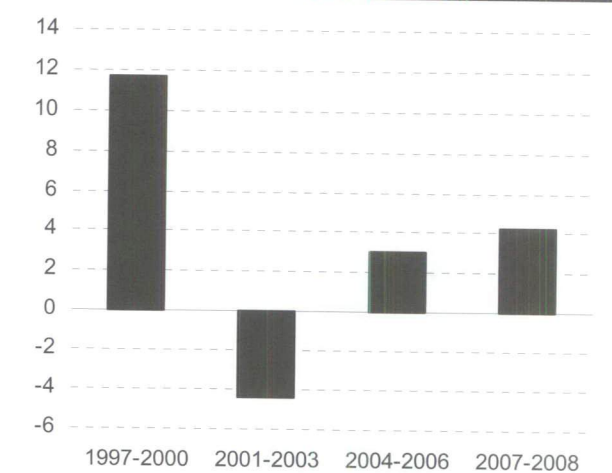
Certains segments importants du secteur manufacturier québécois ont néanmoins réussi à tirer profit de la forte demande mondiale pour leurs produits. On dénote ainsi une hausse de la production de 12,6 % dans le secteur des produits chimiques, de 9,1 % dans le secteur des produits métalliques et de 7,1 % dans le secteur de l'aérospatial depuis quatre ans.

□ **Une faible contribution des exportations à la croissance économique**

Alors que les exportations internationales de biens du Québec ont crû en moyenne de près de 12 % à la fin des années 1990, le contexte international difficile des dernières années a contribué à réduire des trois quarts cet accroissement. Les exportations internationales de biens ont en effet progressé annuellement de 3,1 % en moyenne depuis 2004. Les plus fortes hausses sont enregistrées dans des secteurs à forte valeur ajoutée, tels que les machines et le matériel de bureau.

GRAPHIQUE B.23

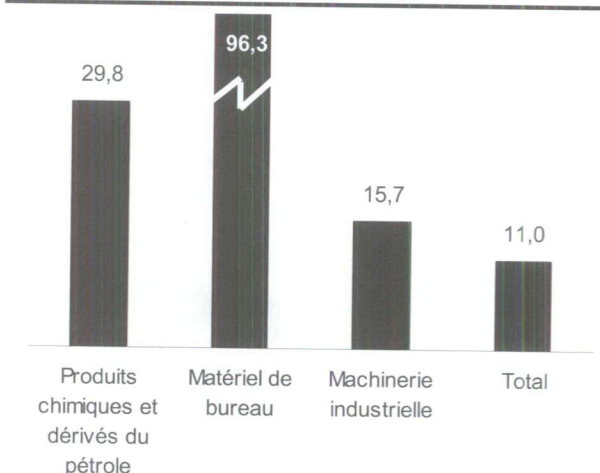
Les exportations internationales de biens
(croissance annuelle en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.24

Produits exportés à forte valeur ajoutée
(variation cumulative en pourcentage, 2003-2006*)



* Estimé, base douanière en dollars constants.
Source : Institut de la statistique du Québec.

Il faut noter que les exportations avaient même reculé de 2001 à 2003, principalement en raison de l'éclatement de la bulle technologique, de la récession américaine et des événements tragiques du 11 septembre 2001.

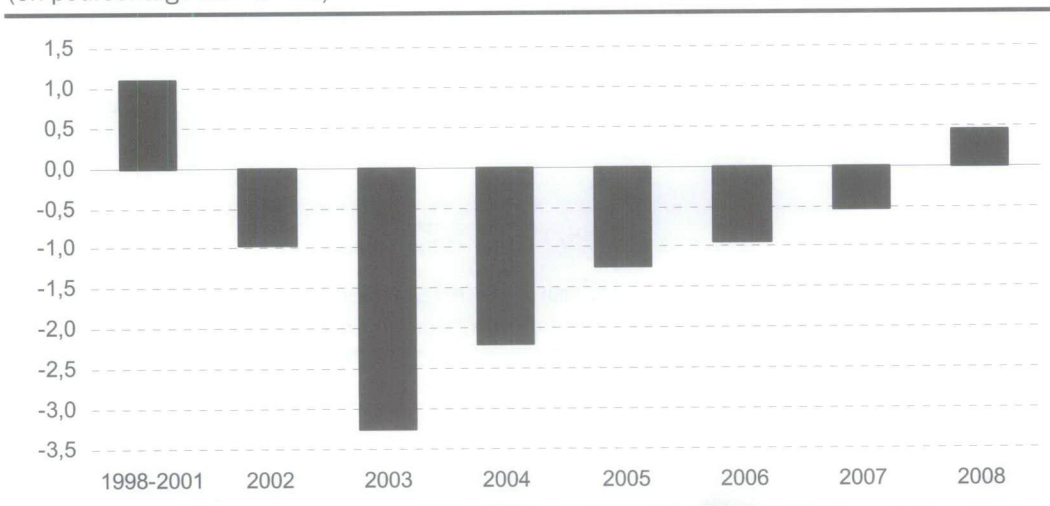
En perspective, les exportations internationales de biens du Québec devraient s'accroître en moyenne de 4,3 % au cours des deux prochaines années. Les exportations bénéficieront en effet d'une certaine stabilité du dollar canadien et de la reprise de l'économie américaine en 2008.

Quant aux importations internationales du Québec, elles ont progressé fortement au cours des dernières années. L'appréciation du dollar canadien a favorisé les achats de biens et services étrangers de la part des ménages et des entreprises du Québec au détriment de ceux fabriqués localement. Avec une demande intérieure qui se modérera et le plafonnement du dollar, les importations devraient progresser plus faiblement, à près de 4 % en 2007 et en 2008.

Au total, la contribution du secteur extérieur à la croissance économique, qui tient compte de l'évolution des exportations et des importations, est devenue négative depuis 2002. Ainsi, alors que le secteur extérieur a ajouté près d'un point de pourcentage à la croissance économique québécoise à la fin des années 1990, il en aura retranché 1,6 point par année en moyenne de 2002 à 2007.

GRAPHIQUE B.25

Contribution du secteur extérieur à la croissance économique
(en pourcentage du PIB réel)



Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

2.3 Une bonne progression de la demande des ménages

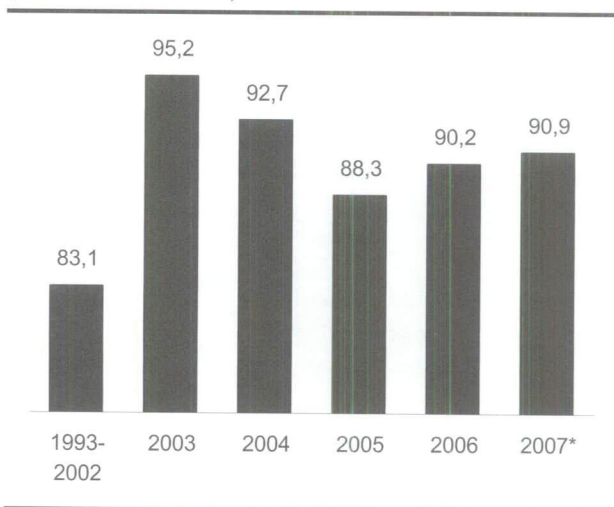
Malgré un contexte international difficile, la demande des ménages reste forte, ce qui confirme la vigueur de l'économie québécoise. En effet, la croissance des dépenses personnelles des ménages en biens et services devrait progresser de 3,1 % en 2006 et de 3,2 % en 2007 en termes réels. Il s'agira alors d'une sixième année consécutive de hausse au-dessus de 3 %, un dynamisme non observé depuis la fin des années 1980.

La hausse de l'emploi et des salaires devrait continuer à soutenir la demande des ménages. En outre, les réductions d'impôt consenties par le gouvernement du Québec contribuent aussi à l'amélioration de la situation financière des ménages, le fardeau fiscal des particuliers ayant été réduit de 3,8 milliards de dollars. Aussi, le versement de 1,9 milliard de dollars au titre de l'équité salariale attendu en 2007 bonifiera la situation financière de 360 000 employés de l'État.

Les ménages, toujours confiants, pourront ainsi profiter d'une augmentation de leur pouvoir d'achat. Cette hausse est attribuable également à un dollar élevé qui leur permet d'acheter des produits importés à un coût moindre et au recul du prix de l'énergie amorcé à la fin de 2006.

GRAPHIQUE B.26

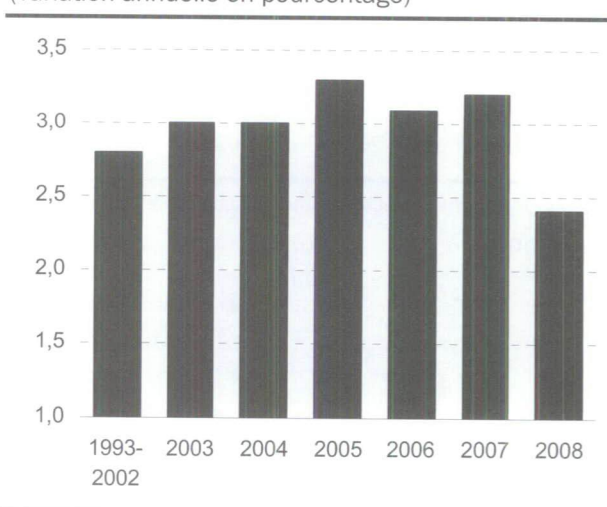
Confiance des ménages (indice 2002 = 100)



* Janvier 2007.
Source : Conference Board du Canada.

GRAPHIQUE B.27

Dépenses personnelles des ménages (variation annuelle en pourcentage)



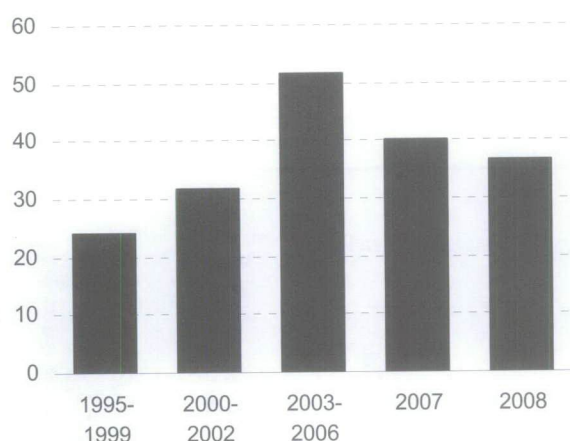
Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

□ Un ralentissement des mises en chantier

Par ailleurs, la construction d'habitations neuves est demeurée élevée depuis quatre ans, progressant en moyenne de 51 900 unités annuellement depuis 2003. Il s'agit d'un niveau de loin supérieur à celui de la fin des années 1990, alors que 24 000 unités étaient mises en chantier chaque année.

GRAPHIQUE B.28

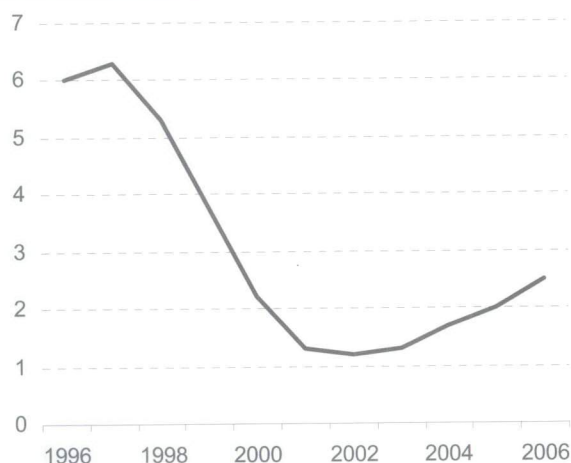
Mises en chantier au Québec (en milliers d'unités)



Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.29

Taux d'inoccupation des logements locatifs (en pourcentage)



Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement.

La bonne performance du marché du travail au Québec depuis quelques années, jumelée à la faiblesse historique des taux d'intérêt hypothécaires, a permis à un nombre important de ménages d'accéder à la propriété. La demande refoulée au cours des années 1990 a été largement comblée depuis 2002, comme le montre la remontée du taux d'inoccupation des logements locatifs amorcée en 2003.

Le ralentissement graduel des mises en chantier, débuté en 2005, devrait se poursuivre jusqu'en 2008. En 2006, près de 48 000 mises en chantier ont été recensées, après les 50 900 unités construites l'année précédente. En perspective, la construction résidentielle neuve au Québec continuera à se replier légèrement et à se rapprocher de l'évolution annuelle de la formation de ménages.

Cette évolution sera aussi influencée par des taux hypothécaires en légère hausse. Une progression de l'inventaire de logements neufs inoccupés ainsi que le nombre d'habitations à écouler sur le marché de la revente affecteront à la baisse la construction de nouvelles unités. Ainsi, le nombre de mises en chantier devrait s'établir à 40 200 en 2007 et à 36 700 en 2008.

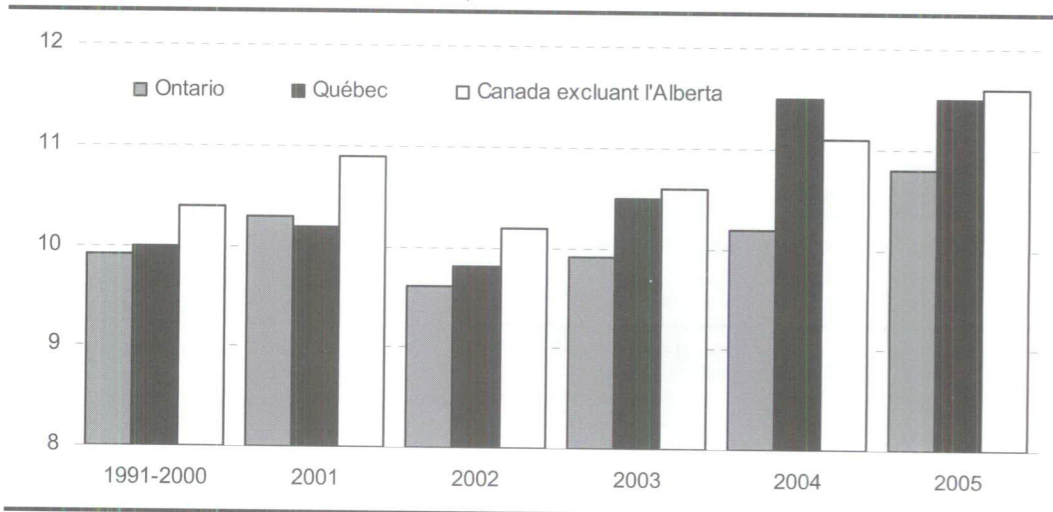
2.4 Un climat économique toujours propice aux investissements non résidentiels

Bénéficiant en général d'un climat économique favorable, les entreprises ont accru leurs investissements de plus de 25 % depuis 2003. Ainsi, les investissements non résidentiels représentaient 11,5 % du PIB réel en 2005. Il s'agit d'une augmentation de près de deux points de pourcentage depuis 2002.

Cette hausse est plus importante que celle constatée en Ontario au cours de la même période. De plus, si l'on exclut les investissements réalisés en Alberta, le Québec obtient une performance similaire à celle du Canada.

GRAPHIQUE B.30

Investissements des entreprises (en pourcentage du PIB, en termes réels)



Source : Statistique Canada.

En particulier, les entreprises ont bénéficié d'un dollar canadien fort et de profits élevés pour faire l'acquisition de machines et matériel, dont les deux tiers sont importés, autant d'efforts leur permettant d'améliorer leur compétitivité.

Par ailleurs, le taux d'utilisation de la capacité de production industrielle est élevé dans plusieurs secteurs comme ceux des produits chimiques, des métaux primaires, des machines et des produits informatiques et électroniques.

Les entreprises bénéficient aussi de l'action du gouvernement du Québec qui a aboli la taxe sur le capital pour les PME et l'a réduite de moitié pour les autres entreprises. De plus, un crédit de taxe sur le capital s'applique sur les nouveaux investissements en matériel de fabrication et de transformation. Par ailleurs, les investissements restent soutenus grâce à l'appui financier du gouvernement à plusieurs grands projets de développement économique dans l'ensemble des régions du Québec.

En outre, les investissements sont élevés dans le secteur énergétique en raison de l'essor des grands projets hydroélectriques et éoliens. En particulier, les investissements d'Hydro-Québec ont plus que doublé depuis six ans, atteignant près de 4 milliards de dollars en 2006.

Une forte expansion de la capacité de production d'électricité est envisagée au cours des prochaines années. Les travaux devraient être amorcés sous peu sur plusieurs chantiers, dont :

- la construction des centrales Eastmain-1-A et Sarcelle;
- la dérivation d'une partie des eaux de la rivière Rupert dans le réservoir Eastmain-1.

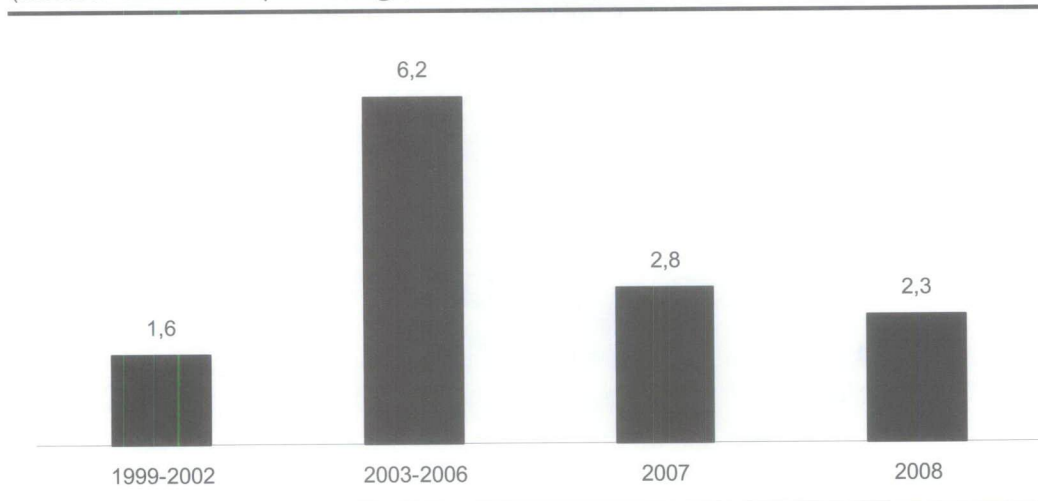
En somme, les investissements non résidentiels se sont grandement accrus au Québec depuis quatre ans, alors qu'une progression de 6,2 % par année a été enregistrée. Il s'agit d'un accroissement de loin supérieur à la hausse de 1,6 % enregistrée de 1999 à 2002.

La croissance des investissements devrait se modérer en 2007 et en 2008 avec le plafonnement temporaire de la valeur des grands projets énergétiques. Une reprise est attendue par la suite, notamment grâce à la poursuite des investissements dans ce secteur.

GRAPHIQUE B.31

Investissements non résidentiels des entreprises au Québec

(variation annuelle en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

2.5 Un marché du travail dynamique

La croissance de l'emploi est demeurée robuste malgré les pressions que connaît le secteur manufacturier. Depuis 2003, il s'est créé près de 200 000 emplois au Québec, dont 48 100 emplois en 2006. Pour une troisième année consécutive, la grande majorité des emplois créés l'ont été à plein temps.

En dépit d'une perte de 34 400 emplois dans le secteur manufacturier en 2006, d'autres secteurs ont enregistré une forte croissance de leurs emplois. On peut mentionner les secteurs de la finance, des assurances et des services immobiliers ainsi que les services professionnels, scientifiques et techniques qui ont créé des emplois, témoignant du dynamisme de la demande des ménages et des entreprises du Québec.

Par ailleurs, le taux de chômage a atteint 8 % en moyenne en 2006, le niveau le plus bas depuis plus de 30 ans. Le taux de chômage est même descendu à 7,5 % en décembre 2006. En outre, jamais une aussi grande proportion de la population n'a détenu un emploi dans l'histoire du Québec. Pour la troisième année consécutive, le taux d'emploi excède 60 %, un record.

En perspective, la poursuite du dynamisme de l'économie devrait se traduire par une création annuelle d'emplois supérieure à 40 000 en 2007 et en 2008. Ainsi, le taux de chômage devrait diminuer à 7,9 % et le taux d'emploi devrait atteindre 60,3 % en 2008.

GRAPHIQUE B.32

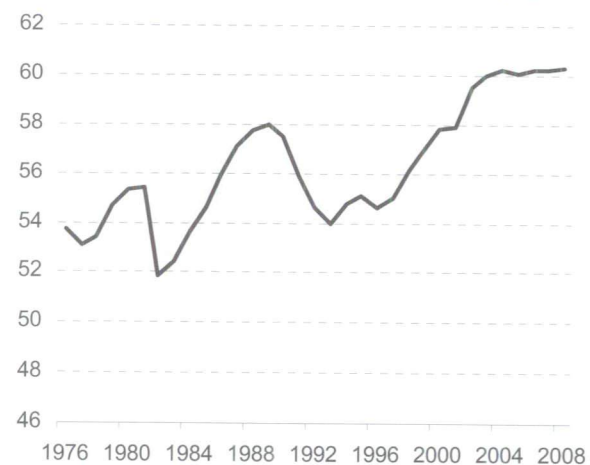
Taux de chômage au Québec (en pourcentage)



Sources: Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.33

Taux d'emploi au Québec (en pourcentage)



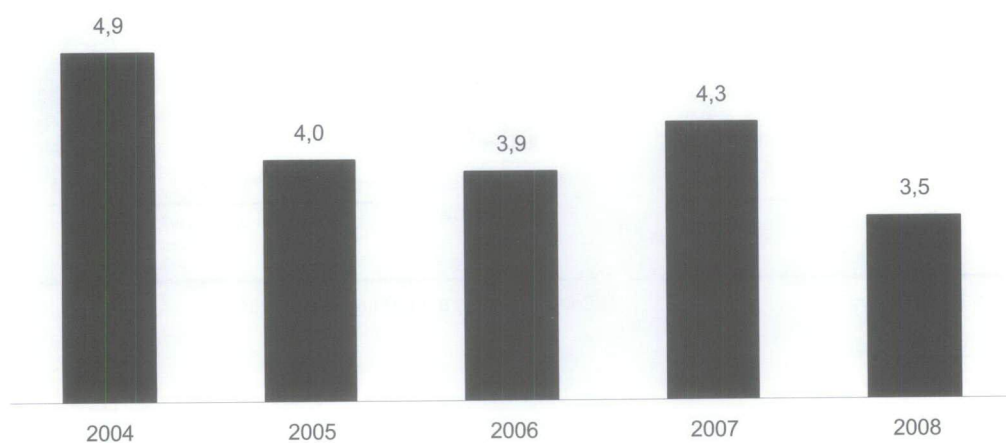
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.6 Une bonne progression du PIB nominal

À la suite d'une croissance de 4,9 % en 2004 et de 4 % en 2005, le PIB nominal devrait se modérer à nouveau à 3,9 % en 2006. En 2007, alors que le versement de l'équité salariale ajoutera près de 0,8 point de pourcentage à la croissance du PIB nominal, celle-ci atteindra 4,3 %. En particulier, la progression des salaires devrait rester élevée à 4,9 % en 2007. Avec la non-récurrence du paiement rétroactif d'équité salariale en 2007 et la stabilisation du prix des matières premières, la progression du PIB nominal ralentira à 3,5 % en 2008.

GRAPHIQUE B.34

Produit intérieur brut nominal au Québec (croissance annuelle en pourcentage)



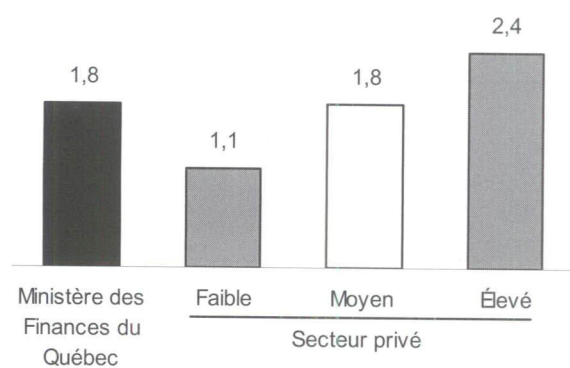
Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

2.7 Comparaison avec les prévisions du secteur privé

À 1,8 % en 2007 et à 2,5 % en 2008, les prévisions de croissance économique du *Budget 2007-2008* sont similaires à celles de la moyenne du secteur privé.

GRAPHIQUE B.35

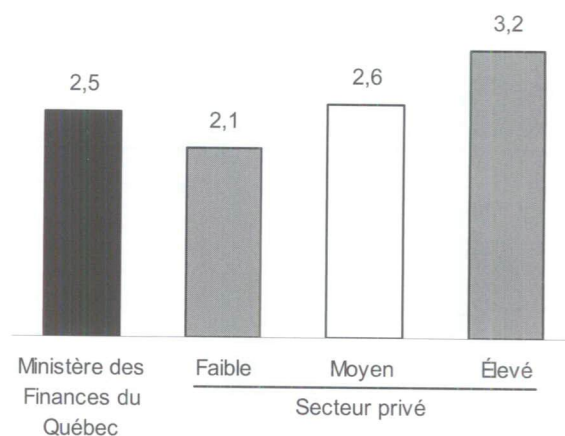
Prévision économique en 2007 (PIB réel, variation en pourcentage)



Source : Ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.36

Prévision économique en 2008 (PIB réel, variation en pourcentage)



Source : Ministère des Finances du Québec.

TABLEAU B.2

Perspectives économiques du Québec

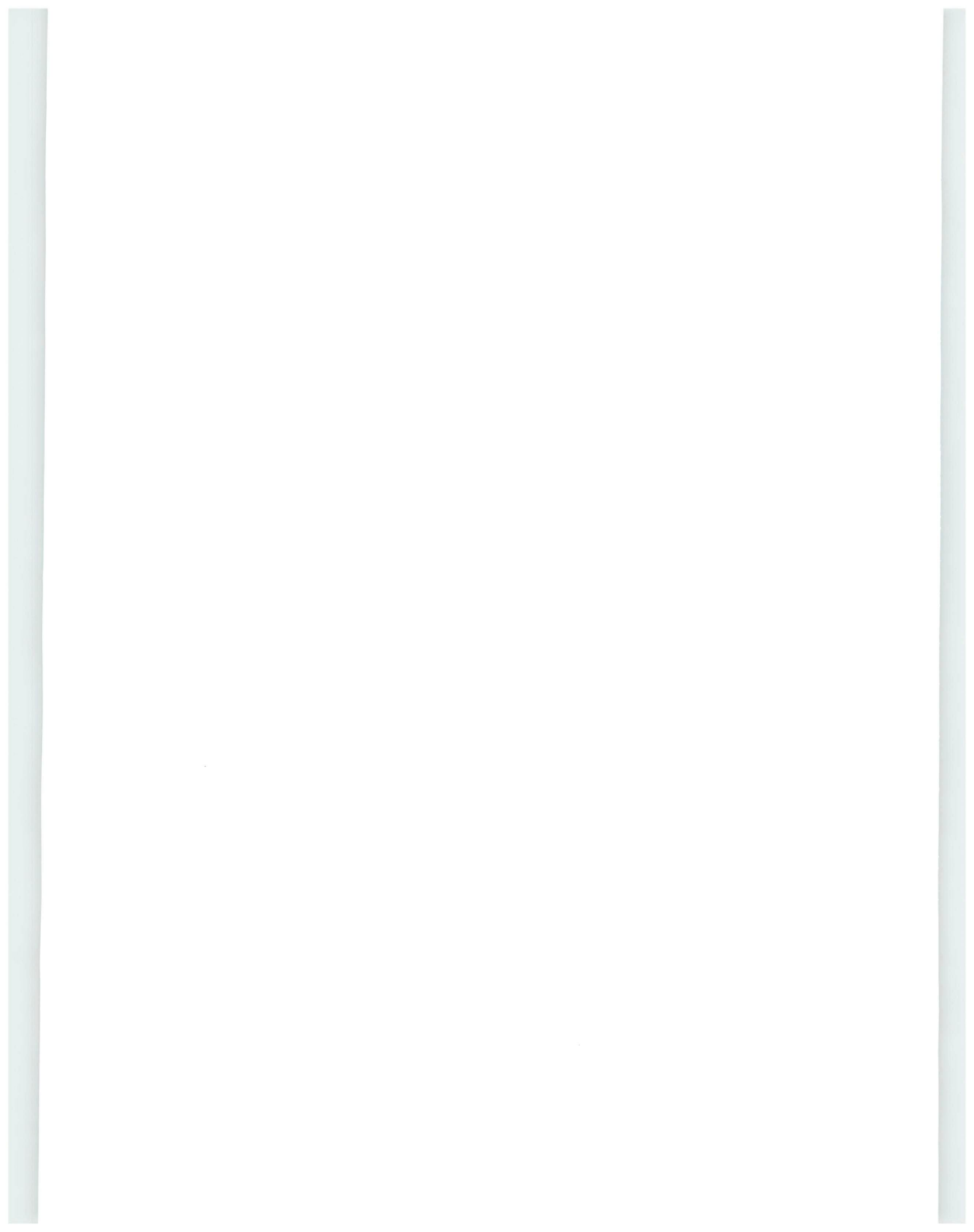
(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)

	2006	2007	2008
PRODUCTION			
Produit intérieur brut réel	1,7	1,8	2,5
Produit intérieur brut	3,9	4,3	3,5
COMPOSANTES (en termes réels)			
Consommation	3,1	3,2	2,4
Investissements résidentiels	-1,7	-2,6	-3,7
Investissements non résidentiels	2,2	2,8	2,3
- dont machines et matériel	3,8	3,8	2,6
Exportations internationales	0,9	2,9	5,2
Importations internationales	4,1	4,1	4,3
AUTRES INDICATEURS ÉCONOMIQUES			
Consommation nominale	4,4	4,6	4,0
Mises en chantier (en milliers)	47,9	40,2	36,7
Salaires et traitements	4,2	4,9	2,4
Revenu personnel	4,7	4,7	3,1
Bénéfices des sociétés	6,0	1,1	5,9
Prix à la consommation	1,7	1,7	1,8
MARCHÉ DU TRAVAIL			
Population active	1,0	1,0	1,0
Emploi	1,3	1,1	1,1
Création d'emplois (en milliers)	48,1	40,4	41,3
Taux de chômage (taux en %)	8,0	8,0	7,9
MARCHÉS FINANCIERS CANADIENS			
Bons du Trésor à 3 mois (taux en %)	4,0	4,0	4,0
Obligations à 10 ans (taux en %)	4,2	4,5	4,9
Dollar canadien (en cents US)	88,2	86,1	86,2

Section C

Orientations budgétaires et financières du gouvernement

INTRODUCTION	C.3
1. UNE SAINTE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES	C.5
1.1 Maintien de l'équilibre budgétaire	C.5
1.2 Une action décisive pour réduire le poids de la dette.....	C.9
2. LA MISE À JOUR DU CADRE FINANCIER	C.11
2.1 Les revenus budgétaires.....	C.11
2.1.1 Les revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement.....	C.12
2.1.2 Les revenus des entreprises du gouvernement	C.16
2.1.3 Les revenus de transferts fédéraux.....	C.17
2.2 Les dépenses budgétaires.....	C.19
2.2.1 Évolution des dépenses de programmes en 2006-2007	C.20
2.2.2 Maintien de la rigueur budgétaire en 2007-2008	C.23
2.2.3 Des investissements importants dans les infrastructures publiques	C.31
2.2.4 Règlement de l'équité salariale avec les employés de l'État	C.33
2.2.5 Le service de la dette	C.34
2.3 Les organismes consolidés.....	C.36
3. LES OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES.....	C.37
3.1 Les placements, prêts et avances.....	C.38
3.2 Les immobilisations.....	C.38
3.3 Les régimes de retraite	C.39
3.4 Les autres comptes	C.39
4. LES BESOINS FINANCIERS NETS CONSOLIDÉS	C.41

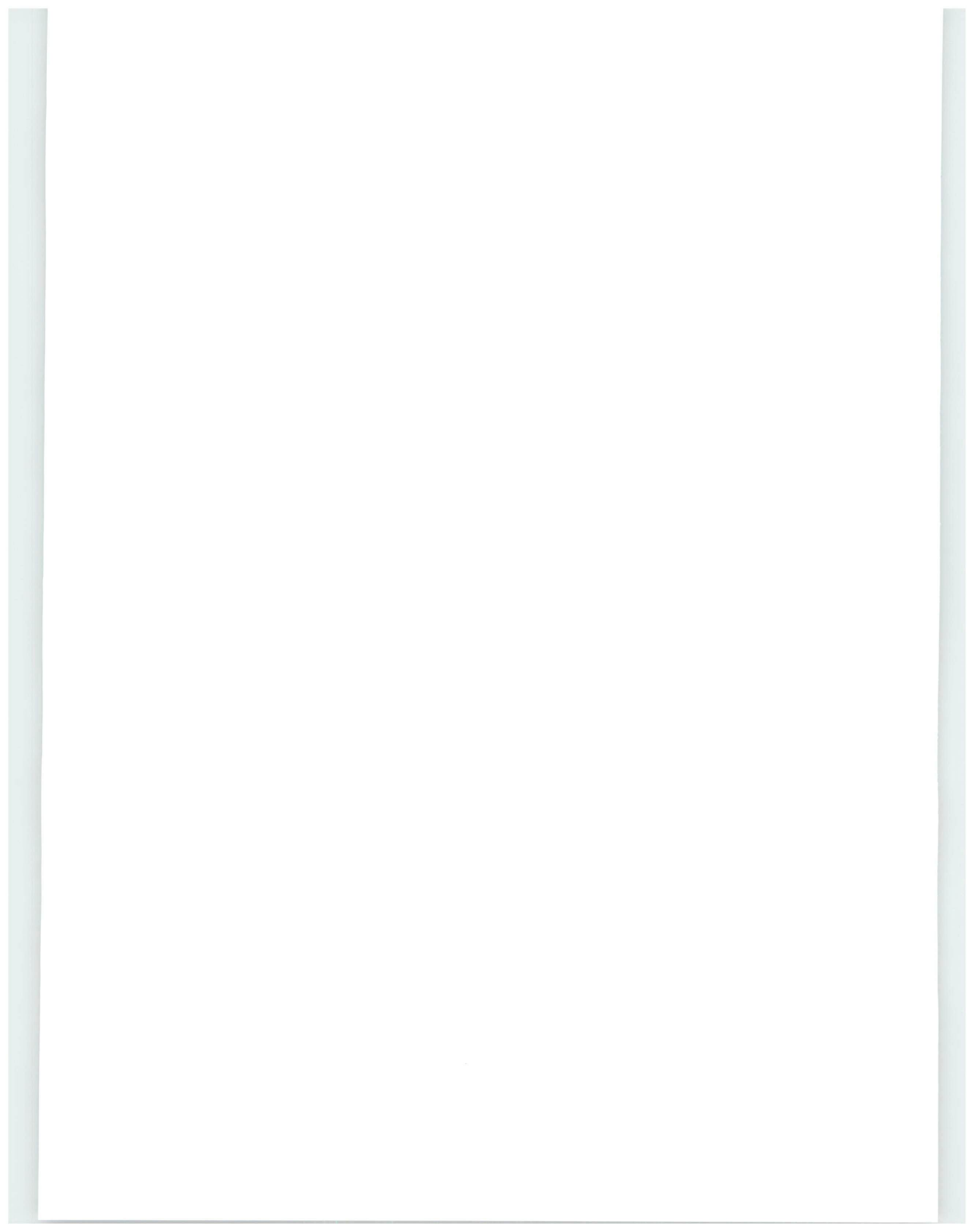


INTRODUCTION

Cette section du Plan budgétaire présente les résultats préliminaires de l'année financière 2006-2007 et les orientations budgétaires et financières poursuivies par le gouvernement pour 2007-2008 et 2008-2009.

Les informations fournies à cette fin portent :

- sur les opérations financières et budgétaires consolidées pour la période 2006-2007 à 2008-2009, incluant l'impact des mesures fiscales et budgétaires annoncées dans le présent budget;
- sur l'évolution des revenus et des dépenses et les révisions depuis le budget de l'an dernier;
- sur les opérations non budgétaires et les investissements.



1. UNE SAINTE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

1.1 Maintien de l'équilibre budgétaire

Depuis le dépôt du *Budget 2006-2007* au printemps dernier, plusieurs événements ont eu un impact sur le cadre financier du gouvernement, notamment :

- l'évolution de la conjoncture économique et des marchés financiers;
- la vente par Hydro-Québec de participations qu'elle détenait dans des sociétés dont, notamment, celle dans Transelec Chile;
- l'entente sur l'équité salariale avec les employés de l'État;
- le coût des nouvelles initiatives annoncées par le gouvernement, incluant le coût des mesures du présent budget.

Néanmoins, le *Budget 2007-2008* prévoit que l'équilibre budgétaire sera maintenu chaque année du cadre financier.

TABLEAU C.1

Sommaire des opérations budgétaires consolidées – Budget 2007-2008^P

(en millions de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009
REVENUS BUDGÉTAIRES	59 489	60 262	61 057
<i>Variation en %</i>	6,8	1,3	1,3
DÉPENSES BUDGÉTAIRES			
Dépenses de programmes	- 51 519	- 53 594	- 55 178
<i>Variation en %</i>	4,6	4,0	3,0
Service de la dette	- 6 990	- 7 229	- 7 170
<i>Variation en %</i>	1,7	3,4	-0,8
Total	- 58 509	- 60 823	- 62 348
<i>Variation en %</i>	4,3	4,0	2,5
RÉSULTATS NETS DES ORGANISMES CONSOLIDÉS	37	61	296
Versement au Fonds des générations ⁽¹⁾	- 500		
Affectation à la réserve budgétaire	- 500		
Utilisation de la réserve pour financer l'équité salariale		500	
Écart à résorber			995
SOLDE BUDGÉTAIRE CONSOLIDÉ AUX FINS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	17	0	0
Résultats nets du Fonds des générations	575	446	726
SOLDE BUDGÉTAIRE CONSOLIDÉ	592	446	726

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Mise de fonds additionnelle provenant de la vente de la participation d'Hydro-Québec dans Transelec Chile.

□ **Atteinte de l'équilibre budgétaire et versement de 500 millions de dollars au Fonds des générations en 2006-2007**

Pour 2006-2007, le présent budget confirme que l'équilibre budgétaire est atteint. En effet, le solde budgétaire aux fins de la *Loi sur l'équilibre budgétaire* montre un surplus de 17 millions de dollars.

Depuis le *Budget 2006-2007*, le gouvernement a enregistré des revenus additionnels importants :

- 463 millions de dollars en revenus d'impôts et taxes en raison, notamment, de la bonne tenue de l'économie;
- 965 millions de dollars provenant des bénéfices des entreprises du gouvernement, principalement en raison de la vente de la participation d'Hydro-Québec dans Transelec Chile;
- 160 millions de dollars aux transferts fédéraux en raison, notamment, de l'impact des mesures du budget fédéral de mai 2006.

TABLEAU C.2

Sommaire des opérations budgétaires consolidées en 2006-2007

(en millions de dollars)

	Budget de mars 2006	Révisions	Budget de février 2007 ^P
REVENUS BUDGÉTAIRES			
Revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement	42 347	463	42 810
Revenus des entreprises du gouvernement	4 758	965	5 723
Total des revenus autonomes	47 105	1 428	48 533
Transferts fédéraux	10 796	160	10 956
Total	57 901	1 588	59 489
DÉPENSES BUDGÉTAIRES			
Dépenses de programmes	- 50 873	- 646	- 51 519
Service de la dette	- 7 205	215	- 6 990
Total	- 58 078	- 431	- 58 509
RÉSULTATS NETS DES ORGANISMES CONSOLIDÉS			
	177	- 140	37
Versement au Fonds des générations ⁽¹⁾		- 500	- 500
Affectation à la réserve budgétaire		- 500	- 500
SOLDE BUDGÉTAIRE CONSOLIDÉ AUX FINS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE			
	0	17	17
Résultats nets du Fonds des générations	74	501	575
SOLDE BUDGÉTAIRE CONSOLIDÉ			
	74	518	592

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007.

(1) Mise de fonds additionnelle provenant de la vente de la participation d'Hydro-Québec dans Transelec Chile.

Par ailleurs, le gouvernement a réalisé des économies de 215 millions de dollars au service de la dette en raison, notamment, de taux d'intérêt moins élevés qu'anticipé.

Globalement, ces revenus additionnels et ces économies totalisant 1,8 milliard de dollars ont permis au gouvernement :

- d'augmenter les dépenses de programmes de 646 millions de dollars afin de financer :
 - les coûts additionnels découlant de l'équité salariale;
 - la récurrence de dépenses comptabilisées lors de la fermeture de l'année 2005-2006, notamment à l'égard de la provision pour créances douteuses à Revenu Québec et de la provision pour pertes sur interventions financières garanties à Investissement Québec;
- d'absorber une révision à la baisse de 140 millions de dollars des résultats nets des organismes consolidés découlant notamment du soutien additionnel consenti par La Financière agricole du Québec aux agriculteurs québécois;
- d'effectuer une mise de fonds additionnelle de 500 millions de dollars au Fonds des générations;
- d'affecter 500 millions de dollars à la réserve budgétaire afin de financer l'équité salariale en 2007-2008.

Compte tenu du relèvement des dépenses évoqué précédemment, la croissance des dépenses de programmes en 2006-2007 atteindra 4,6 %. Cette croissance traduit en partie le coût de l'entente à l'égard de l'équité salariale conclue entre le gouvernement et ses employés. En effet, en excluant les dépenses relatives à l'équité salariale, la croissance des dépenses de programmes s'élève à 4,1 % en 2006-2007.

TABLEAU C.3

Impact de l'équité salariale sur l'évolution des dépenses de programmes

(en millions de dollars)

	2005-2006	2006-2007
OBJECTIF DE DÉPENSES DE PROGRAMMES PRÉSENTÉ AU BUDGET DE FÉVRIER 2007	49 230	51 519
<i>Variation en %</i>	3,3	4,6
Coût total de l'équité salariale inscrit aux dépenses	- 498	- 775
DÉPENSES DE PROGRAMMES EXCLUANT LE COÛT DE L'ÉQUITÉ SALARIALE	48 732	50 744
<i>Variation en %</i>	3,7	4,1
Taux de croissance du PIB nominal en %⁽¹⁾	4,0	3,9

(1) Pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière.
Sources : Secrétariat du Conseil du trésor et Institut de la Statistique du Québec.

□ **Un budget équilibré pour 2007-2008**

Dans le respect des orientations budgétaires poursuivies par le gouvernement, l'équilibre budgétaire sera maintenu en 2007-2008. Le gouvernement compte utiliser, en 2007-2008, une somme de 500 millions de dollars provenant de la réserve budgétaire pour financer l'équité salariale.

La croissance des revenus budgétaires s'élève à 1,3 %. Cette modeste progression s'explique notamment par l'impact des baisses d'impôt consenties aux particuliers et aux entreprises annoncées dans le présent budget et lors des précédents. Elle traduit également une baisse des revenus des entreprises du gouvernement en raison, notamment, de la non-réurrence des bénéfices importants réalisés en 2006-2007 par Hydro-Québec sur la vente de participations détenues dans des entreprises.

En 2007-2008, la croissance des dépenses de programmes, incluant l'impact des mesures du présent budget, est limitée à 4,0 %, soit un taux inférieur à la croissance de 4,3 % du PIB nominal.

□ **Une impasse budgétaire de près de 1 milliard de dollars à résorber en 2008-2009**

Pour 2008-2009, le gouvernement devra résorber une impasse de près de 1 milliard de dollars afin d'atteindre l'équilibre budgétaire. Comme par le passé, le gouvernement du Québec est déterminé à agir afin de résorber cette impasse dans le respect de ses orientations budgétaires et de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*.

1.2 Une action décisive pour réduire le poids de la dette

Le Fonds des générations a été créé en juin dernier par l'adoption de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*.

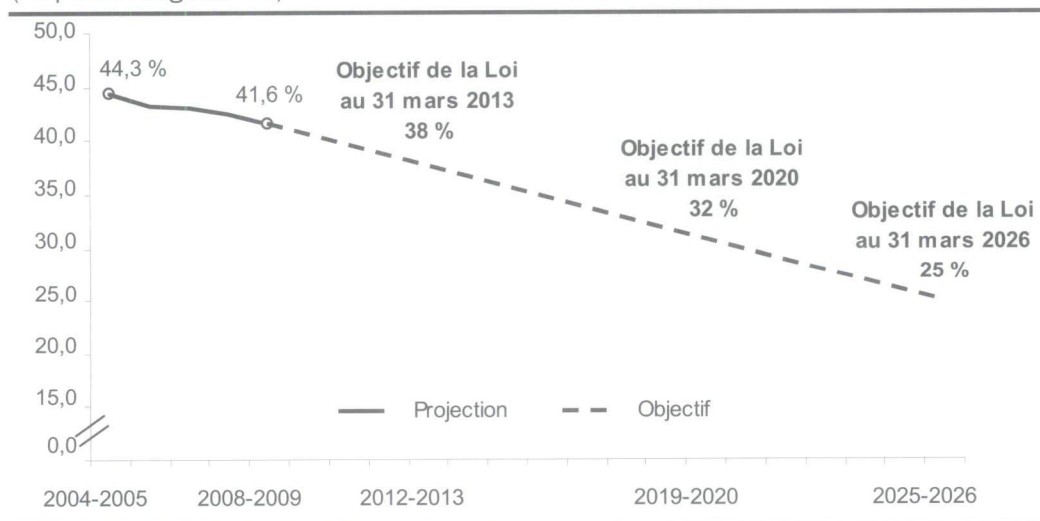
Exclusivement dédié au remboursement de la dette, le Fonds des générations est alimenté par des sources de revenus spécifiques comme, par exemple, les redevances hydrauliques que versent Hydro-Québec et les producteurs privés d'hydroélectricité, la vente de certains actifs ou encore les revenus provenant du placement des sommes qui constituent le Fonds.

Grâce à la vente de la participation d'Hydro-Québec dans Transelec Chile, une somme additionnelle de 500 millions de dollars a été versée dans le Fonds des générations comme l'a annoncé le gouvernement l'automne dernier, lors de la présentation du document *Le Point sur la situation économique et financière du Québec*.

Compte tenu des sommes accumulées au Fonds des générations, le fardeau de la dette en proportion de l'économie sera ramené à 41,6 % en 2008-2009. Il sera réduit à moins de 25 % au 31 mars 2026.

GRAPHIQUE C.1

Dette totale du gouvernement (en pourcentage du PIB)



2. LA MISE À JOUR DU CADRE FINANCIER

Cette section présente les principaux facteurs affectant la croissance des revenus et des dépenses du gouvernement. Elle présente également une explication des révisions apportées au cadre financier pour 2006-2007 depuis le budget de mars dernier.

2.1 Les revenus budgétaires

Les revenus budgétaires du gouvernement devraient totaliser 60 262 millions de dollars en 2007-2008, soit 48 021 millions de dollars au chapitre des revenus autonomes et 12 241 millions de dollars au titre des transferts fédéraux. Les revenus budgétaires devraient augmenter de 1,3 % en 2007-2008 et en 2008-2009.

TABLEAU C.4

Fonds consolidé du revenu Revenus budgétaires (en millions de dollars)

	Budget de mars 2006		Budget de février 2007 ^P		
	2006-2007	Révisions	2006-2007	2007-2008	2008-2009
REVENUS AUTONOMES					
Revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement	42 347	463	42 810	43 361	44 435
<i>Variation en %</i>	3,2		3,9	1,3	2,5
Entreprises du gouvernement	4 758	965	5 723	4 660	4 774
<i>Variation en %</i>	6,7		25,7	-18,6	2,4
TOTAL	47 105	1 428	48 533	48 021	49 209
<i>Variation en %</i>	3,6		6,1	-1,1	2,5
TRANSFERTS FÉDÉRAUX	10 796	160	10 956	12 241	11 848
<i>Variation en %</i>	8,3		9,9	11,7	-3,2
REVENUS BUDGÉTAIRES	57 901	1 588	59 489	60 262	61 057
<i>Variation en %</i>	4,4		6,8	1,3	1,3

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

2.1.1 Les revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement

□ Des révisions importantes en 2006-2007 aux revenus d'impôts et de taxes

Pour l'exercice financier 2006-2007, les résultats préliminaires indiquent que les revenus autonomes, excluant les bénéfiques des entreprises du gouvernement, sont révisés à la hausse de 463 millions de dollars par rapport au *Budget 2006-2007*, ce qui porte la croissance de ces revenus à 3,9 % par rapport à l'année précédente.

Les revenus provenant de l'**impôt des particuliers** ont augmenté de 719 millions de dollars. Cet écart traduit, notamment :

- la révision à la hausse du revenu personnel et l'impact sur les rentrées fiscales des ajustements rétroactifs d'équité salariale qui seront versés aux employés de l'État d'ici le 31 mars 2007;
- l'ajustement de la répartition des retenues à la source et des acomptes provisionnels pour tenir compte des données réelles.

Les **cotisations au Fonds des services de santé** sont réduites de 216 millions de dollars. Cela s'explique essentiellement par la contrepartie de l'ajustement à la répartition des retenues à la source en faveur de l'impôt des particuliers mentionné plus haut.

Les revenus au titre des **impôts des sociétés** ont augmenté de 314 millions de dollars en raison de la récurrence des revenus encaissés à la fin de l'année 2005-2006.

- Ces revenus plus élevés, qui reflètent la croissance soutenue des bénéfiques des sociétés des dernières années, ont notamment amené les entreprises à verser des acomptes supérieurs en 2006-2007.

Les revenus des **taxes à la consommation** sont révisés à la baisse de 334 millions de dollars.

- Malgré la vigueur de la demande intérieure, les rentrées fiscales à la taxe de vente du Québec sont inférieures de 114 millions de dollars.
- Les revenus de la taxe sur les produits du tabac sont réduits de 171 millions de dollars, ce qui s'explique par l'impact sur la consommation des produits du tabac de la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la *Loi sur le tabac* introduites en mai dernier. Cette révision peut également refléter une légère augmentation de la contrebande.

- Finalement, en raison des prix élevés, le volume des carburants vendus a été inférieur à ce qui avait été initialement prévu, réduisant ainsi les revenus provenant de la taxe perçue sur ces produits.

TABLEAU C.5

Fonds consolidé du revenu
Évolution des revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement
(en millions de dollars)

	Budget de mars 2006		Budget de février 2007 ^P		
	2006-2007	Révisions	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Impôt des particuliers	17 309	719	18 028	18 081	18 578
<i>Variation en %</i>	4,2		9,6	0,3	2,7
Fonds des services de santé	5 331	- 216	5 115	5 469	5 667
<i>Variation en %</i>	4,0		1,3	6,9	3,6
Impôts des sociétés	4 349	314	4 663	4 565	4 558
<i>Variation en %</i>	-0,8		-2,6	-2,1	-0,2
Taxes à la consommation	13 108	- 334	12 774	13 061	13 403
<i>Variation en %</i>	3,6		2,7	2,2	2,6
Autres revenus	2 250	- 20	2 230	2 185	2 229
<i>Variation en %</i>	-0,1		-9,6	-2,0	2,0
REVENUS AUTONOMES EXCLUANT LES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT	42 347	463	42 810	43 361	44 435
<i>Variation en %</i>	3,2		3,9	1,3	2,5

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

❑ Une croissance limitée par l'impact des mesures visant à réduire le fardeau fiscal en 2007-2008 et 2008-2009

En 2007-2008, les revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement progresseront de 1,3 %, un rythme inférieur à celui de la croissance de l'économie. Cela s'explique essentiellement par l'effet :

- des mesures annoncées dans le présent budget et les précédents à l'impôt des particuliers et aux impôts des sociétés;
- de l'impact non récurrent des ajustements rétroactifs qui seront versés aux employés de l'État en mars 2007 à l'égard de l'équité salariale;
- de la répartition en 2006-2007 des retenues à la source à l'égard des années antérieures.

Pour 2008-2009, la croissance des revenus autonomes, excluant les entreprises du gouvernement, s'établit à 2,5 %, soit une croissance inférieure à celle du produit intérieur brut en raison, principalement, de l'impact des mesures fiscales.

Évolution par sources

De façon plus précise, l'**impôt sur le revenu des particuliers**, la plus importante source de revenus du gouvernement, devrait augmenter de 0,3 % pour s'établir à 18,1 milliards de dollars en 2007-2008.

- Au cours de cet exercice financier, la croissance des revenus assujettis à l'impôt sera plus que compensée par l'impact des mesures fiscales du présent budget et des précédents, ainsi que par la non-réurrence :
 - des revenus provenant des versements des ajustements rétroactifs au titre de l'équité salariale;
 - de la répartition des retenues à la source en 2006-2007 à l'égard des années antérieures.

En 2008-2009, l'augmentation des revenus devrait s'établir à 2,7 %, une hausse compatible avec la croissance des revenus assujettis à l'impôt si l'on fait abstraction de l'impact des mesures fiscales annoncées dans le présent budget.

Les **cotisations au Fonds des services de santé** devraient s'établir à 5,5 milliards de dollars en 2007-2008, en hausse de 6,9 %. Cette croissance est comparable à celle des salaires et traitements si l'on exclut l'effet de la révision à la baisse non récurrente découlant de la répartition des retenues à la source en 2006-2007. En 2008-2009, la croissance prévue de 3,6 % est similaire à celle des salaires et traitements.

Malgré une progression de plus de 3,0 % en moyenne des bénéficiaires des entreprises en 2007 et en 2008, les revenus provenant des **impôts des sociétés** devraient diminuer de 2,1 % en 2007-2008 et rester relativement stables en 2008-2009. Cela découle de l'impact des mesures fiscales annoncées dans le présent budget et les précédents visant à favoriser la croissance économique, dont la réduction de la taxe sur le capital.

En 2007-2008, les revenus des **taxes à la consommation** devraient afficher une hausse de 2,2 %. Cette faible croissance traduit l'impact de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités signée au printemps 2006, qui leur permet d'obtenir un remboursement partiel, dès 2007-2008, de la taxe de vente du Québec qu'elles paient sur leurs achats. L'évolution des taxes à la consommation reflète aussi la stagnation des revenus provenant de la taxe sur les produits du tabac. En 2008-2009, la progression des revenus des taxes à la consommation de 2,6 % suit un rythme comparable à celui de la consommation des ménages, une fois pris en compte la faible croissance des revenus provenant de la taxe sur les carburants et la stagnation des revenus de la taxe sur les produits du tabac.

□ Une évolution des revenus comparable à celle de l'économie

Globalement, la croissance prévue des revenus autonomes, excluant les entreprises du gouvernement, devrait être similaire à celle de l'économie en terme nominal. En effet, en excluant l'impact financier des mesures fiscales et de certains revenus exceptionnels, le taux de croissance des revenus autonomes pour les années financières 2007-2008 et 2008-2009 est de 4,0 % en moyenne, soit un niveau similaire à la hausse du produit intérieur brut.

TABLEAU C.6

Fonds consolidé du revenu Évolution des revenus autonomes sur base comparable^P (en millions de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009
REVENUS AUTONOMES EXCLUANT LES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT	42 810	43 361	44 435
<i>Variation en %</i>	3,9	1,3	2,5
Moins :			
Mesures du <i>Budget 2007-2008</i>			
- Réduction de l'impôt des particuliers		- 122	- 489
- Autres mesures fiscales		- 93	- 175
Mesures du <i>Budget 2006-2007</i>			
- Réduction de l'impôt des particuliers	- 75	- 345	- 362
- Autres mesures fiscales	- 111	- 57	- 93
Mesures du <i>Budget 2005-2006</i>			
- Réduction de l'impôt des particuliers	- 337	- 390	- 395
- Autres mesures fiscales	- 250	- 392	- 483
Autres facteurs ⁽¹⁾	452	- 285	- 257
Sous-total	- 321	- 1 684	- 2 254
REVENUS AVANT MESURES	43 131	45 045	46 689
<i>Variation en %</i>		4,4	3,6
Taux de croissance du PIB nominal en % ⁽²⁾		4,3	3,5
Élasticité en année civile ⁽³⁾		1,04	1,06

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

- (1) Comprend, notamment, les montants de la conciliation des retenues à la source des employeurs et des travailleurs autonomes, l'impact sur les revenus des ajustements rétroactifs versés à l'égard de l'équité salariale, ainsi que l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007-2013.
- (2) Pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière.
- (3) Élasticité entre la croissance des revenus sur base comparable et la croissance du produit intérieur brut. Par exemple, une élasticité de 1,06 signifie qu'une augmentation de 1,00 % du PIB entraîne une hausse de 1,06 % des revenus autonomes.

2.1.2 Les revenus des entreprises du gouvernement

❑ Révision à la hausse importante en 2006-2007 en raison de la vente d'actifs

Pour l'année 2006-2007, les bénéfices des entreprises du gouvernement sont revus à la hausse de 965 millions de dollars. Cette augmentation s'explique, notamment, par des bénéfices additionnels de 1 114 millions de dollars réalisés par Hydro-Québec, dont plus de 900 millions de dollars provenant de la vente d'actifs, principalement la vente de la participation que détenait la société dans Transelec Chile.

Par ailleurs, Loto-Québec présente une diminution de ses bénéfices de 152 millions de dollars attribuable à la baisse des revenus provenant de l'utilisation des appareils de loterie vidéo.

Pour l'année 2007-2008, les revenus provenant des entreprises du gouvernement sont estimés à 4 660 millions de dollars. En 2008-2009, une légère progression portera les revenus à 4 774 millions de dollars.

TABLEAU C.7

Fonds consolidé du revenu Évolution des revenus provenant des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	Budget de mars 2006		Budget de février 2007 ^P		
	2006-2007	Révisions	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Hydro-Québec	2 500	1 114 ⁽¹⁾	3 614	2 545	2 500
Loto-Québec	1 524	- 152	1 372	1 329	1 329
Société des alcools du Québec	702	0	702	745	785
Autres	32	3	35	41	160
REVENUS DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT	4 758	965	5 723	4 660	4 774
<i>Variation en %</i>	6,7		25,7	-18,6	2,4

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Incluant les bénéfices réalisés par Hydro-Québec de plus de 900 millions de dollars résultant de la vente de participations qu'elle détenait dans des sociétés, dont Transelec Chile.

2.1.3 Les revenus de transferts fédéraux

Les revenus de transferts fédéraux devraient atteindre 10 956 millions de dollars en 2006-2007, soit 160 millions de dollars de plus que ce qui avait été prévu dans le budget de mars 2006. Pour les années 2007-2008 et 2008-2009, des revenus de transferts fédéraux de 12 241 millions de dollars et de 11 848 millions de dollars sont prévus.

La révision de 160 millions de dollars des revenus de transferts fédéraux en 2006-2007 s'explique essentiellement par des revenus additionnels de péréquation de 185 millions de dollars qui découlent du budget fédéral de mai 2006.

TABLEAU C.8

Fonds consolidé du revenu Évolution des revenus de transferts fédéraux (en millions de dollars)

	Budget de mars 2006		Budget de février 2007 ^P		
	2006-2007	Révisions	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Péréquation	5 354	185	5 539	6 462	6 688
<i>Variation en %</i>	<i>11,6</i>		<i>15,4</i>	<i>16,7</i>	<i>3,5</i>
Transferts pour la santé	3 605	29	3 634	3 631	3 625
<i>Variation en %</i>	<i>13,2</i>		<i>14,1</i>	<i>-0,1</i>	<i>-0,2</i>
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 041	19	1 060	1 288	1 012
<i>Variation en %</i>	<i>0,7</i>		<i>2,5</i>	<i>21,5</i>	<i>-21,4</i>
Autres programmes	796	-73	723	860	523
<i>Variation en %</i>	<i>-16,6</i>		<i>-24,1</i>	<i>18,9</i>	<i>-39,2</i>
TRANSFERTS FÉDÉRAUX	10 796	160	10 956	12 241	11 848
<i>Variation en %</i>	<i>8,3</i>		<i>9,9</i>	<i>11,7</i>	<i>-3,2</i>

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

Les revenus de transferts fédéraux devraient augmenter de 11,7 % en 2007-2008. Cette évolution s'explique principalement par la croissance des revenus de péréquation qui résulte de l'annonce du gouvernement fédéral du 16 janvier 2007, relative aux droits minimaux de péréquation des provinces en 2007-2008.

En effet, sur la base des plus récentes données économiques et fiscales disponibles, le gouvernement fédéral a revu à la hausse la part du Québec de l'enveloppe de péréquation, ce qui explique la croissance de 16,7 % de ces revenus en 2007-2008. Aux fins de la planification financière du gouvernement du Québec, il a été présumé que les revenus de péréquation du Québec continueraient de croître par la suite au rythme de 3,5 % par année, et ce, conformément aux dispositions législatives actuellement en vigueur.

En 2008-2009, les revenus de transferts fédéraux devraient diminuer de 3,2 %. Cela s'explique principalement par la non-récurrence de l'essentiel des revenus qui découlent de quatre fiducies mises en place par le gouvernement fédéral dans son budget de mai 2006 et qui visent l'infrastructure en matière d'éducation postsecondaire, l'infrastructure du transport en commun, le logement abordable et le logement des autochtones hors réserve.

La part du Québec de ces quatre fiducies totalise 577 millions de dollars. Les provinces ont la marge de manœuvre pour utiliser les fonds qui leur sont réservés en fonction de leurs besoins et sur la base d'un calendrier qu'elles définissent, sans excéder la durée de vie des fiducies. Le calendrier d'inscription des revenus retenu par le gouvernement du Québec est présenté au tableau suivant.

TABLEAU C.9

Calendrier d'inscription des revenus découlant des fiducies du budget fédéral de mai 2006

(en millions de dollars)

	2007-2008	2008-2009	Total
Fiducie pour l'infrastructure en matière d'éducation postsecondaire	235	—	235
Fiducie pour l'infrastructure du transport en commun	117	0	117
Fiducie pour le logement abordable	187	0	187
Fiducie pour le logement des autochtones hors réserve	26	12	38
TOTAL	565	12	577

Note : La Fiducie pour l'infrastructure en matière d'éducation postsecondaire doit être utilisée d'ici le 31 mars 2008 et fait partie des « Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux ». Les trois autres fiducies doivent être utilisées au plus tard le 31 mars 2009 et font partie des « Autres programmes ».

Enfin, il est à noter que la prévision des revenus de transferts fédéraux du présent budget n'inclut aucun montant pouvant découler des décisions fédérales visant à corriger le déséquilibre fiscal au Canada.

2.2 Les dépenses budgétaires

Pour 2007-2008, les dépenses budgétaires devraient atteindre 60 823 millions de dollars. Les dépenses de programmes totaliseront 53 594 millions de dollars et le service de la dette 7 229 millions de dollars.

TABLEAU C.10

Fonds consolidé du revenu Évolution des dépenses budgétaires^P (en millions de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Dépenses de programmes	51 519	53 594	55 178
<i>Variation en %</i>	4,6	4,0	3,0
Service de la dette	6 990	7 229	7 170
<i>Variation en %</i>	1,7	3,4	-0,8
DÉPENSES BUDGÉTAIRES	58 509	60 823	62 348
<i>Variation en %</i>	4,3	4,0	2,5
Taux de croissance du PIB nominal en %(¹)	3,9	4,3	3,5
Taux d'inflation au Canada en %	2,0	1,8	1,8

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière.

2.2.1 Évolution des dépenses de programmes en 2006-2007

Le gouvernement s'est engagé en 2003 à gérer les finances publiques avec rigueur et discipline. La prévision des dépenses de programmes 2007-2008 s'inscrit à nouveau dans cette voie qui a permis au Québec de reprendre le contrôle de la croissance des dépenses publiques tout en améliorant les services offerts aux Québécois.

Les dépenses de programmes en 2006-2007 s'établissent à 51 519 millions de dollars, ce qui représente une croissance de 4,6 % par rapport à 2005-2006. Par rapport à la cible de 50 873 millions de dollars établie au moment du *Discours sur le budget 2006-2007*, il s'agit d'une révision à la hausse de 646 millions de dollars.

Cette révision s'explique essentiellement, d'une part, par des révisions aux dépenses afférentes aux régimes de retraite, aux provisions pour pertes sur interventions financières garanties et pour les créances douteuses à Revenu Québec et, d'autre part, par l'impact de 242 millions de dollars résultant de la décision de la Commission de l'équité salariale d'étaler sur six ans en sept versements les ajustements salariaux découlant du règlement de l'équité salariale.

TABLEAU C.11

Évolution du budget de dépenses 2006-2007

(en millions de dollars)

BUDGET DE DÉPENSES AU DISCOURS SUR LE BUDGET 2006-2007		50 873,0
Révisions		
Nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite		60,0
Relèvement de la dépense au titre de la provision pour pertes sur interventions financières garanties au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation		48,0
Relèvement de la dépense à l'égard de la provision pour créances douteuses à Revenu Québec		193,0
Impact de l'étalement sur six ans en sept versements du règlement de l'équité salariale		242,0
Plan de soutien au secteur forestier		30,0
Entente avec les professionnels de la santé et autres révisions au ministère de la Santé et des Services sociaux		65,5
Autres révisions		7,5
BUDGET DE DÉPENSES RÉVISÉ		51 519,0

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

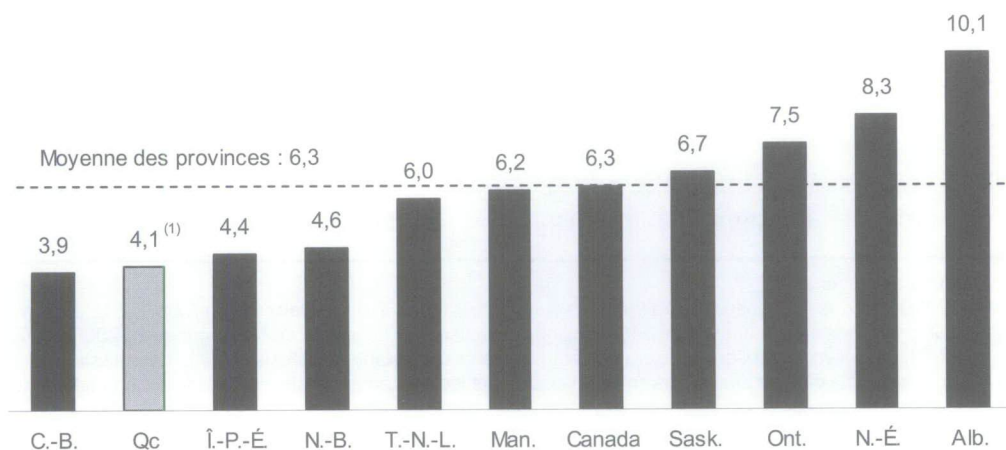
❑ Le Québec fait mieux que la plupart des provinces canadiennes

Le Québec a obtenu depuis 2003-2004 de meilleurs résultats que l'ensemble des provinces canadiennes en matière de contrôle des dépenses. En effet, le taux de croissance annuel moyen des dépenses de programmes au Québec au cours de cette période a été de 4,1 %, alors que celui de la moyenne des provinces canadiennes s'élève à 6,3 %.

GRAPHIQUE C.2

Le Québec fait mieux que la plupart des provinces dans la gestion des dépenses

(croissance annuelle moyenne des dépenses de programmes de 2003-2004 à 2006-2007, en pourcentage)

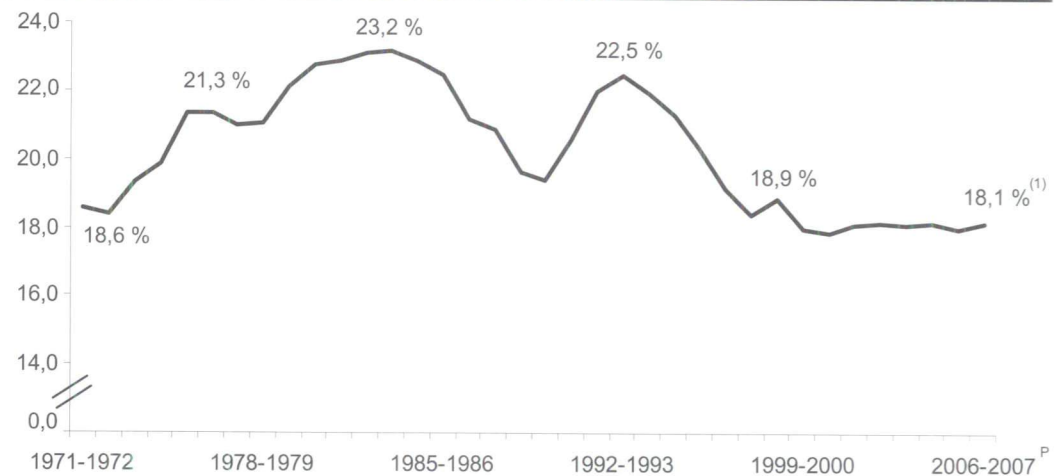


(1) La croissance annuelle moyenne des dépenses de programmes de 2003-2004 à 2006-2007 est révisée de 3,8 % à 4,1 % en raison de la révision à la hausse de 646,0 millions de dollars aux dépenses de programmes en 2006-2007, dont 242,0 millions de dollars à l'égard de l'équité salariale résultant de la décision de la Commission de l'équité salariale d'étaler sur six ans en sept versements les ajustements salariaux découlant du règlement de l'équité salariale.

En raison de cette rigueur budgétaire, le poids des dépenses de programmes par rapport au PIB en 2006-2007 s'établit à 18,1 %, soit l'un des niveaux les plus faibles depuis 35 ans.

GRAPHIQUE C.3

Dépenses de programmes (en pourcentage du PIB)



P : Résultats préliminaires.

(1) En 2006-2007, les dépenses de programmes en pourcentage du PIB sont révisées de 17,8 % à 18,1 % en raison de la révision à la hausse de 646,0 millions de dollars aux dépenses de programmes en 2006-2007, dont 242,0 millions de dollars à l'égard de l'équité salariale résultant de la décision de la Commission de l'équité salariale d'étaler sur six ans en sept versements les ajustements salariaux découlant du règlement de l'équité salariale.

2.2.2 Maintien de la rigueur budgétaire en 2007-2008

Le gouvernement maintient la même rigueur budgétaire en 2007-2008. Ainsi, les dépenses de programmes incluant le coût des mesures du présent budget, augmentent de 4,0 % en 2007-2008, soit une augmentation de 2 075,2 millions de dollars. Les dépenses de programmes devraient ainsi atteindre 53 594,2 millions de dollars.

□ Priorité à la santé et à l'éducation

Près des deux tiers de l'augmentation des dépenses de programmes en 2007-2008 sont alloués au secteur de la santé et des services sociaux, pour un montant de 1 343,9 millions de dollars. Le budget de la santé et des services sociaux augmente ainsi de 6,0 %, ce qui permet de couvrir l'augmentation des coûts de système ainsi que l'impact des ententes avec les fédérations médicales et du règlement de l'équité salariale. Des budgets additionnels de 20,9 millions de dollars sont également ajoutés pour la mise en œuvre de la Politique du médicament, dont 16,5 millions de dollars pour étendre la gratuité des médicaments pour les personnes à faible revenu à compter du 1^{er} juillet 2007.

TABLEAU C.12

Croissance des dépenses de programmes en 2007-2008

(en millions de dollars)

	2006-2007	2007-2008	Croissance	
			En M\$	En %
Santé et Services sociaux	22 265,9	23 609,8	1 343,9	6,0
Éducation, Loisir et Sport	12 828,4	13 394,9	566,5	4,4
Autres ministères	16 424,7	16 589,5	164,8	1,0
TOTAL	51 519,0	53 594,2	2 075,2	4,0

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

Le budget du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport bénéficie également d'une croissance importante de 4,4 %, soit un ajout de 566,5 millions de dollars. Cette hausse permet de financer les ajustements salariaux incluant le règlement de l'équité salariale, les investissements additionnels de 120 millions de dollars dans l'enseignement postsecondaire, l'impact de 52 millions de dollars pour compléter le financement de l'ajout d'une heure et demie d'enseignement au primaire et l'impact de 35 millions de dollars pour l'ajout de ressources au primaire et au secondaire pour les élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage et d'adaptation.

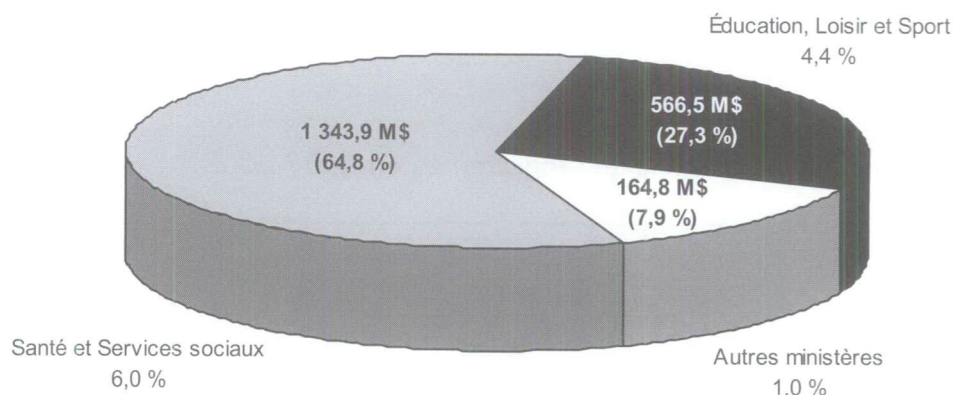
Enfin, le budget des autres portefeuilles demeure relativement constant, avec une hausse de 1,0 %.

GRAPHIQUE C.4

Priorité à la santé et à l'éducation

(croissance des dépenses de programmes en 2007-2008^P)

Augmentation totale de 2 075,2 M\$



P : Prévisions.

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

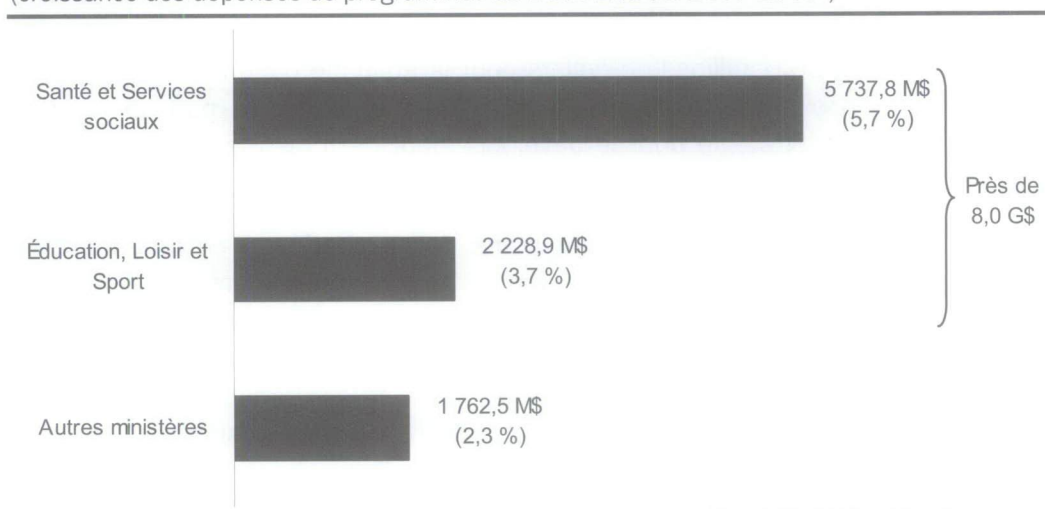
□ Près de 8,0 milliards de dollars de plus pour la santé et l'éducation depuis 2003

Au total, ce sont 8,0 milliards de dollars de plus que le gouvernement a ajoutés aux budgets du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport depuis 2003, soit respectivement 5,7 milliards de dollars et 2,2 milliards de dollars. Les autres portefeuilles ont bénéficié d'une augmentation de 1,8 milliard de dollars, notamment pour améliorer le réseau routier et bonifier l'aide à la famille.

GRAPHIQUE C.5

Près de 8,0 milliards de dollars de plus pour la santé et l'éducation depuis 2003-2004

(croissance des dépenses de programmes de 2003-2004 à 2007-2008^P)



P : Prévisions pour 2007-2008.

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

□ Hausse de 1,0 % du budget des autres ministères en 2007-2008

Les budgets des autres ministères augmentent de 1,0 % en 2007-2008 et ont été établis avec la préoccupation de préserver et d'améliorer les services à la population. Pour ce faire, l'essentiel des efforts budgétaires est limité aux dépenses de fonctionnement, par l'application de mesures telles le non-remplacement de la moitié des départs à la retraite. Sommairement, les principales variations s'expliquent de la façon suivante :

- le budget du ministère des **Affaires municipales et des Régions** baisse de 78,1 millions de dollars. Cette diminution s'explique essentiellement par l'impact de 128,0 millions de dollars résultant de la mise en œuvre de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007-2013, qui prévoit notamment le remplacement de programmes de dépenses par des remboursements de taxe de vente. En excluant cet ajustement, la croissance du budget est de 49,9 millions de dollars, soit 2,7 %, dont 30,0 millions de dollars pour la Politique nationale de la ruralité. De plus, des montants totalisant 35,8 millions de dollars pour la mise en œuvre de la Stratégie pour le développement de toutes les régions ont été pourvus au Fonds de suppléance;
- le budget du ministère de l'**Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation** augmente de 9,0 millions de dollars, soit 1,3 %, principalement pour couvrir l'augmentation de 7,3 millions de dollars du coût du programme de remboursement de taxes foncières aux agriculteurs et en raison de l'ajout de 3,0 millions de dollars pour la mise en place du programme de soutien aux pomiculteurs. De plus, un ajout de 5,0 millions de dollars est fait au Fonds de suppléance pour les mesures visant à soutenir l'agriculture et les pêches dans le cadre de la Stratégie pour le développement de toutes les régions;
- le budget du **Conseil du trésor** est révisé à la baisse de 248,3 millions de dollars, en raison d'une révision des sommes pourvues au Fonds de suppléance qui passent de 425,8 millions de dollars en 2006-2007 à 177,0 millions de dollars en 2007-2008. Cette révision découle principalement de la non-récurrence de sommes pourvues en 2006-2007 pour le règlement de l'équité salariale afférentes aux années antérieures;
- le budget du ministère du **Conseil exécutif** est majoré de 46,1 millions de dollars, soit 17,4 %, principalement en raison du financement de 27,4 millions de dollars de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 et de la mise en place du nouveau Fonds d'initiatives autochtones, doté d'une enveloppe de 10,2 millions de dollars;

- le budget du ministère de la **Culture et des Communications** augmente de 26,0 millions de dollars, soit 4,4 %, principalement en raison de l'impact de 9,6 millions de dollars découlant du plein paiement des taxes municipales par les sociétés d'État culturelles à compter du 1^{er} janvier 2007, de l'ajout de 3,0 millions de dollars au programme « Placements Culture » et d'autres bonifications accordées, notamment aux bibliothèques et aux médias communautaires. Par ailleurs, l'aide d'urgence de 10,0 millions de dollars accordée en 2006-2007 au cinéma québécois, ainsi que l'aide de 5,0 millions de dollars accordée aux musées sont reconduites en 2007-2008;
- le budget du ministère du **Développement durable, de l'Environnement et des Parcs** augmente de 2,6 millions de dollars, soit 1,4 % en raison, notamment, de l'intensification des activités d'inspection en région;
- le budget du ministère du **Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation** augmente de 58,8 millions de dollars, soit 8,4 %, à la suite notamment de l'ajout de 38,5 millions de dollars pour porter à 68,5 millions de dollars les sommes prévues pour la mise en œuvre du Plan de soutien au secteur forestier, de l'ajout de 58,3 millions de dollars pour le déploiement de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, de l'ajout de 32,7 millions de dollars pour la mise en œuvre de la Stratégie pour le développement de toutes les régions et de la non-réurrence en 2007-2008 de la révision de 48,0 millions de dollars en 2006-2007 de la provision pour pertes sur interventions financières garanties;
- le budget du ministère de l'**Emploi et de la Solidarité sociale** est en hausse de 36,3 millions de dollars, soit une croissance de 0,9 %, afin de tenir compte de l'impact de l'indexation des barèmes à l'aide de dernier recours et de la mise en œuvre du nouveau Programme national de réconciliation avec les orphelins et les orphelines de Duplessis;
- le budget du ministère de la **Famille, des Aînés et de la Condition féminine** est majoré de 70,5 millions de dollars, soit 4,1 %, principalement en raison de la hausse de la rémunération des éducatrices résultant de l'augmentation des paramètres salariaux, de leur progression dans les échelles de traitement et du règlement de l'équité salariale. De plus, des sommes de 3,0 millions de dollars pour le financement des haltes garderies et de 5,0 millions de dollars pour la Stratégie d'action en faveur des aînés sont pourvues au Fonds de suppléance;
- le budget du ministère des **Finances** est en hausse de 5,0 millions de dollars, soit 3,2 % en raison du budget additionnel alloué à la lutte contre l'évasion fiscale;
- le budget du ministère de l'**Immigration et des Communautés culturelles** augmente de 5,3 millions de dollars, pour une croissance de 5,0 %, essentiellement en raison d'un budget additionnel alloué à la francisation des immigrants;

- le budget du ministère de la **Justice** est majoré de 3,0 millions de dollars, soit 0,5 %. Cette variation reflète essentiellement l'augmentation du coût de paramètres salariaux;
- le budget du ministère des **Relations internationales** est en hausse de 17,0 millions de dollars, soit 17,2 %, principalement pour l'ajout de 8,0 millions de dollars au titre de la Politique internationale du Québec, de 6,1 millions de dollars pour le Sommet de la Francophonie qui aura lieu en 2008 et de 2,0 millions de dollars pour l'octroi d'une aide supplémentaire à l'organisation internationale de la francophonie;
- le budget du ministère des **Ressources naturelles et de la Faune** augmente de 56,4 millions de dollars, soit 14,5 %, avec l'ajout de 36,6 millions de dollars pour la mise en œuvre du Plan de soutien au secteur forestier, de 16,0 millions de dollars pour la Stratégie pour le développement de toutes les régions et de 10,0 millions de dollars pour la Stratégie d'investissements sylvicoles;
- le budget du ministère du **Revenu** est réduit de 70,4 millions de dollars. Cette baisse résulte d'une révision de 85,1 millions de dollars de la dépense relative à la provision pour créances douteuses. En excluant cet ajustement, la croissance est de 14,7 millions de dollars ou de 1,5 %. Celle-ci sert principalement au financement de l'augmentation des coûts du Fonds des technologies de l'information et à l'intensification des activités de recouvrement des créances fiscales;
- le budget du ministère de la **Sécurité publique** augmente de 52,3 millions de dollars, soit une croissance de 5,6 %, dont 39,4 millions de dollars au titre des paramètres salariaux et 17,6 millions de dollars pour la poursuite de la mise en œuvre de la nouvelle *Loi sur les services correctionnels*. En outre, une somme additionnelle de 3,0 millions de dollars, pourvue au Fonds de suppléance pour intensifier la lutte contre le phénomène des gangs de rue, s'ajoute aux montants déjà annoncés à cet égard;
- le budget du ministère des **Services gouvernementaux** est en hausse de 9,1 millions de dollars, soit 11,9 %, essentiellement pour la poursuite du déploiement de Services Québec, pour 5,7 millions de dollars, et du Gouvernement en ligne, pour 2,0 millions de dollars;
- le budget du ministère du **Tourisme** baisse de 6,8 millions de dollars. Cette variation s'explique par la non-réurrence de la subvention de 7,3 millions de dollars au Zoo de Granby versée en 2006-2007. Sans cet ajustement, la croissance est de 0,5 million de dollars, soit 0,4 %. De plus, un montant additionnel de 5,0 millions de dollars visant à soutenir le tourisme en région est pourvu à même le Fonds de suppléance;

- le budget du ministère des **Transports** est en hausse de 164,9 millions de dollars, soit 8,4 %, en raison, notamment d'une hausse de 119,0 millions de dollars du coût des services de dette pour le réseau routier et le transport en commun, de l'ajout de 26,5 millions de dollars pour l'entretien du réseau routier et du financement additionnel de 11,0 millions de dollars pour les fêtes soulignant le 400^e anniversaire de la ville de Québec. De plus, une somme de 11,0 millions de dollars est prévue au Fonds de suppléance pour la contribution du Québec à une entente sur la régionalisation du déficit du métro de Montréal. Finalement, une aide additionnelle de 5,5 millions de dollars, également pourvue au Fonds de suppléance, est allouée pour le développement de la capitale nationale dans le cadre de la Stratégie pour le développement de toutes les régions;
- le budget du ministère du **Travail** demeure constant en 2007-2008, à 31,5 millions de dollars.

TABLEAU C.13

Dépenses de programmes par portefeuilles (en millions de dollars)

	2006-2007	2007-2008	Variation	
			En M\$	En %
Affaires municipales et Régions	1 847,4	1 769,3	- 78,1	- 4,2
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	683,3	692,3	9,0	1,3
Assemblée nationale	100,3	105,2	4,9	4,9
Conseil du trésor et Administration gouvernementale ⁽¹⁾	874,6	626,3	- 248,3	- 28,4
Conseil exécutif	265,0	311,1	46,1	17,4
Culture et Communications	589,5	615,5	26,0	4,4
Développement durable, Environnement et Parcs	189,6	192,2	2,6	1,4
Développement économique, Innovation et Exportation	696,5	755,3	58,8	8,4
Éducation, Loisir et Sport	12 828,4	13 394,9	566,5	4,4
Emploi et Solidarité sociale	4 087,9	4 124,2	36,3	0,9
Famille, Aînés et Condition féminine	1 733,3	1 803,8	70,5	4,1
Finances (excluant le service de la dette)	154,6	159,6	5,0	3,2
Immigration et Communautés culturelles	105,8	111,1	5,3	5,0
Justice	630,9	633,9	3,0	0,5
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	62,4	63,6	1,2	1,9
Relations internationales	99,0	116,0	17,0	17,2
Ressources naturelles et Faune	390,3	446,7	56,4	14,5
Revenu	996,1	925,7	- 70,4	- 7,1
Santé et Services sociaux	22 265,9	23 609,8	1 343,9	6,0
Sécurité publique	936,6	988,9	52,3	5,6
Services gouvernementaux	76,6	85,7	9,1	11,9
Tourisme	139,3	132,5	- 6,8	- 4,9
Transports	1 963,0	2 127,9	164,9	8,4
Travail	31,5	31,5	-	-
Sous-total	51 747,8	53 823,0	2 075,2	4,0
Crédits périmés escomptés	- 150,0	- 150,0	-	-
Crédits reportés	- 78,8	- 78,8	-	-
TOTAL	51 519,0	53 594,2	2 075,2	4,0

(1) En 2007-2008, les sommes pourvues au Fonds de suppléance s'élèvent à 177,0 millions de dollars.
Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

2.2.3 Des investissements importants dans les infrastructures publiques

□ Une politique responsable pour le maintien des actifs

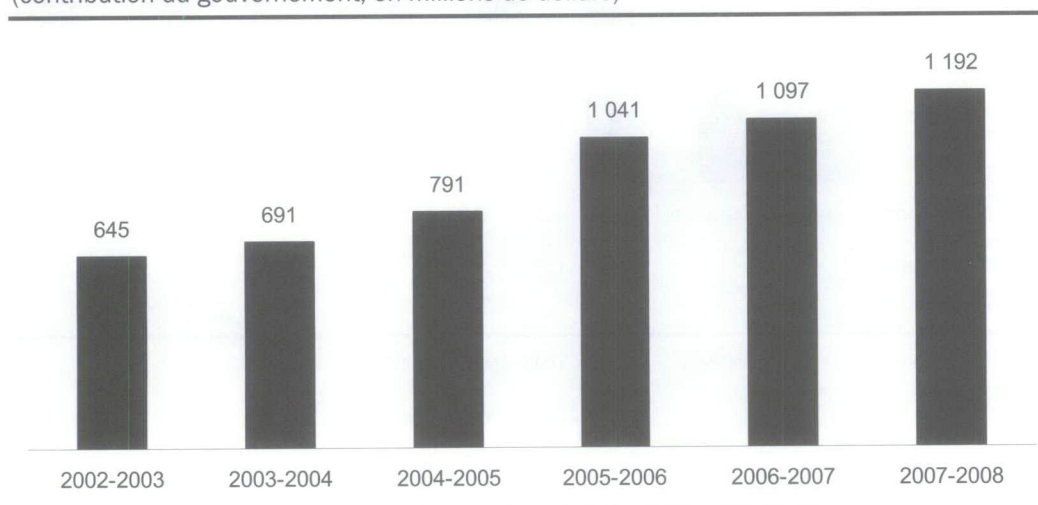
Le gouvernement a consacré au cours des quatre dernières années des investissements sans précédent pour la construction de nouveaux équipements et pour la restauration des infrastructures publiques, principalement dans les secteurs de la santé et des services sociaux, de l'éducation, du loisir et du sport, du transport, des affaires municipales, de la culture et de la recherche.

Une nouvelle politique a également été implantée visant à assurer le maintien adéquat des actifs du gouvernement. Cette politique, qui se poursuit et s'intensifie en 2007-2008, s'appuie sur les normes reconnues en Amérique du Nord en matière de préservation des infrastructures. En vertu de cette orientation, les hôpitaux et les établissements d'enseignement disposent annuellement d'une enveloppe équivalant à 2,0 % de la valeur des immeubles pour assurer leur maintien en bon état. Une enveloppe de 1,0 % s'ajoute dans le secteur de la santé pour les travaux de rénovation fonctionnelle.

Au total, les investissements en maintien d'actifs atteignent près de 1,2 milliard de dollars en 2007-2008, soit près du double de ce qu'ils étaient en 2002-2003, alors que ces investissements atteignaient 645,0 millions de dollars.

GRAPHIQUE C.6

Poursuite de la politique de maintien des actifs^{P(1)} (contribution du gouvernement, en millions de dollars)



P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour 2007-2008.

(1) Excluant le maintien des actifs effectué dans le réseau routier, lequel est inclus dans le budget d'investissements des travaux routiers.

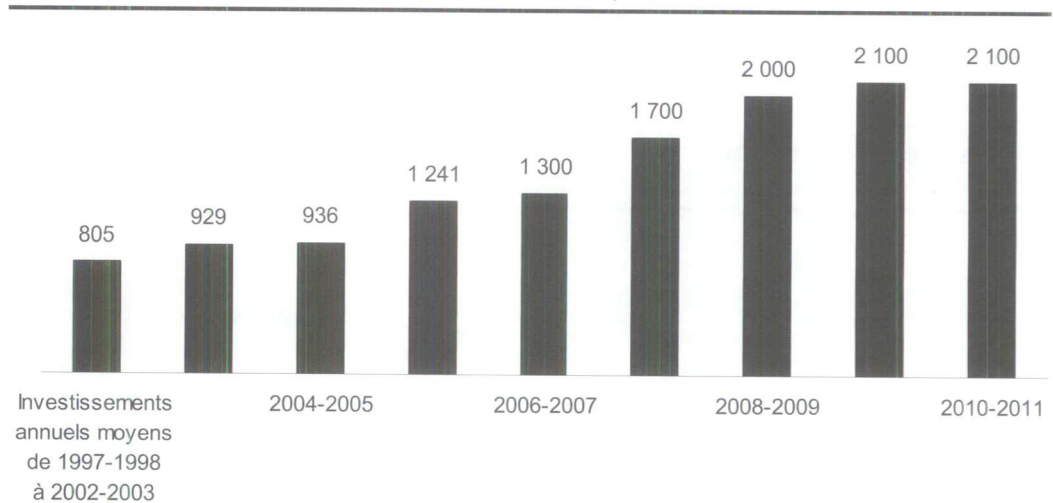
□ Hausse sans précédent du budget pour la conservation et l'amélioration du réseau routier et de ses structures

Dans le cas des infrastructures routières, conformément à son engagement, le gouvernement du Québec aura investi cette année 1,3 milliard de dollars. En 2007-2008, les investissements dans le réseau routier sont majorés de 400,0 millions de dollars et passeront ainsi à 1,7 milliard de dollars, dont 1 150,0 millions de dollars seront réservés pour la conservation et l'amélioration du réseau routier et de ses structures. De plus, les investissements sur les routes seront majorés d'un montant additionnel de 300,0 millions de dollars et atteindront 2,0 milliards de dollars en 2008-2009. Pour les deux années subséquentes, le budget d'investissements sera porté à 2,1 milliards de dollars. D'ici 2010-2011, le réseau routier bénéficiera donc d'investissements totaux de 7,9 milliards de dollars.

En 2009-2010, le budget destiné au réseau routier aura ainsi augmenté de 160,0 %, comparativement aux budgets alloués en moyenne au cours des années 1997-1998 à 2002-2003.

GRAPHIQUE C.7

Investissements dans le réseau routier^P
(contribution du gouvernement, en millions de dollars)



P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

2.2.4 Règlement de l'équité salariale avec les employés de l'État

Lors du *Discours sur le budget 2006-2007*, un montant de 457 millions de dollars a été prévu à titre de dépenses pour l'équité salariale. Ce montant portait à 1,5 milliard de dollars les sommes provisionnées pour la période de novembre 2001 au 31 mars 2007.

En juin 2006, le gouvernement a conclu avec les organisations syndicales une entente historique pour le règlement de l'équité salariale qui coûtera, à terme, 825 millions de dollars par année au gouvernement. Finalement, en novembre 2006, la Commission de l'équité salariale a statué que les paiements d'équité salariale payables à compter du 21 novembre 2001 peuvent être étalés jusqu'au 21 novembre 2007, soit sur six ans en sept versements.

Durant la période de janvier à mars 2007, les employés de la fonction publique et ceux des réseaux de l'éducation et de la santé bénéficieront des premiers ajustements consécutifs au règlement intervenu sur l'équité salariale.

Globalement, compte tenu des ajustements rétroactifs qui seront versés, c'est une somme de plus de 1,9 milliard de dollars que se partageront quelque 360 000 employés de l'État.

TABLEAU C.14

Impact de l'équité salariale sur les dépenses de programmes

(en millions de dollars)

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Montants inscrits aux <i>Comptes publics</i> 2004-2005	673					
Montants prévus au <i>Budget 2006-2007</i>		390	457	457	457	457
Entente de juin 2006		108	76	173	287	368
Impact de la décision de la Commission de l'équité salariale						
- De 2001-2002 à 2005-2006			166			
- À compter de 2006-2007			76	90	65	
COÛT TOTAL DE L'ÉQUITÉ SALARIALE	673	498	775	720	809	825
		1 946				

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

2.2.5 Le service de la dette

En 2006-2007, le service de la dette devrait s'établir à 6 990 millions de dollars, dont 4 396 millions de dollars pour le service de la dette directe et 2 594 millions de dollars pour les intérêts au titre des régimes de retraite.

Dans l'ensemble, le service de la dette est révisé à la baisse de 215 millions de dollars par rapport à la prévision du budget de mars 2006. Le service de la dette directe est inférieur de 150 millions de dollars à la prévision, en raison principalement du fait que les taux d'intérêt de moyen et de long terme ont été moins élevés que prévu et que le dollar canadien a connu une meilleure performance par rapport au yen et au dollar américain. Les intérêts au titre des régimes de retraite ont été inférieurs de 65 millions de dollars en raison, notamment, des nouvelles évaluations actuarielles.

En 2007-2008, le service de la dette devrait s'établir à 7 229 millions de dollars, en hausse de 3,4 %. Il devrait demeurer à un niveau comparable en 2008-2009. Cette évolution s'explique, principalement, par la détérioration prévue du dollar canadien par rapport aux différentes devises composant la dette, ainsi que par l'augmentation des taux d'intérêt de moyen et de long terme.

TABLEAU C.15

Fonds consolidé du revenu Évolution du service de la dette (en millions de dollars)

	Budget de mars 2006		Budget de février 2007 ^P		
	2006-2007	Révisions	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Service de la dette directe	- 4 546	150	- 4 396	- 4 991	- 5 088
Intérêts au titre des régimes de retraite	- 2 659	65	- 2 594	- 2 238	- 2 082
SERVICE DE LA DETTE	- 7 205	215	- 6 990	- 7 229	- 7 170
<i>Variation en %</i>	5,2		1,7	3,4	- 0,8

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

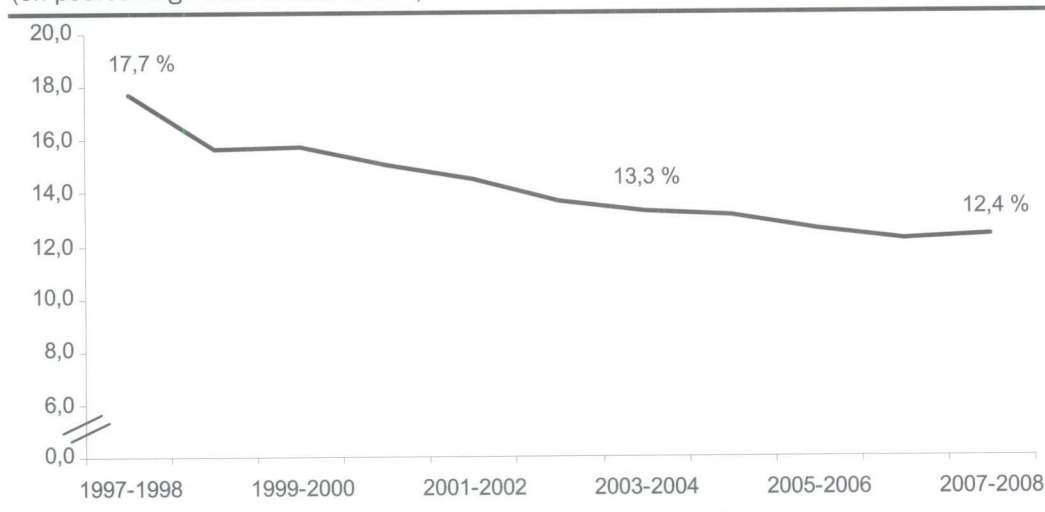
❑ Une part plus faible des revenus est consacrée au service de la dette totale

La part des revenus budgétaires consacrée au service de la dette totale, qui comprend également les intérêts au titre des régimes de retraite et le service de la dette des organismes consolidés, devrait s'établir à 12,4 % en 2007-2008, comparativement à 17,7 % en 1997-1998.

GRAPHIQUE C.8

Service de la dette^P

(en pourcentage des revenus totaux)



P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour 2007-2008.

2.3 Les organismes consolidés

Pour l'exercice financier 2006-2007, les résultats nets des organismes consolidés montrent un surplus de 37 millions de dollars, ce qui représente une réduction de 140 millions de dollars comparativement aux résultats prévus au *Budget 2006-2007*.

Cette baisse est principalement attribuable à la détérioration de plus de 100 millions de dollars des résultats de La Financière agricole du Québec. Cette société a dû soutenir de façon plus importante que prévu les agriculteurs du Québec dans le cadre des programmes d'assurances relatifs au porc et au maïs-grain.

Pour 2007-2008 et 2008-2009, les résultats nets des organismes consolidés montrent des surplus de 61 et de 296 millions de dollars.

TABLEAU C.16

Organismes consolidés Sommaire des opérations budgétaires (en millions de dollars)

	Budget de mars 2006		Budget de février 2007 ^P		
	2006-2007	Révisions	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Revenus autonomes	2 466	42	2 508	2 886	2 998
Transferts fédéraux	956	- 138	818	917	793
Total	3 422	- 96	3 326	3 803	3 791
Dépenses excluant le service de la dette	- 2 562	- 7	- 2 569	- 2 973	- 2 632
Service de la dette	- 683	- 37	- 720	- 769	- 863
Total	- 3 245	- 44	- 3 289	- 3 742	- 3 495
RÉSULTATS NETS DES ORGANISMES CONSOLIDÉS	177	- 140	37	61	296

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

3. LES OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES

Les opérations non budgétaires du gouvernement sont constituées de transactions qui, lorsqu'elles sont effectuées, affectent les besoins d'emprunts mais n'ont pas d'effet sur les revenus et les dépenses.

Pour 2006-2007, les besoins non budgétaires consolidés s'établissent à 1 882 millions de dollars, en hausse de 1 313 millions de dollars comparativement aux prévisions présentées au *Budget 2006-2007*. Cette hausse provient des ajustements rétroactifs d'équité salariale qui seront versés aux employés de l'État d'ici le 31 mars 2007.

Pour 2007-2008, les besoins non budgétaires consolidés demeurent à un niveau élevé, soit 1 062 millions de dollars, en raison d'investissements en immobilisations, notamment dans le réseau routier. Pour 2008-2009, les besoins se situent à 546 millions de dollars.

TABLEAU C.17

Sommaire des opérations non budgétaires consolidées⁽¹⁾⁽²⁾

(en millions de dollars)

	Budget de mars 2006		Budget de février 2007 ^P		
	2006-2007	Révisions	2006-2007	2007-2008	2008-2009
FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU					
Placements, prêts et avances	- 1 497	202	- 1 295	- 1 469	- 1 522
Immobilisations	- 78	0	- 78	- 100	- 40
Régimes de retraite	2 257	148	2 405	2 119	2 093
Autres comptes	- 5	- 1 257	- 1 262	11	265
Total	677	- 907	- 230	561	796
ORGANISMES CONSOLIDÉS					
Placements, prêts et avances	2	- 379	- 377	- 223	- 319
Immobilisations	- 1 171	- 93	- 1 264	- 1 854	- 1 364
Autres comptes	- 77	66	- 11	454	341
Total	- 1 246	- 406	- 1 652	- 1 623	- 1 342
TOTAL DES OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES					
Placements, prêts et avances	- 1 495	- 177	- 1 672	- 1 692	- 1 841
Immobilisations	- 1 249	- 93	- 1 342	- 1 954	- 1 404
Régimes de retraite	2 257	148	2 405	2 119	2 093
Autres comptes	- 82	- 1 191	- 1 273	465	606
TOTAL DES BESOINS NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉS	- 569	- 1 313	- 1 882	- 1 062	- 546

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

(2) Le Fonds des générations n'affecte pas les opérations non budgétaires.

3.1 Les placements, prêts et avances

Pour l'année 2006-2007, les placements, prêts et avances du Fonds consolidé du revenu sont de 1 295 millions de dollars, soit une diminution des besoins de 202 millions de dollars comparativement aux prévisions présentées au budget de mars 2006. Cet écart provient notamment d'une diminution du niveau des avances du Fonds consolidé du revenu aux organismes consolidés et fonds spéciaux.

Les besoins financiers découlant des placements, prêts et avances des organismes consolidés se sont accrus de 379 millions de dollars en 2006-2007 en raison d'investissements importants réalisés par Investissement Québec dans le cadre du programme de soutien à l'industrie forestière.

Les besoins financiers consolidés pour 2006-2007 sont de 1 672 millions de dollars. Les prévisions pour 2007-2008 et 2008-2009 se situent à des niveaux comparables, soit 1 692 et 1 841 millions de dollars respectivement.

3.2 Les immobilisations

En 2006-2007, les investissements publics des ministères, des organismes et des fonds spéciaux (ex. : Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier), qui font partie intégrante du périmètre comptable, s'élèvent à 2 400 millions de dollars. En tenant compte de l'amortissement comptable de 1 058 millions de dollars, les besoins financiers associés à ces immobilisations sont de 1 342 millions de dollars.

- Les besoins financiers prévus pour 2006-2007, en ce qui concerne les immobilisations du **Fonds consolidé du revenu**, sont identiques à ceux anticipés au *Budget 2006-2007*. Pour les années subséquentes, les besoins financiers pour les immobilisations s'élèveront à 100 millions de dollars en 2007-2008 et à 40 millions de dollars en 2008-2009.
- Les **organismes consolidés** présentent une révision à la hausse de leurs besoins en immobilisations de 93 millions de dollars en 2006-2007, soit un niveau de 1,3 milliard de dollars. Ces besoins demeureront à des niveaux importants pour les années subséquentes en raison principalement des investissements en infrastructures routières financés par le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier.

TABLEAU C.18

Conciliation des investissements en immobilisations et des besoins financiers 2006-2007^P
(en millions de dollars)

	Niveau d'investissement	Amortissement	Besoins financiers (Immobilisations)
Ministères et organismes	- 304	226	- 78
Fonds spéciaux	- 1 516	568	- 948
Organismes autres que budgétaires	- 580	264	- 316
TOTAL	- 2 400	1 058	- 1 342

P : Préliminaires.

3.3 Les régimes de retraite

En ce qui a trait aux régimes de retraite, l'année 2006-2007 présente une source de fonds additionnelle de 148 millions de dollars comparativement au niveau prévu lors du dernier budget, pour atteindre 2,4 milliards de dollars.

Pour 2007-2008 et 2008-2009, l'apport prévu des régimes de retraite aux opérations non budgétaires consolidées est de 2,1 milliards de dollars pour chacune de ces années.

3.4 Les autres comptes

La hausse des besoins consolidés à l'égard des autres comptes en 2006-2007, soit 1 191 millions de dollars, provient principalement des ajustements rétroactifs versés en mars 2007 à la suite du règlement sur l'équité salariale.

Pour 2007-2008 et 2008-2009, la variation des autres comptes représente une source de fonds de 465 et de 606 millions de dollars.

Les autres comptes comprennent notamment les espèces et effets en main, les chèques en circulation, les comptes à recevoir et les comptes à payer.

4. LES BESOINS FINANCIERS NETS CONSOLIDÉS

Les besoins financiers nets représentent globalement les sommes que le gouvernement aura à emprunter, au cours d'une année financière donnée, pour financer le solde budgétaire et certaines opérations non budgétaires.

Le *Budget 2007-2008* prévoit des besoins financiers nets de 250 millions de dollars en 2006-2007 pour le Fonds consolidé du revenu. Des surplus financiers nets de 500 millions de dollars sont prévus pour les années subséquentes.

Les besoins financiers nets des organismes consolidés s'établiront à 1,6 milliard de dollars pour 2006-2007 et 2007-2008 et à 1,0 milliard de dollars pour 2008-2009. Ces besoins proviennent principalement des investissements réalisés par le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier.

Les revenus du Fonds des générations seront de 575 millions de dollars pour l'année 2006-2007, de 446 millions de dollars en 2007-2008 et de 726 millions de dollars pour l'année 2008-2009.

Les besoins financiers nets consolidés s'établissent à 1,3 milliard de dollars en 2006-2007 et à 616 millions de dollars en 2007-2008. Cependant, l'année 2008-2009 présente un surplus de 180 millions de dollars, dû principalement à l'apport de 726 millions de dollars du Fonds des générations.

TABLEAU C.19

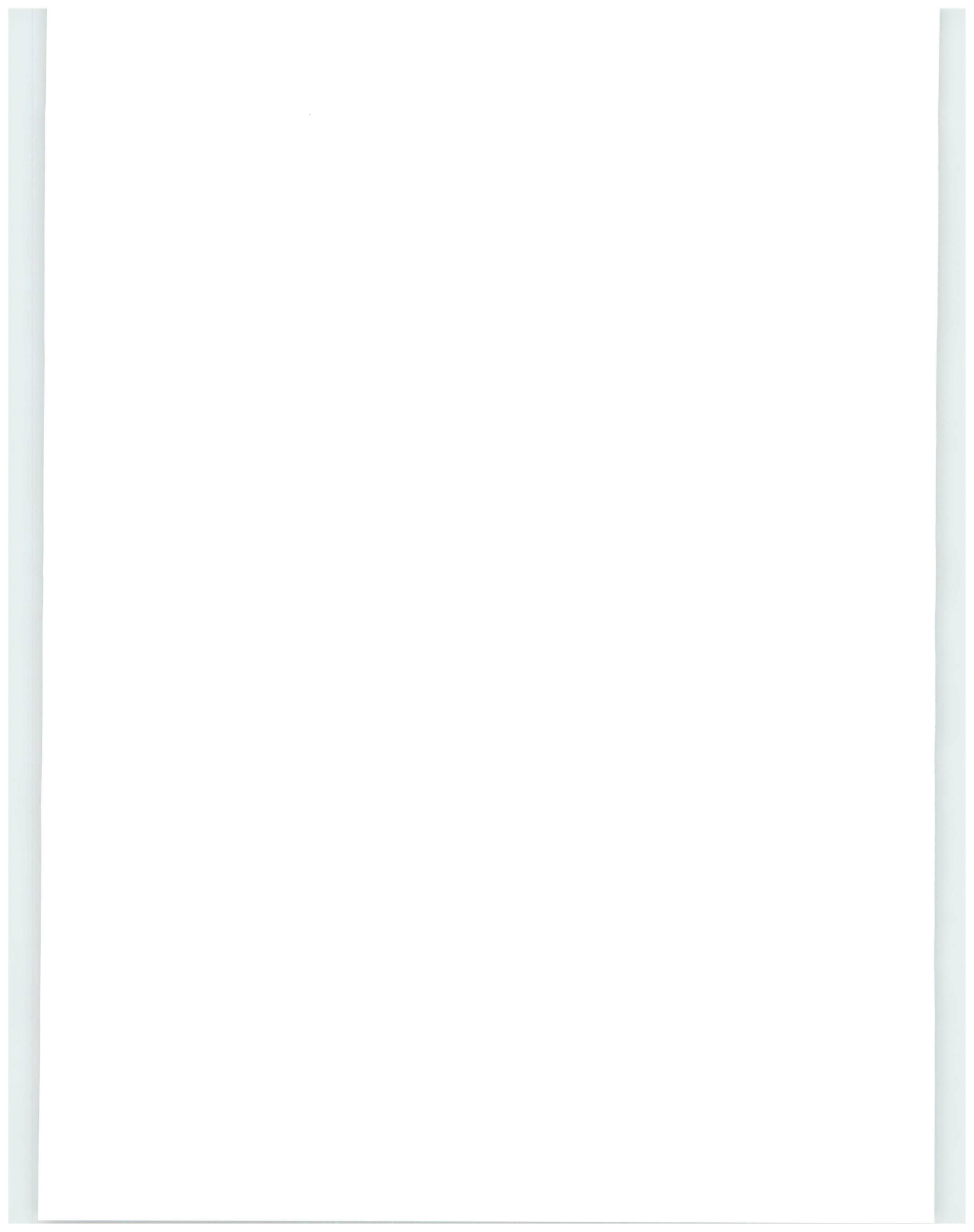
Besoins financiers nets consolidés⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	Budget de mars 2006		Budget de février 2007 ^P		
	2006-2007	Révisions	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Solde budgétaire consolidé	74	518	592	446	726
Besoins non budgétaires consolidés	- 569	- 1 313	- 1 882	- 1 062	- 546
BESOINS FINANCIERS NETS CONSOLIDÉS	- 495	- 795	- 1 290	- 616	180
Fonds consolidé du revenu	500	- 750	- 250	500	500
Organismes consolidés	- 1 069	- 546	- 1 615	- 1 562	- 1 046
Fonds des générations	74	501	575	446	726

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.



Section D

La dette, le financement et la gestion de la dette

1. LA DETTE	D.3
1.1 La dette totale du gouvernement au 31 mars 2007	D.3
1.2 La variation de la dette totale en 2006-2007	D.4
1.3 Les régimes de retraite	D.7
1.4 Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite	D.10
1.5 Le Fonds des générations.....	D.13
1.6 La cote de crédit du Québec.....	D.14
1.7 La dette à long terme du secteur public	D.15
2. LE FINANCEMENT.....	D.16
2.1 La stratégie de financement.....	D.16
2.1.1 Diversification selon les marchés.....	D.16
2.1.2 Diversification selon les instruments	D.18
2.1.3 Diversification selon les échéances	D.18
2.2 Les programmes de financement	D.20
2.2.1 Le gouvernement.....	D.20
2.2.2 Financement-Québec	D.21
2.2.3 Taux de rendement	D.21
3. LA GESTION DE LA DETTE.....	D.23
3.1 La structure de la dette par devises	D.23
3.2 La structure de la dette par taux d'intérêt.....	D.25
4. INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT.....	D.26

1. LA DETTE

1.1 La dette totale du gouvernement au 31 mars 2007

La dette totale du gouvernement comprend la dette directe consolidée, c'est-à-dire la dette qui a été contractée sur les marchés financiers, et le passif net au titre des régimes de retraite, dont est soustraite la valeur du Fonds des générations.

Les résultats préliminaires indiquent que la dette directe consolidée du gouvernement devrait s'établir à 96 403 millions de dollars au 31 mars 2007.

Le passif net au titre des régimes de retraite représente le passif au titre des régimes de retraite dont est soustrait le solde du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), un actif qui sera utilisé pour payer les prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic. Au 31 mars 2007, le passif net au titre des régimes de retraite devrait s'élever à 32 554 millions de dollars.

Compte tenu que les sommes accumulées dans le Fonds des générations s'élèveront à 575 millions de dollars au 31 mars 2007, la dette totale devrait s'établir à 122 427 millions de dollars. Ce montant exclut les emprunts de 5 955 millions de dollars effectués par anticipation.

TABLEAU D.1

Dettes totale du gouvernement au 31 mars 2007^P

(en millions de dollars)

	Dette directe consolidée			Régimes de retraite				Dette totale
	Fonds consolidé du revenu	Organismes consolidés	Total	Passif au titre des régimes de retraite	Moins : Fonds d'amortissement des régimes de retraite	Passif net au titre des régimes de retraite	Moins : Fonds des générations	
Dettes au 31 mars 2007	83 785	12 618	96 403	59 598	- 27 044	32 554	- 575	128 382
Emprunts effectués par anticipation	- 5 955	—	- 5 955	—	—	—	—	- 5 955
Total	77 830	12 618	90 448	59 598	- 27 044	32 554	- 575	122 427

P : Résultats préliminaires.

1.2 La variation de la dette totale en 2006-2007

En 2006-2007, la dette totale du gouvernement devrait augmenter de 4 125 millions de dollars. La dette augmente même si le gouvernement respecte l'équilibre budgétaire pour les raisons suivantes :

- D'abord, le gouvernement effectue des investissements, principalement dans ses sociétés d'État. Ces investissements peuvent être faits au moyen d'une avance, d'une mise de fonds directe ou encore en laissant une société d'État conserver une partie de ses bénéfices pour qu'elle finance ses propres investissements. Ainsi, en 2006-2007, les placements, prêts et avances du gouvernement devraient entraîner une hausse de la dette de 1 672 millions de dollars.
- Ensuite, le gouvernement effectue des investissements en immobilisations (ex. : routes) qui nécessitent des emprunts. Au moment où elles sont effectuées, les immobilisations sont portées au bilan du gouvernement. Par la suite, elles sont graduellement inscrites à la dépense en fonction de leur vie utile. En 2006-2007, les immobilisations nettes devraient entraîner une hausse de la dette de 1 342 millions de dollars.
- Enfin, les variations de certains autres postes de l'actif et du passif du gouvernement, par exemple les comptes à payer et les comptes à recevoir, devraient entraîner une hausse de la dette de 1 703 millions de dollars en 2006-2007. Les deux années précédentes, ces « autres facteurs » avaient entraîné une baisse de la dette de 855 millions de dollars (2004-2005) et de 605 millions de dollars (2005-2006).

La volatilité des « autres facteurs » au cours des dernières années est attribuable principalement à l'équité salariale :

- Ainsi, en 2004-2005, un montant de 673 millions de dollars a été inscrit aux dépenses relativement à l'équité salariale pour les années 2001 à 2005. Conséquemment, un déficit budgétaire de 664 millions de dollars a été enregistré en 2004-2005. Puisque le montant de 673 millions de dollars n'a pas donné lieu à un déboursé, un compte à payer a été créé, diminuant les besoins financiers du gouvernement en 2004-2005.
- En 2005-2006, une dépense de 498 millions de dollars a été inscrite relativement à l'équité salariale pour refléter les informations les plus récentes sur le coût des corrections envisagées. Comme l'année précédente, ce montant n'a pas été déboursé en 2005-2006 et un compte à payer de 498 millions de dollars a été créé, ce qui a réduit les besoins financiers du gouvernement.

- En 2006-2007, les montants relatifs à l'équité salariale ont commencé à être déboursés, ce qui a entraîné une hausse des besoins de financement. Les déboursés se poursuivront en 2007-2008 et en 2008-2009.
- L'encadré apparaissant au tableau suivant présente la portion des « autres facteurs » relative à l'équité salariale. De 2004-2005 à 2008-2009, la somme des montants est nulle, ce qui démontre qu'au total, l'équité salariale n'aura pas d'impact sur la dette du gouvernement. Seules les dépenses d'équité salariale (673 millions de dollars) qui ont donné lieu à un déficit budgétaire en 2004-2005 auront fait augmenter la dette.
- D'ailleurs, au cours de la période 2004-2005 à 2008-2009, l'augmentation de la dette aura essentiellement servi à financer les placements, prêts et avances (7 366 millions de dollars) et les immobilisations nettes du gouvernement (6 949 millions de dollars).

TABLEAU D.2

Principaux facteurs de croissance de la dette totale du gouvernement

(en millions de dollars)

	Dette au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire	Placements, prêts et avances	Immobilisations nettes ⁽¹⁾	Autres facteurs ⁽²⁾	Fonds des générations	Dette à la fin de l'exercice ⁽³⁾	En % du PIB
1998-1999	98 385	- 126	1 402	217	1 235		101 113	51,5
1999-2000	101 113	- 7	2 006	359	- 1 351		102 120	48,4
2000-2001	102 120	- 427	1 632	473	1 050		104 848	46,6
2001-2002	104 848	- 22	1 142	995	212		107 175	46,3
2002-2003	107 175	728	1 651	1 482	306		111 342	46,1
2003-2004	111 342	358	1 125	1 019	881		114 725	45,8
2004-2005	114 725	664	979	1 083	- 855		116 596	44,3
2005-2006	116 596	- 37	1 182	1 166	- 605		118 302	43,2
2006-2007 ^P	118 302	- 17	1 672	1 342	1 703		122 427	43,1
2007-2008 ^P	122 427	—	1 692	1 954	- 221		125 406	42,3
2008-2009 ^P	125 406	—	1 841	1 404	- 363		127 562	41,6

Dont :
comptes à
payer relatifs
à l'équité
salariale

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

N.B. : Un signe positif indique un besoin de financement et un signe négatif, une source de financement.

(1) Immobilisations effectuées au cours de l'année diminuées de la dépense annuelle d'amortissement.

(2) Comprend notamment la variation des « autres comptes », comme les comptes à recevoir et les comptes à payer, ainsi que les pertes (gains) de change à la suite de la réévaluation de la dette en devises étrangères.

(3) Excluant les emprunts effectués par anticipation.

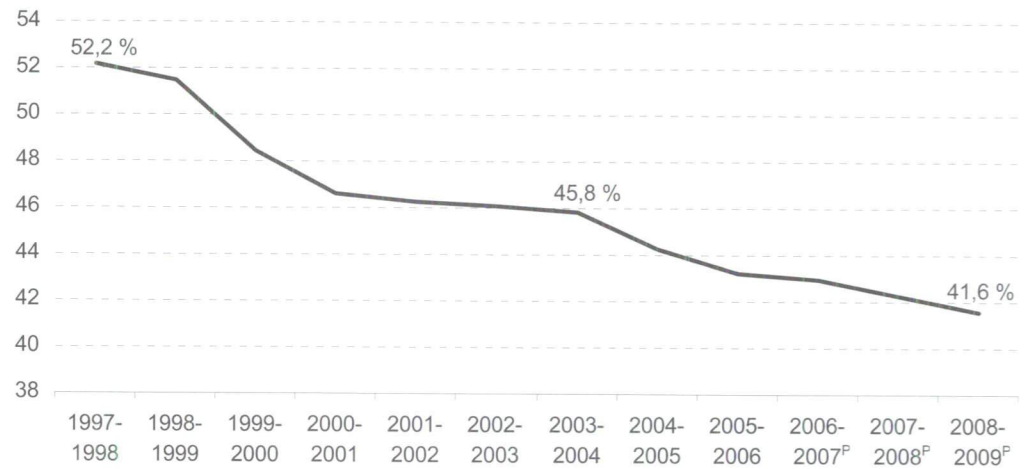
(4) Ce montant comprend le règlement des comptes à payer inscrits en 2004-2005 et 2005-2006 (1 171 M\$) ainsi que l'inscription d'un nouveau compte à payer (- 387 M\$), lequel sera déboursé en 2007-2008 (310 M\$) et 2008-2009 (77 M\$).

□ Le fardeau de la dette continue de diminuer

Alors que le ratio dette/PIB s'élevait à 52,2 % en 1997-1998, il devrait s'établir à 41,6 % en 2008-2009, soit une diminution de plus de 10 points de pourcentage.

GRAPHIQUE D.1

Dette totale du gouvernement (en pourcentage du PIB)



P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

1.3 Les régimes de retraite

Le gouvernement du Québec participe financièrement aux régimes de retraite de ses employés qui couvraient, au 31 décembre 2005, 522 452 participants et 231 793 prestataires.

TABLEAU D.3

Régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic au 31 décembre 2005

	Participants actifs	Prestataires
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	485 000	136 332
Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE)	25 750	16 222
Autres régimes :		
Régime de retraite des enseignants (RRE) et Régime de retraite de certains enseignants (RRCE)	1 455	49 048
Régime de retraite des fonctionnaires (RRF)	1 400	24 180
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ)	5 200	4 112
Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC)	3 000	1 202
Régime de retraite des juges de la Cour du Québec (RRJCQ)	270	311
Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (RREFQ)	255	90
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RRMAN)	122	296
Total des autres régimes	11 702	79 239
Total	522 452	231 793

Source : Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA).

Ces régimes de retraite sont à prestations déterminées, ce qui signifie qu'ils garantissent un niveau de revenu aux participants au moment de leur retraite. Les prestations sont calculées en fonction du revenu moyen des meilleures années (généralement cinq) et du nombre d'années de service du participant. La rente de retraite représente 2 % du revenu moyen de l'employé par année de service, pour un maximum de 70 %. Les prestations sont partiellement indexées en fonction de l'inflation.

La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) est chargée d'administrer les régimes de retraite. Le gouvernement prévoit verser 3 569 millions de dollars en 2006-2007 pour assumer sa part des prestations payées à ses employés retraités.

❑ Le passif au titre des régimes de retraite

Le gouvernement présente dans ses états financiers la valeur actualisée des prestations de retraite qu'il versera à ses employés, compte tenu des conditions de leurs régimes et de leurs années de service. Cette valeur est appelée le passif au titre des régimes de retraite.

Les évaluations actuarielles du passif des différents régimes de retraite sont effectuées par la CARRA, sur la base des règles de l'Institut canadien des actuaires (ICA) et de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public.

Le passif au titre des régimes de retraite du gouvernement devrait s'établir à 59 598 millions de dollars au 31 mars 2007. Il est important de noter que ce montant est intégralement reconnu dans la dette totale du gouvernement (voir tableau D.1).

TABLEAU D.4

Passif au titre des régimes de retraite

(en millions de dollars)

	31 mars 2007^P
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	30 620
Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE)	6 546
Autres régimes	22 432
Passif au titre des régimes de retraite	59 598

P : Résultats préliminaires.

□ La dépense annuelle au titre des régimes de retraite

À titre d'employeur, le gouvernement comptabilise chaque année sa dépense à l'égard des régimes de retraite.

En 2006-2007, cette dépense devrait s'élever à 1 815 millions de dollars. Elle comprend deux éléments :

- le coût net des prestations constituées, c'est-à-dire la valeur actualisée des prestations de retraite que les employés ont accumulées pour le travail effectué durant l'année, soit 1 442 millions de dollars;
- l'amortissement des révisions aux obligations actuarielles du gouvernement qui découlent des nouvelles évaluations actuarielles, pour un coût de 373 millions de dollars en 2006-2007.

TABLEAU D.5

Dépense au titre des régimes de retraite

(en millions de dollars)

	2006-2007^P
Coût net des prestations constituées	1 442
Amortissement des révisions découlant des nouvelles évaluations actuarielles	373
Dépense au titre des régimes de retraite	1 815

P : Résultats préliminaires.

1.4 Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) a été créé en 1993. Le FARR constitue un actif qui sera utilisé pour payer les prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

Au 31 mars 2007, la valeur du FARR devrait s'établir à 27 044 millions de dollars. Il s'agit d'une hausse de 4 481 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison des dépôts de 3 000 millions de dollars effectués par le gouvernement en 2006-2007 et des revenus de placements estimés à 1 481 millions de dollars.

TABLEAU D.6

Évolution du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) (en millions de dollars)

	Solde au début	Dépôts	Revenus de placements	Solde à la fin
1993-1994	—	850	4	854
1994-1995	854	—	- 5	849
1995-1996	849	—	74	923
1996-1997	923	—	91	1 014
1997-1998	1 095 ⁽¹⁾	—	84	1 179
1998-1999	1 179	944	86	2 209
1999-2000	2 209	2 612	219	5 040
2000-2001	5 040	1 607	412	7 059
2001-2002	7 059	2 535	605	10 199
2002-2003	10 199	900	741	11 840
2003-2004	11 840	1 502	862	14 204
2004-2005	14 204	3 202	927	18 333
2005-2006	18 333	3 000	1 230	22 563
2006-2007 ^P	22 563	3 000	1 481	27 044

P : Résultats préliminaires.

(1) À la suite de la réforme de la comptabilité gouvernementale, un montant de 81 millions de dollars a été porté à la dette nette.

❑ Les dépôts au FARR n'ont pas d'impact sur la dette totale

Pour effectuer des dépôts au FARR, le gouvernement émet des obligations sur les marchés financiers. Toutefois, les dépôts au FARR n'affectent pas la dette totale du gouvernement.

En effet, le montant des emprunts réalisés pour effectuer les dépôts augmente la dette directe. Cependant, les dépôts au FARR diminuent simultanément, et du même montant, le passif net au titre des régimes de retraite. L'impact net sur la dette totale est donc nul.

TABLEAU D.7

Illustration de l'impact sur la dette totale du gouvernement, d'emprunter 1 G\$ sur les marchés financiers pour le déposer dans le FARR⁽¹⁾ (en millions de dollars)

	Avant dépôt	Après dépôt	Variation
(A) Dette directe consolidée	89 448	90 448	1 000
Passif au titre des régimes de retraite	59 598	59 598	0
Moins : FARR	- 26 044	- 27 044	- 1 000
(B) Passif net au titre des régimes de retraite	33 554	32 554	- 1 000
(C) Fonds des générations	- 575	- 575	0
(D) Dette totale (D=A+B+C)	122 427	122 427	0

(1) Illustration basée sur les résultats préliminaires au 31 mars 2007.

❑ Une diminution du service de la dette

Les dépôts au FARR entraînent une réduction du service de la dette du gouvernement. Les taux de rendement obtenus sur les fonds que gère la Caisse de dépôt et placement du Québec sont généralement plus élevés que les taux d'intérêt sur les obligations du gouvernement du Québec émises pour financer les dépôts au FARR. Ainsi, les revenus du FARR, qui sont inscrits en réduction du service de la dette du gouvernement, sont généralement plus élevés que les dépenses d'intérêts additionnelles découlant des nouveaux emprunts. Il en résulte une réduction nette du service de la dette du gouvernement.

□ Une politique de dépôts flexible

En décembre 1999, dans le cadre d'une entente intervenue pour le renouvellement des conventions collectives avec les employés de l'État, le gouvernement s'était donné comme objectif que les sommes accumulées dans le FARR soient égales, en 2020, à 70 % de ses obligations actuarielles à l'égard des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

Toutefois, le gouvernement dispose de toute la flexibilité nécessaire dans l'application de cette politique. Les dépôts au FARR ne sont effectués que lorsque les conditions sur les marchés financiers sont favorables, notamment en ce qui a trait aux taux d'intérêt et à la réceptivité des marchés à des émissions d'obligations.

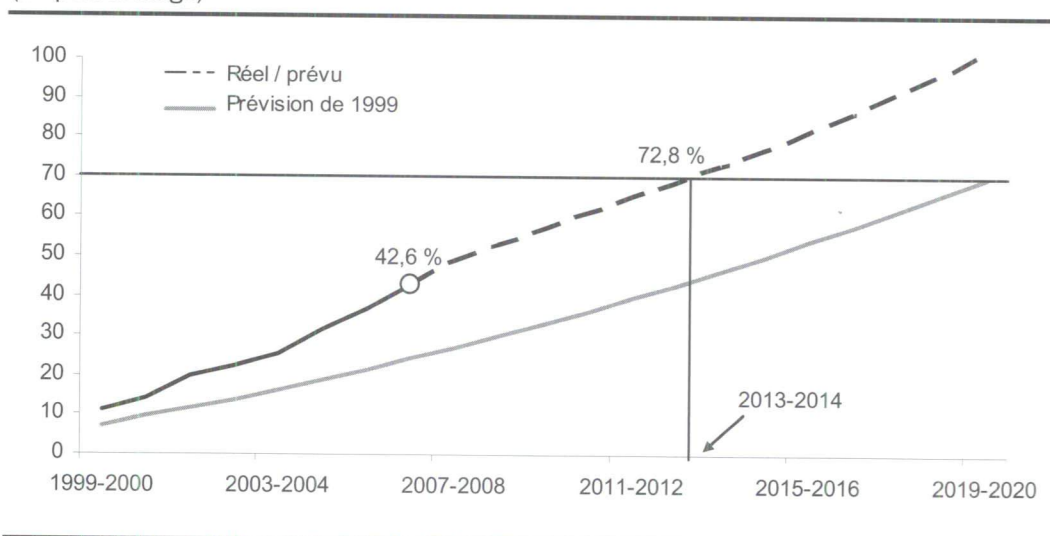
□ Les résultats des dépôts effectués jusqu'à maintenant

Avec une valeur prévue de 27 044 millions de dollars au 31 mars 2007, l'actif du FARR équivaut aujourd'hui à près de 43 % des obligations actuarielles du gouvernement au titre des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

En raison des dépôts et des rendements prévus au cours des prochaines années, la cible de 70 % devrait être atteinte six ans plus tôt que prévu, soit en 2013-2014, ce qui constitue une nette amélioration par rapport à l'objectif fixé en décembre 1999. En fait, le FARR devrait représenter 100 % des obligations actuarielles en 2020.

GRAPHIQUE D.2

FARR en proportion des obligations actuarielles du gouvernement envers les régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic
(en pourcentage)



□ Politique de placement

L'actif du FARR est géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec selon une politique de placement déterminée par le ministre des Finances.

Cette politique prévoit des investissements dans un portefeuille diversifié, qui comprend notamment des titres à revenus fixes (ex. : obligations), des investissements sur les marchés boursiers et des investissements dans d'autres catégories de placements (ex. : actifs immobiliers, placements privés, infrastructures).

1.5 Le Fonds des générations

Le Fonds des générations a été créé en juin dernier par l'adoption de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*. Les sommes accumulées dans le Fonds seront exclusivement dédiées au remboursement de la dette.

Au 31 mars 2007, le solde du Fonds des générations devrait s'établir à 575 millions de dollars.

La section G rend compte des résultats du Fonds des générations en regard des exigences de la Loi.

□ Politique de placement

L'actif du Fonds des générations est géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec selon une politique de placement déterminée par le ministre des Finances.

Cette politique prévoit des investissements dans un portefeuille diversifié, qui comprend notamment des titres à revenus fixes (ex. : obligations), des investissements sur les marchés boursiers et des investissements dans d'autres catégories de placements (ex. : actifs immobiliers, placements privés, infrastructures).

1.6 La cote de crédit du Québec

Le gouvernement du Québec reçoit une cote de la part de cinq agences de crédit.

TABLEAU D.8

Cote de crédit du Québec

Agence	Cote	Perspective
Moody's	Aa2	Stable
Fitch	AA-	Stable
Standard & Poor's	A+	Stable
Dominion Bond Rating Service (DBRS)	A ^H	Stable
Japan Credit Rating Agency	AA+	Stable

En 2006, deux agences de crédit ont augmenté la cote de crédit du Québec, soit Moody's et DBRS.

Les décisions des agences étaient basées sur les facteurs suivants :

- l'amélioration importante de la situation financière au cours des dernières années;
- l'engagement du gouvernement à poursuivre dans cette voie;
- la gestion rigoureuse des dépenses, notamment par le règlement des conventions collectives jusqu'en 2010;
- le développement d'une stratégie claire de réduction du fardeau de la dette avec la création du Fonds des générations, qui permettra de diminuer le ratio dette/PIB;
- la taille et la diversification de l'économie.

1.7 La dette à long terme du secteur public

La dette à long terme du secteur public comprend la dette totale du gouvernement et la dette des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux, d'Hydro-Québec, des municipalités et des autres entreprises du gouvernement. Cette dette a servi notamment à financer les infrastructures publiques, par exemple les routes, les écoles, les hôpitaux, les barrages hydroélectriques et les usines d'assainissement des eaux.

Les résultats préliminaires montrent que la dette du secteur public devrait s'établir à 191 665 millions de dollars au 31 mars 2007.

TABLEAU D.9

Dette à long terme du secteur public au 31 mars

(en millions de dollars)

	2003	2004	2005	2006	2007 ^P
Dette totale du gouvernement ⁽¹⁾	111 342	114 725	116 596	118 302	122 427
Réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux	11 008	10 877	12 301	13 078	14 161
Hydro-Québec	35 639	34 348	33 032	32 367	32 671
Autres entreprises du gouvernement	3 955	3 575	3 726	3 540	3 528
Municipalités et organismes municipaux ⁽²⁾	16 530	17 212	17 053	18 347	18 878
Total	178 474	180 737	182 708	185 634	191 665
En % du PIB	73,9	72,1	69,5	67,9	67,4

P : Résultats préliminaires.

(1) Excluant les emprunts effectués par anticipation.

(2) Comprend la dette de la Société québécoise d'assainissement des eaux.

2. LE FINANCEMENT

Les emprunts réalisés au cours de l'exercice 2006-2007 devraient s'élever à 14 779 millions de dollars, soit 13 200 millions de dollars pour le Fonds consolidé du revenu et 1 579 millions de dollars pour le Fonds de financement. Les emprunts effectués pour le Fonds de financement servent à combler les besoins de financement des organismes consolidés et de certaines entreprises du gouvernement. Il est à noter que des emprunts par anticipation de 5 955 millions de dollars ont été réalisés au cours des derniers mois de l'année financière en raison des conditions particulièrement favorables sur les marchés financiers. Ils serviront à combler une partie du programme d'emprunts de 2007-2008.

2.1 La stratégie de financement

Le gouvernement vise à emprunter au plus bas coût possible. Pour ce faire, il applique une stratégie de diversification des sources de financement par marchés, par instruments financiers et par échéances.

2.1.1 Diversification selon les marchés

Des opérations de financement sont effectuées régulièrement sur la majorité des marchés, soit au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie.

Le gouvernement a réalisé, en 2006-2007, 17,5 % de ses emprunts sur les marchés étrangers, et ce, dans cinq devises différentes :

- deux emprunts en dollars américains, l'un de 1 500 millions de dollars américains en novembre 2006 (1 702 millions de dollars canadiens) et l'autre de 100 millions de dollars américains en août 2006 (110 millions de dollars canadiens);
- deux emprunts en francs suisses, l'un de 300 millions de francs suisses en décembre 2006 (285 millions de dollars canadiens) et l'autre de 200 millions de francs suisses en février 2007 (181 millions de dollars canadiens);
- un emprunt de 100 millions d'euros en avril 2006 (142 millions de dollars canadiens);
- un emprunt de 750 millions de dollars de Hong-Kong en février 2007 (114 millions de dollars canadiens); à cet égard, il s'agit de la première émission effectuée par le Québec sur ce marché;
- un emprunt de 5 000 millions de yens en février 2007 (48 millions de dollars canadiens).

TABLEAU D.10

Gouvernement du Québec
Sommaire des emprunts à long terme réalisés en 2006-2007^P
(en millions de dollars)

	Fonds consolidé du revenu	Fonds de financement		Total	Total (%)
		Organismes consolidés	Entreprises du gouvernement		
Devises					
Dollar canadien					
Émissions publiques	5 756	1 087	52	6 895	56,5
Emprunts privés	3 431	440	—	3 871	31,7
Produits d'épargne	960	—	—	960	7,9
Programme Immigrants-investisseurs	450	—	—	450	3,7
Fonds de placements du régime de pensions du Canada	7	—	—	7	0,1
Montant encaissé (déboursé) en vertu de conventions d'échange de taux d'intérêt et de devises	14	—	—	14	0,1
Sous-total	10 618	1 527	52	12 197	82,5
Autres devises					
Dollar américain	1 812	—	—	1 812	70,2
Dollar de Hong-Kong	114	—	—	114	4,4
Euro	142	—	—	142	5,5
Franc suisse	466	—	—	466	18,0
Yen	48	—	—	48	1,9
Sous-total	2 582	—	—	2 582	17,5
Total	13 200	1 527	52	14 779	100,0

P : Résultats préliminaires.

2.1.2 Diversification selon les instruments

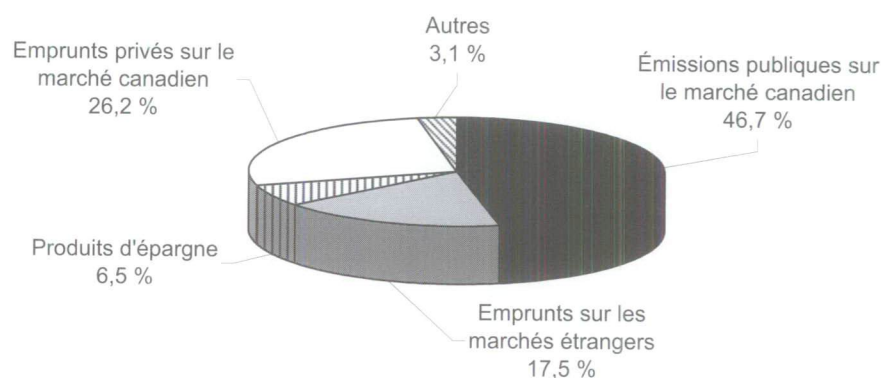
Pour répondre aux besoins des investisseurs, une gamme étendue de produits financiers est utilisée dans le cadre des opérations de financement.

Les instruments à long terme se composent d'émissions publiques, d'obligations à taux fixe ou à taux variable, d'obligations à rendement réel, d'emprunts privés et de produits d'épargne.

En 2006-2007, les instruments à long terme utilisés se sont principalement composés d'émissions publiques sur le marché canadien (46,7 %), d'emprunts privés sur le marché canadien (26,2 %) et d'emprunts sur les marchés étrangers (17,5 %).

GRAPHIQUE D.3

Emprunts réalisés en 2006-2007^P par instruments



P : Résultats préliminaires.

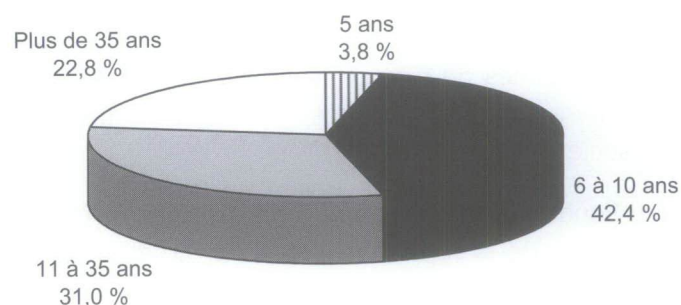
2.1.3 Diversification selon les échéances

L'échéance des nouveaux emprunts est répartie dans le temps pour avoir un profil de refinancement stable, et ainsi éviter de trop fortes fluctuations du programme d'emprunts.

En 2006-2007, 42,4 % des emprunts réalisés avaient une échéance entre 6 et 10 ans, 31,0 % entre 11 et 35 ans et 22,8 % de plus de 35 ans.

À cet égard, le gouvernement a effectué cette année pour 2 913 millions de dollars d'emprunts dont l'échéance est de 50 ans et plus.

GRAPHIQUE D.4

Emprunts réalisés en 2006-2007^P par échéances

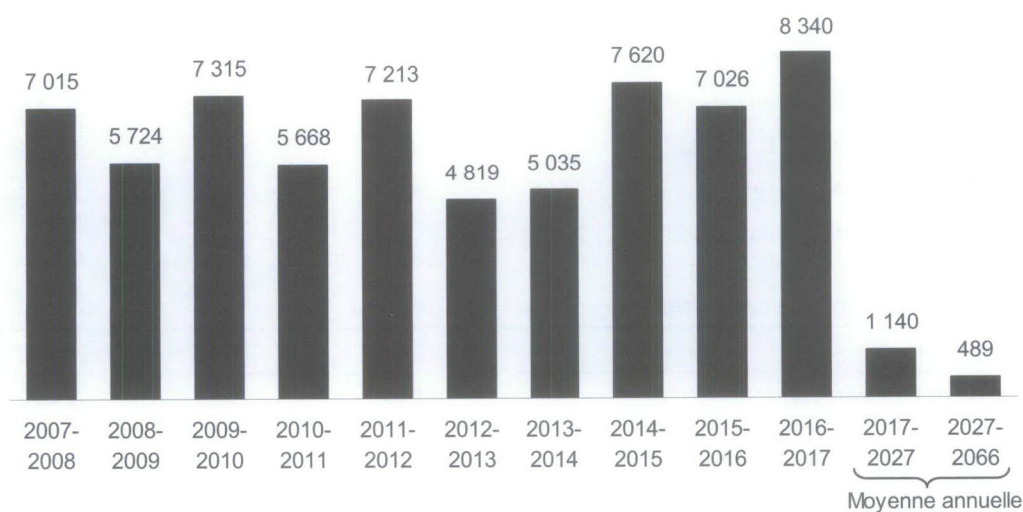
P : Résultats préliminaires.

Cette diversification selon les échéances se reflète sur l'échéancier de la dette présenté dans le graphique suivant. Au 31 mars 2007, l'échéance moyenne de la dette devrait être d'environ 12 ans.

GRAPHIQUE D.5

Échéancier de la dette au 31 mars 2007^P

(en millions de dollars)



P : Résultats préliminaires.

N.B. : Dette directe du Fonds consolidé du revenu et dette encourue pour effectuer des avances au Fonds de financement.

2.2 Les programmes de financement

2.2.1 Le gouvernement

Le programme de financement du Fonds consolidé du revenu permet de refinancer les emprunts venant à échéance, de contribuer au Fonds d'amortissement des régimes de retraite et de combler les nouveaux besoins de financement notamment pour les investissements en immobilisations et les mises de fonds dans les sociétés d'État.

Pour sa part, le Fonds de financement effectue des prêts aux organismes consolidés (ex. : Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier, Investissement Québec, Société Immobilière du Québec, etc.) et à certaines entreprises du gouvernement (ex. : Corporation d'hébergement du Québec, etc.).

En 2006-2007, le programme de financement du gouvernement devrait atteindre 14 779 millions de dollars, dont 5 955 millions de dollars d'emprunts effectués par anticipation au cours des derniers mois de l'année pour profiter des conditions particulièrement favorables sur les marchés financiers.

Le programme de financement prévu est de 5 599 millions de dollars en 2007-2008 et de 10 637 millions de dollars en 2008-2009.

TABLEAU D.11

Programme de financement du gouvernement (en millions de dollars)

	2006-2007 ^P	2007-2008 ^P	2008-2009 ^P
Fonds consolidé du revenu			
Besoins (surplus) financiers nets ⁽¹⁾	250	- 500	- 500
Remboursements d'emprunts	5 198	5 348	5 609
Variation de l'encaisse	- 2 684	- 5 955	—
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	4 481	4 956	3 528
Financement réalisé par anticipation	5 955	—	—
Sous-total	13 200	3 849	8 637
Fonds de financement	1 579	1 750	2 000
Total	14 779	5 599	10 637

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

N.B. : Un montant négatif indique une source de financement et un montant positif, un besoin de financement.

(1) Excluant les organismes consolidés.

2.2.2 Financement-Québec

Financement-Québec effectue des emprunts sur les marchés financiers afin de répondre aux besoins des établissements des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux. Les emprunts de Financement-Québec sont garantis par le gouvernement du Québec.

En 2006-2007, les emprunts réalisés par Financement-Québec devraient être de 2 529 millions de dollars.

En 2007-2008 et en 2008-2009, le programme de financement prévu pour Financement-Québec est de 2 000 millions de dollars.

TABLEAU D.12

Programme de financement de Financement-Québec

(en millions de dollars)

	2006-2007 ^P	2007-2008 ^P	2008-2009 ^P
	2 529	2 000	2 000

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

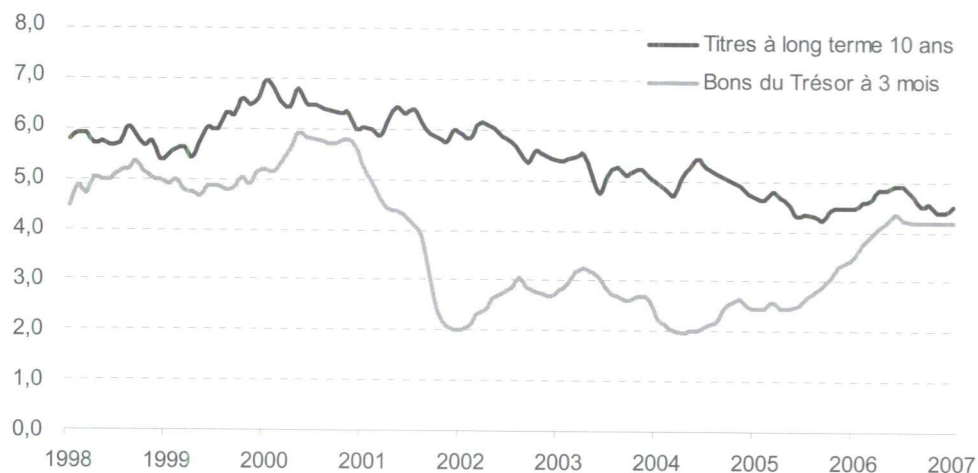
2.2.3 Taux de rendement

Les graphiques qui suivent montrent l'évolution des taux de rendement sur les obligations d'une durée de 10 ans et sur les bons du Trésor à 3 mois ainsi que les écarts de rendement sur les titres à long terme.

Au cours de la dernière année, l'écart entre les taux de rendement à long terme et les taux de rendement à court terme du Québec s'est grandement amenuisé reflétant l'évolution des taux d'intérêt constatée sur les marchés financiers. De plus, depuis le début des années 2000, les taux de rendement sur les titres à long terme 10 ans du Québec ont diminué de 7 % à 5 %, ce qui permet le refinancement des emprunts à de meilleurs taux d'intérêt.

GRAPHIQUE D.6

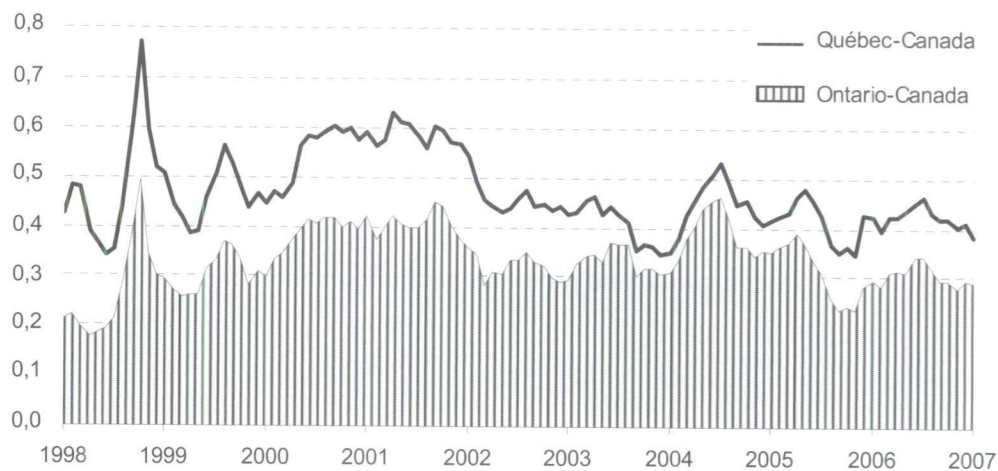
Taux de rendement sur les titres du Québec (en pourcentage)



Sources : Pc-Bond et ministère des Finances.

GRAPHIQUE D.7

Écart entre les taux de rendement sur les titres à long terme 10 ans (en pourcentage)



Source : Pc-Bond.

3. LA GESTION DE LA DETTE

La stratégie de gestion de la dette du gouvernement vise à minimiser les coûts de la dette tout en limitant le risque lié aux fluctuations de taux de change et de taux d'intérêt.

Le gouvernement utilise une gamme d'instruments financiers afin d'atteindre les proportions de dette désirées par devises et par taux d'intérêt, notamment les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises (« swaps »).

La gestion de la dette permet au gouvernement de réaliser des économies au titre du service de la dette.

3.1 La structure de la dette par devises

Au 31 mars 2007, la proportion de la dette totale du gouvernement en dollars canadiens devrait s'établir à 93,3 % et la part en devises étrangères, à 6,7 %.

TABLEAU D.13

Structure de la dette totale au 31 mars 2007^P

(en millions de dollars)

Devises	Dette directe consolidée					Passif net au titre des régimes de retraite	Moins : Fonds des générations	Dette totale	(%)
	Fonds consolidé du revenu	(%)	Organismes consolidés	Total	(%)				
Dollar canadien	75 136	89,7	12 618	87 754	91,0	32 554	- 575	119 733	93,3
Dollar américain	351	0,4	—	351	0,4	—	—	351	0,3
Euro	3 112	3,7	—	3 112	3,2	—	—	3 112	2,4
Franc suisse	3 112	3,7	—	3 112	3,2	—	—	3 112	2,4
Yen	2 074	2,5	—	2 074	2,2	—	—	2 074	1,6
Sous-total	83 785	100,0	12 618	96 403	100,0	32 554	- 575	128 382	100,0
Emprunts effectués par anticipation	- 5 955		—	- 5 955		—	—	- 5 955	
Total	77 830		12 618	90 448		32 554	- 575	122 427	

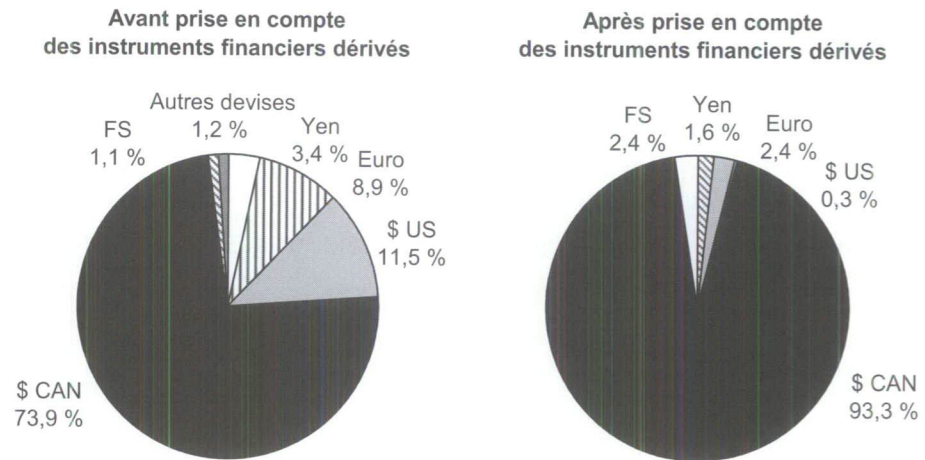
P : Résultats préliminaires.

N.B. : La dette en devises étrangères est exprimée en équivalent canadien selon les taux de change au 12 février 2007.

Avant la prise en compte des instruments financiers dérivés, la proportion de la dette en devises étrangères au 31 mars 2007 devrait s'élever à 26,1 %. Cette proportion se situera à 6,7 % après la prise en compte des instruments financiers dérivés.

GRAPHIQUE D.8

Structure de la dette totale par devises au 31 mars 2007^P



P: Résultats préliminaires.

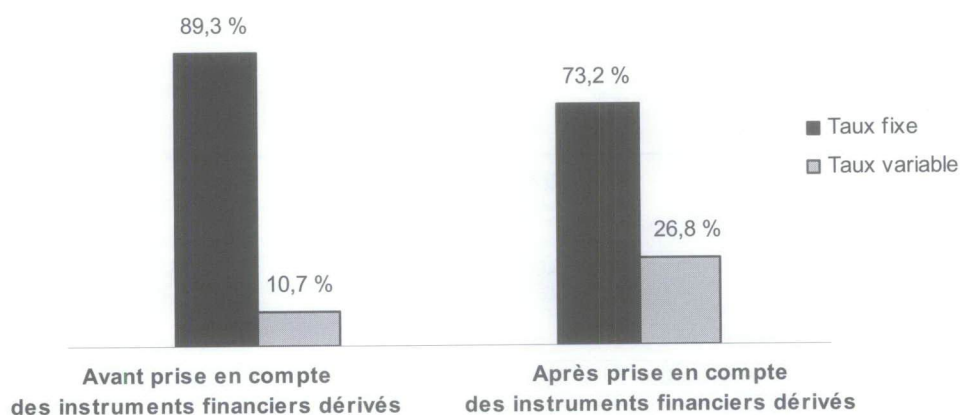
3.2 La structure de la dette par taux d'intérêt

Le gouvernement diversifie sa dette en maintenant une partie de sa dette à taux variable et une partie à taux fixe. Comme les taux d'intérêt à court terme sont généralement plus faibles que les taux d'intérêt à long terme, le fait d'avoir une partie de la dette à taux variable permet de réaliser des économies appréciables au titre du service de la dette.

Avant la prise en compte des instruments financiers dérivés, la proportion de la dette totale à taux variable devrait s'élever à 10,7 % au 31 mars 2007. Cette proportion sera de 26,8 % après la prise en compte des instruments financiers dérivés.

GRAPHIQUE D.9

Structure de la dette totale par taux d'intérêt au 31 mars 2007^P



P : Résultats préliminaires.

4. INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT

TABLEAU D.14

Sommaire des opérations de financement consolidées (en millions de dollars)

	2006-2007 ^P			2007-2008 ^P	2008-2009 ^P
	Budget de mars 2006	Résultats préliminaires	Variation		
Variation de l'encaisse					
Fonds consolidé du revenu	2 590	- 3 271	- 5 861	5 955	—
Organismes consolidés	—	123	123	—	—
Total de la variation de l'encaisse	2 590	- 3 148	- 5 738	5 955	—
Emprunts nets					
Fonds consolidé du revenu					
Nouveaux emprunts	4 702	13 200	8 498	3 849	8 637
Remboursements d'emprunts	- 4 805	- 5 198	- 393	- 5 348	- 5 609
	- 103	8 002	8 105	- 1 499	3 028
Organismes consolidés					
Nouveaux emprunts	1 527	2 040 ⁽¹⁾	513	2 486	1 908
Remboursements d'emprunts	- 458	- 548	- 90	- 924	- 862
	1 069	1 492	423	1 562	1 046
Total des emprunts nets	966	9 494	8 528	63	4 074
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	- 2 987	- 4 481	- 1 494	- 4 956	- 3 528
Fonds des générations	- 74	- 575	- 501	- 446	- 726
Total des opérations de financement consolidées	495	1 290	795	616	- 180

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

N.B. : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement. Pour la variation de l'encaisse, un montant négatif indique une augmentation et un montant positif, une réduction.

(1) Comprend une augmentation des emprunts temporaires de 513 millions de dollars.

TABLEAU D.15

Gouvernement du Québec
Emprunts réalisés en 2006-2007^P pour le Fonds consolidé du revenu

Montant en dollars canadiens ⁽¹⁾	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt ⁽²⁾	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur ⁽³⁾
(en millions)		(%)			(\$)	(%)
142	100 €	4,22 ⁽⁴⁾	3 avril	2018-04-03	100,000	4,220
350 ⁽⁵⁾	—	Divers	7 avril	2056-12-01	100,084	4,829
346 ⁽⁵⁾	—	Divers	11 avril	2056-12-01	98,889	4,914
297	—	4,50	5 mai	2016-12-01	96,390	4,942
551	—	5,75	10 mai	2036-12-01	110,189	5,089
497 ⁽⁵⁾	—	Divers	1 ^{er} juin	2056-12-01	99,289	4,831
294 ⁽⁵⁾	—	Divers	7 juin	2056-12-01	98,123	4,912
540	—	5,75	30 juin	2036-12-01	107,918	5,227
106	—	4,50	22 août	2016-12-01	98,346	4,704
472	—	5,00	29 août	2038-12-01	102,278	4,859
110	100 US	5,30	31 août	2016-08-31	99,740	5,334
457	—	4,50	18 septembre	2016-12-01	99,743	4,531
991 ⁽⁵⁾	—	6,35	21 septembre	2065-09-21	132,179	4,726
220 ⁽⁵⁾	—	6,35	25 septembre	2065-09-21	133,327	4,681
528	—	5,00	6 octobre	2038-12-01	105,683	4,657
15 ⁽⁵⁾	—	5,35	7 novembre	2025-06-01	109,266	4,602
27 ⁽⁵⁾	—	5,35	8 novembre	2025-06-01	108,899	4,630
22 ⁽⁵⁾	—	5,35	10 novembre	2025-06-01	108,090	4,692
1 702	1 500 US	5,125	14 novembre	2016-11-14	99,598	5,177
129 ⁽⁵⁾	—	5,00	23 novembre	2051-09-21	107,657	4,595
325 ⁽⁵⁾	—	5,00	23 novembre	2051-09-21	108,121	4,572
215 ⁽⁵⁾	—	6,70	23 novembre	2062-09-21	143,107	4,561
285	300 FS	2,625 ⁽⁴⁾	21 décembre	2017-06-21	100,270	2,594
527	—	5,00	21 décembre	2038-12-01	105,446	4,670
500	—	Variable ⁽⁶⁾	21 décembre	2013-12-10	100,000	Variable
782	—	Variable ⁽⁶⁾	15 janvier	2013-12-10	100,057	Variable
497	—	4,50	29 janvier	2017-12-01	99,401	4,570
114	750 \$HK	4,30 ⁽⁶⁾	2 février	2012-02-02	100,000	4,300
499	—	4,50	12 février	2017-12-01	99,757	4,528
181	200 FS	2,625 ⁽⁴⁾	15 février	2017-06-21	96,905	2,977
48	5 000 ¥	1,92	15 février	2017-02-15	100,000	1,920
960 ⁽⁷⁾	—	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
7 ⁽⁸⁾	—	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
450 ⁽⁹⁾	—	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
14 ⁽¹⁰⁾	Diverses	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers

13 200

P : Résultats préliminaires.

N.B. : Le gouvernement du Québec dispose, auprès de diverses banques et institutions financières, de conventions de crédit pour un montant de 3 500 millions de dollars américains. Aucun tirage n'a été effectué sur ces conventions de crédit.

(1) Les emprunts en devises étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur à la date de réalisation.

(2) Les intérêts sont payables semestriellement à moins d'une note indiquant une autre fréquence.

(3) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.

(4) Les intérêts sont payables annuellement.

(5) Emprunts privés.

(6) Les intérêts sont payables trimestriellement.

(7) Produits d'épargne émis par Épargne Placements Québec.

(8) Emprunts auprès du Fonds de placements du régime de pensions du Canada.

(9) Programme Immigrants-investisseurs.

(10) Montant encaissé (débourré) en vertu de conventions d'échange de taux d'intérêt et de devises.

TABLEAU D.16

Gouvernement du Québec
Emprunts réalisés en 2006-2007^P pour le Fonds de financement

Montant en dollars canadiens ⁽¹⁾	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt ⁽²⁾	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur ⁽³⁾
(en millions)		(%)			(\$)	(%)
A. Emprunts réalisés pour les organismes consolidés						
459	—	4,50	17 avril	2016-12-01	97,092	4,853
185	—	4,50	5 mai	2016-12-01	96,390	4,942
361	—	4,50	22 août	2016-12-01	98,346	4,704
40	—	5,00	29 août	2038-12-01	102,278	4,859
42	—	4,50	18 septembre	2016-12-01	99,743	4,531
200 ⁽⁴⁾	—	Variable ⁽⁵⁾	11 octobre	2016-10-11	100,000	Variable
40 ⁽⁴⁾	—	5,35	7 novembre	2025-06-01	109,266	4,602
200 ⁽⁴⁾	—	Variable ⁽⁵⁾	14 décembre	2017-05-14	100,000	Variable
Sous-total	1 527					
B. Emprunts réalisés pour certaines entreprises du gouvernement						
27	—	4,50	17 avril	2016-12-01	97,092	4,853
25	—	4,50	22 août	2016-12-01	98,346	4,704
Sous-total	52					
Total	1 579					

P : Résultats préliminaires.

(1) Les emprunts en devises étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur à la date de réalisation.

(2) Les intérêts sont payables semestriellement à moins d'une note indiquant une autre fréquence.

(3) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.

(4) Emprunts privés.

(5) Les intérêts sont payables trimestriellement.

TABLEAU D.17

Emprunts réalisés en 2006-2007^P par Financement-Québec

Montant en dollars canadiens ⁽¹⁾	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt ⁽²⁾	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur ⁽³⁾
(en millions)		(%)			(\$)	(%)
487	—	4,25	7 avril	2014-03-01	97,370	4,651
600	—	Variable ⁽⁴⁾	9 juin	2012-04-25	100,000	Variable
47	—	5,25	26 juillet	2034-06-01	102,091	5,108
195	—	5,25	29 septembre	2034-06-01	108,738	4,683
499	—	4,25	3 novembre	2014-03-01	99,733	4,292
220	—	Variable ⁽⁴⁾	26 janvier	2012-04-25	99,976	Variable
200 ⁽⁵⁾	—	Variable ⁽⁴⁾	9 février	2014-06-09	100,000	Variable
281	—	Variable ⁽⁴⁾	16 février	2013-09-16	100,000	Variable
2 529						

P : Résultats préliminaires.

(1) Les emprunts en devises étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur à la date de réalisation.

(2) Les intérêts sont payables semestriellement à moins d'une note indiquant une autre fréquence.

(3) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.

(4) Les intérêts sont payables trimestriellement.

(5) Emprunts privés.

TABLEAU D.18

Emprunts réalisés en 2006 par Hydro-Québec⁽¹⁾

Montant en dollars canadiens ⁽²⁾	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt ⁽³⁾	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur ⁽⁴⁾
(en millions)		(%)			(\$)	(%)
596	—	6,00	17 janvier	2040-02-15	119,246	4,841
590	—	6,00	3 février	2040-02-15	118,050	4,904
591	—	6,00	3 avril	2040-02-15	118,236	4,892
575	—	6,00	18 avril	2040-02-15	114,963	5,070
520	—	5,00	17 octobre	2045-02-15	104,078	4,767
533	—	5,00	14 novembre	2045-02-15	106,503	4,635
495 ⁽⁵⁾	Diverses	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
3 900						

N.B. : Hydro-Québec dispose, auprès de diverses banques et institutions financières, de conventions de crédit pour un montant de 2 000 millions de dollars américains. Aucun tirage n'a été effectué sur ces conventions de crédit.

(1) Emprunts réalisés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006.

(2) Les emprunts en devises étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur à la date de réalisation.

(3) Les intérêts sont payables semestriellement à moins d'une note indiquant une autre fréquence.

(4) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.

(5) Montant encaissé (décaissé) en vertu de conventions d'échange de taux d'intérêt et de devises.

Section E

Réduction de l'impôt des particuliers et développement économique durable

1. RÉDUCTION DE L'IMPÔT DES PARTICULIERS	E.3
1.1 Réduction de l'impôt des particuliers de 464 millions de dollars.....	E.3
1.1.1 Réduction de l'écart de fardeau fiscal.....	E.6
1.2 Hausse de 7 % des seuils de revenu imposable de la table d'imposition au 1 ^{er} janvier 2008.....	E.7
1.2.1 Gains cumulés pour les ménages.....	E.10
1.3 Fractionnement des revenus de retraite.....	E.14
1.4 Hausse de 1 000 \$ à 1 500 \$ du montant du crédit d'impôt pour revenus de retraite	E.16
1.5 Nouveau crédit d'impôt remboursable pour les personnes qui accordent un répit aux aidants naturels	E.18
1.6 Nouveau crédit d'impôt remboursable pour épargne-études.....	E.20
1.7 Bonification de la fiscalité pour les parents dont les enfants sont aux études postsecondaires	E.23
1.8 Amélioration du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants	E.26
2. MISER SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE.....	E.27
2.1 Stratégie pour le développement de toutes les régions.....	E.27
2.2 Recentrer l'aide fiscale aux régions ressources	E.28
2.3 Groupe de travail sur les aides fiscales qui prennent fin pour certains territoires et secteurs d'activité.....	E.31

2.4	840 millions de dollars sur cinq ans pour stimuler les investissements manufacturiers	E.33
2.4.1	Majoration de 5 % à 10 % du taux du crédit de taxe sur le capital et prolongation jusqu'au 31 décembre 2012.....	E.34
2.4.2	Prolongation du crédit de taxe sur le capital de 15 % pour les activités de première transformation du bois	E.36
2.4.3	Hausse de 400 000 \$ à 5 millions de dollars de la déduction pour les sociétés agricoles ou de pêche dans le calcul de la taxe sur le capital	E.37
2.4.4	Impact des mesures de réduction de la taxe sur le capital.....	E.38
3.	IMPACT FINANCIER DES MESURES FISCALES ET BUDGÉTAIRES.....	E.41

1. RÉDUCTION DE L'IMPÔT DES PARTICULIERS

1.1 Réduction de l'impôt des particuliers de 464 millions de dollars

Avec le *Discours sur le budget 2007-2008*, le gouvernement annonce une réduction d'impôt de 464 millions de dollars sur une pleine année. Cette réduction d'impôt résulte des modifications suivantes¹ :

- hausse de 7 % des seuils de revenu imposable de la table d'imposition au 1^{er} janvier 2008;
- possibilité de fractionnement des revenus de retraite;
- instauration d'un crédit d'impôt remboursable pour épargne-études;
- hausse de 1 000 \$ à 1 500 \$ du montant du crédit d'impôt pour revenus de retraite;
- mise en place d'un crédit d'impôt remboursable pour les personnes qui accordent un répit aux aidants naturels;
- amélioration du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants;
- bonification de la fiscalité pour les parents dont les enfants sont aux études postsecondaires;
- hausse du taux du crédit d'impôt pour le traitement de l'infertilité.

TABLEAU E.1

Impact de la réduction de l'impôt des particuliers du Budget 2007-2008

(en millions de dollars)

	Impact sur le	Impact sur les	
	fardeau fiscal	équilibres financiers	
	Pleine année	2007-2008	2008-2009
Hausse de 7 % des seuils de revenu imposable de la table d'imposition	- 250	- 50	- 250
Fractionnement des revenus de retraite	- 106	- 27	- 106
Nouveau crédit d'impôt remboursable pour épargne-études	- 41	- 29	- 41
Hausse de 1 000 \$ à 1 500 \$ du montant du crédit d'impôt pour revenus de retraite	- 37	- 10	- 70
Nouveau crédit d'impôt remboursable pour les personnes qui accordent un répit aux aidants naturels	- 10	- 2	- 5
Amélioration du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants	- 10	- 2	- 8
Bonification de la fiscalité pour les parents dont les enfants sont aux études postsecondaires	- 8	- 2	- 8
Hausse de 30 % à 50 % du taux du crédit d'impôt remboursable pour le traitement de l'infertilité (3 ^e traitement ou plus)	- 2	—	- 1
TOTAL	- 464	- 122	- 489

¹ Les modifications au régime d'imposition des particuliers sont présentées plus en détail dans le document *Renseignements additionnels sur les mesures du budget*, à l'exception de la mesure relative au fractionnement des revenus de retraite qui a été présentée dans le Bulletin d'information 2006-6.

La réduction d'impôt du *Budget 2007-2008* s'ajoute à celles du *Budget 2004-2005*, du *Budget 2005-2006* et du *Budget 2006-2007*. En incluant l'indexation du régime fiscal, le cumul des baisses d'impôt accordées aux contribuables québécois atteint 3,8 milliards de dollars en 2008.

En effet, le gouvernement a annoncé un retour de 1,1 milliard de dollars aux contribuables lors du *Budget 2004-2005*, résultant principalement de la mise en œuvre :

- du Soutien aux enfants;
- de la Prime au travail;
- du régime unique d'imposition.

Le *Budget 2005-2006* a prévu une réduction d'impôt de 372 millions de dollars, découlant notamment :

- de l'introduction de la déduction de 500 \$ pour les travailleurs;
- de la réforme du soutien aux personnes handicapées et aux aidants naturels.

Le *Budget 2006-2007* a permis une réduction d'impôt de 382 millions de dollars, résultant entre autres :

- de la hausse de 500 \$ à 1 000 \$ de la déduction pour les travailleurs;
- de la bonification du crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile d'une personne âgée.

Enfin, l'indexation du régime fiscal pour les années 2004 à 2008 entraîne une réduction de la charge fiscale des contribuables québécois de 1,5 milliard de dollars.

TABLEAU E.2

Gains des contribuables selon la tranche de revenu - 2008

(en millions de dollars)

Revenu du contribuable	Budget 2004-2005	Budget 2005-2006	Budget 2006-2007	Budget 2007-2008	Indexation ⁽¹⁾	Total
Moins de 15 000 \$	384	15	40	11	87	537
De 15 000 \$ à 25 000 \$	283	62	69	14	177	605
De 25 000 \$ à 50 000 \$	273	166	153	126	580	1 298
De 50 000 \$ à 75 000 \$	93	81	73	143	329	719
De 75 000 \$ à 100 000 \$	24	27	26	85	162	324
100 000 \$ ou plus	13	21	21	85	165	305
TOTAL	1 070	372	382	464	1 500	3 788

(1) Indexation pour les années 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008.

Indexation du régime fiscal

Afin de protéger le pouvoir d'achat des contribuables contre les effets de l'inflation, le gouvernement du Québec indexe le régime d'imposition des particuliers. L'indexation s'applique aux seuils de revenu imposable de la table d'imposition, ainsi qu'à la plupart des crédits d'impôt.

En 2008, le gouvernement du Québec indexera le régime fiscal pour un coût de 355 millions de dollars. Sur la période allant de 2004 à 2008, l'impact cumulé de l'indexation sera de 1,5 milliard de dollars.

Impact de l'indexation du régime fiscal des particuliers – 2004 à 2008

	2004	2005	2006	2007	2008
Taux d'indexation en pourcentage	2,00	1,43	2,43	2,03	2,00 ⁽¹⁾
Impact en millions \$	235	180	390	340	355
Impact cumulé en millions \$	235	415	805	1 145	1 500

(1) En supposant un taux d'indexation de 2 %. Le taux d'indexation réel pour 2008 sera connu à l'automne 2007.

En 2007, le taux d'indexation du régime d'imposition québécois a été de 2,03 %. Depuis 2004, seulement cinq autres provinces ont indexé leur régime d'imposition.

Taux d'indexation des régimes d'imposition fédéral et provinciaux

(en pourcentage)

	2004	2005	2006	2007
Fédéral ⁽¹⁾	3,3	1,7	2,2	2,2
Provinces				
Terre-Neuve-et-Labrador	—	—	—	—
Île-du-Prince-Édouard	—	—	—	—
Nouvelle-Écosse	—	—	—	—
Nouveau-Brunswick ⁽¹⁾	—	1,7	2,2	2,2
Québec ⁽²⁾	2,0	1,43	2,43	2,03
Ontario ⁽³⁾	2,9	1,9	2,2	2,1
Manitoba	—	—	—	—
Saskatchewan ⁽¹⁾	3,3	1,7	2,2	2,2
Alberta ⁽³⁾	6,0	1,3	1,9	3,6
Colombie-Britannique ⁽³⁾	2,6	1,8	2,1	1,9

Note : — signifie que le régime fiscal n'a pas été indexé.

(1) Le taux d'indexation est calculé selon l'indice des prix à la consommation du Canada.

(2) Depuis l'année d'imposition 2005, le taux d'indexation est basé sur l'indice des prix à la consommation du Québec, excluant alcool et tabac.

(3) Le taux d'indexation est calculé selon l'indice des prix à la consommation de la province.

1.1.1 Réduction de l'écart de fardeau fiscal

Les réductions d'impôt des particuliers des trois derniers budgets et celle annoncée dans le présent budget permettent de réduire l'écart de fardeau fiscal entre le Québec et les autres provinces.

En 2003, l'écart moyen de fardeau fiscal avec les autres provinces était de 2,2 milliards de dollars. En 2008, l'écart sera réduit à 770 millions de dollars, soit une baisse de près de 65 %. Le contribuable québécois paiera 211 \$ d'impôt de plus en moyenne par rapport aux autres provinces.

Ainsi, par rapport aux autres provinces canadiennes, entre 2003 et 2008, le Québec sera passé de la 9^e à la 6^e position des provinces ayant le fardeau fiscal le moins élevé au Canada.

TABLEAU E.3

Impôt des particuliers
Écart de fardeau fiscal entre le Québec et les autres provinces en
appliquant la structure de taxation des autres provinces au Québec⁽¹⁾

	2003	2008 ⁽²⁾	
	(millions \$)	(millions \$)	(\$ par contribuable)
Écart Québec - autres provinces⁽³⁾			
Alberta	4 433	3 544	971
Ontario	5 627	3 297	903
Colombie-Britannique	3 538	2 793	765
Saskatchewan	2 234	1 092	299
Nouveau-Brunswick	1 526	503	138
Manitoba	937	- 341	- 93
Nouvelle-Écosse	689	- 408	- 112
Île-du-Prince-Édouard	1 099	- 768	- 210
Terre-Neuve-et-Labrador	- 677	- 2 778	- 761
ÉCART MOYEN	2 156	770	211

(1) Incluant les contributions-santé et les mesures d'aide aux familles (par exemple, les allocations familiales et les crédits d'impôt remboursables).

(2) Incluant les mesures du *Budget 2007-2008* du Québec et celles des budgets présentés par les autres provinces en date du 7 février 2007.

(3) L'abattement du Québec de 16,5 % est retranché de l'écart de fardeau fiscal.

1.2 Hausse de 7 % des seuils de revenu imposable de la table d'imposition au 1^{er} janvier 2008

Dans la poursuite de l'engagement du gouvernement à réduire le fardeau fiscal des contribuables québécois au niveau de la moyenne canadienne, le *Discours sur le budget 2007-2008* annonce une hausse de 7 % des seuils de revenu imposable auxquels s'appliquent les taux de la table d'imposition des particuliers.

À compter du 1^{er} janvier 2008, les seuils de revenu imposable de la table d'imposition s'établiront de la manière suivante :

- de 0 \$ à 32 000 \$ pour le premier taux de 16 %;
- de 32 000 \$ à 64 000 \$ pour le deuxième taux de 20 %;
- de 64 000 \$ ou plus pour le troisième taux de 24 %.

TABLEAU E.4

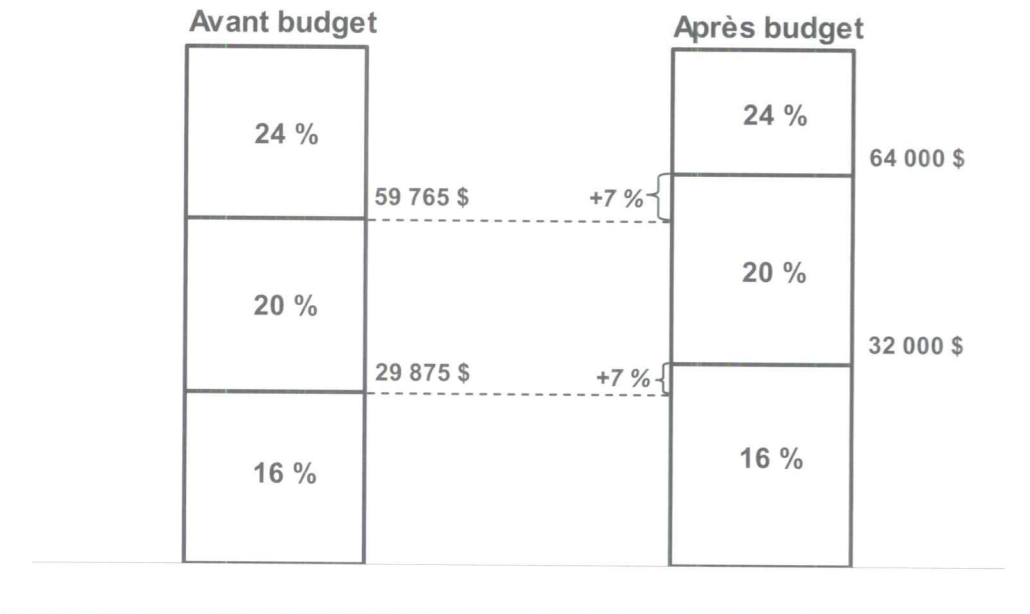
Modifications à la table d'imposition – 2008

Année d'imposition 2007	Seuils de revenu imposable		Taux d'imposition
	Année d'imposition 2008		
	Avant budget ⁽¹⁾	Après budget	
De 0 \$ à 29 290 \$	De 0 \$ à 29 875 \$	De 0 \$ à 32 000 \$	16 %
De 29 290 \$ à 58 595 \$	De 29 875 \$ à 59 765 \$	De 32 000 \$ à 64 000 \$	20 %
58 595 \$ ou plus	59 765 \$ ou plus	64 000 \$ ou plus	24 %

(1) Seuils de revenu imposable de la table d'imposition prévus incluant un taux d'indexation de 2 %.

GRAPHIQUE E.1

Hausse de 7 % des seuils de revenu imposable de la table d'imposition – au 1^{er} janvier 2008



Grâce à la hausse de 7 % des seuils de revenu imposable de la table d'imposition, plus de 2,4 millions de contribuables bénéficieront d'une baisse d'impôt de 250 millions de dollars en 2008.

- Ces contribuables verront leur impôt sur le revenu diminuer d'un montant pouvant atteindre 254 \$. Pour un couple, la réduction d'impôt pourra atteindre 509 \$.

TABLEAU E.5

Gains découlant de la hausse de 7 % des seuils de revenu imposable de la table d'imposition selon le type de ménage – 2008
(en dollars)

Revenu familial	Couple avec 2 enfants et ayant 1 revenu	Couple avec 2 enfants et ayant 2 revenus ⁽¹⁾	Famille monoparentale	Personne vivant seule
25 000	—	—	—	—
35 000	85	—	85	85
40 000	85	—	85	85
50 000	85	—	85	85
60 000	85	—	85	85
65 000	254	130	254	254
70 000	254	170	254	254
75 000	254	170	254	254
100 000	254	170	254	254
150 000	254	509	254	254

(1) Chaque conjoint gagne 50 % du revenu.

1.2.1 Gains cumulés pour les ménages

Les réductions d'impôt accordées au cours des quatre derniers discours sur le budget sont importantes pour les ménages de toutes les catégories de revenu.

En effet, un couple avec deux enfants et ayant un revenu de travail a vu son revenu disponible augmenter :

- de 4 724 \$ pour un revenu familial totalisant 25 000 \$;
- de 1 759 \$ pour un revenu familial totalisant 50 000 \$;
- de 2 093 \$ pour un revenu familial totalisant 75 000 \$.

TABLEAU E.6

Gains pour un couple avec deux enfants et ayant un revenu de travail – 2008

(en dollars)

Revenu de travail	Budget 2004-2005 ⁽¹⁾			Budgets 2005-2006 et 2006-2007 ⁽¹⁾	Budget 2007-2008 ⁽¹⁾		Gain
	Soutien aux enfants ⁽²⁾	Prime au travail	Régime unique ⁽³⁾	Déduction pour les travailleurs	Hausse des seuils de la table	Indexation ⁽⁴⁾	
0	1 750	—	—	—	—	199	1 949
15 000	1 750	2 780	—	20	—	249	4 799
25 000	2 224	1 780	75	260	—	386	4 724
35 000	625	780	105	300	85	689	2 585
45 000	710	—	33	240	85	745	1 813
50 000	660	—	29	240	85	745	1 759
75 000	570	—	21	280	254	968	2 093
100 000	—	—	21	240	254	800	1 316
125 000	—	—	21	240	254	800	1 316

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Excluant l'indexation qui est incluse dans la colonne « Indexation ».

(2) Impact du Soutien aux enfants moins les crédits d'impôt non remboursables pour enfants, la réduction d'impôt à l'égard des familles et les allocations familiales.

(3) Impact de l'unification du régime d'imposition pour un salarié qui paie une cotisation syndicale égale à 1,5 % du salaire (maximum de 750 \$ par année).

(4) Indexation pour les années 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008.

Pour un couple avec deux enfants et ayant deux revenus de travail, le revenu disponible augmente :

- de 4 774 \$ pour un revenu familial totalisant 25 000 \$;
- de 1 855 \$ pour un revenu familial totalisant 50 000 \$;
- de 2 281 \$ pour un revenu familial totalisant 75 000 \$.

TABLEAU E.7

Gains pour un couple avec deux enfants et ayant deux revenus de travail – 2008
(en dollars)

Revenu de travail	Budget 2004-2005 ⁽¹⁾			Budgets 2005-2006 et 2006-2007 ⁽¹⁾	Budget 2007-2008 ⁽¹⁾	Indexation ⁽⁴⁾	Gain
	Soutien aux enfants ⁽²⁾	Prime au travail	Régime unique ⁽³⁾	Déduction pour les travailleurs	Hausse des seuils de la table		
0	1 750	—	—	—	—	199	1 949
15 000	1 750	2 780	—	20	—	249	4 799
25 000	2 224	1 780	75	390	—	306	4 774
35 000	920	780	105	520	—	597	2 922
45 000	710	—	135	400	—	694	1 939
50 000	660	—	150	400	—	645	1 855
75 000	570	—	215	480	170	845	2 281
100 000	—	—	57	400	170	677	1 305
125 000	—	—	42	480	309	1 123	1 954
150 000	—	—	42	480	509	1 123	2 154

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Chaque conjoint gagne 50 % du revenu.

(1) Excluant l'indexation qui est incluse dans la colonne « Indexation ».

(2) Impact du Soutien aux enfants moins les crédits d'impôt non remboursables pour enfants, la réduction d'impôt à l'égard des familles et les allocations familiales.

(3) Impact de l'unification du régime d'imposition pour un salarié qui paie une cotisation syndicale égale à 1,5 % du salaire (maximum de 750 \$ par année).

(4) Indexation pour les années 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008.

Pour une famille monoparentale avec un enfant, le revenu disponible augmente :

- de 3 149 \$ pour un revenu de 20 000 \$;
- de 1 756 \$ pour un revenu de 35 000 \$;
- de 1 401 \$ pour un revenu de 50 000 \$.

TABLEAU E.8

Gains pour une famille monoparentale avec un enfant – 2008

(en dollars)

Revenu de travail	Budget 2004-2005 ⁽¹⁾			Budgets 2005-2006 et 2006-2007 ⁽¹⁾	Budget 2007-2008 ⁽¹⁾	Indexation ⁽⁴⁾	Gain
	Soutien aux enfants ⁽²⁾	Prime au travail	Régime unique ⁽³⁾	Déduction pour les travailleurs	Hausse des seuils de la table		
0	775	—	—	—	—	180	955
10 000	775	2 160	—	30	—	218	3 183
20 000	1 272	1 160	60	260	—	397	3 149
30 000	667	160	90	330	—	603	1 850
35 000	681	—	105	270	85	615	1 756
40 000	631	—	74	240	85	517	1 546
50 000	531	—	29	240	85	517	1 401
75 000	135	—	21	280	254	723	1 414
100 000	—	—	21	240	254	592	1 108
125 000	—	—	21	240	254	592	1 108

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Excluant l'indexation qui est incluse dans la colonne « Indexation ».

(2) Impact du Soutien aux enfants moins les crédits d'impôt non remboursables pour enfants, la réduction d'impôt à l'égard des familles et les allocations familiales.

(3) Impact de l'unification du régime d'imposition pour un salarié qui paie une cotisation syndicale égale à 1,5 % du salaire (maximum de 750 \$ par année).

(4) Indexation pour les années 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008.

Pour une personne vivant seule, le revenu disponible augmente :

- de 426 \$ pour un revenu de 20 000 \$;
- de 802 \$ pour un revenu de 35 000 \$;
- de 1 023 \$ pour un revenu de 75 000 \$.

TABLEAU E.9

Gains pour une personne vivant seule – 2008

(en dollars)

Revenu de travail	Budget 2004-2005 ⁽¹⁾		Budgets 2005-2006 et 2006-2007 ⁽¹⁾	Budget 2007-2008 ⁽¹⁾	Indexation ⁽³⁾	Gain
	Prime au travail	Régime unique ⁽²⁾	Déduction pour les travailleurs	Hausse des seuils de la table		
10 000	481	—	30	—	9	520
20 000	—	60	160	—	206	426
30 000	—	90	230	—	339	659
35 000	—	105	230	85	382	802
40 000	—	74	200	85	284	643
50 000	—	29	200	85	284	598
75 000	—	21	240	254	507	1 023
100 000	—	21	240	254	507	1 023
125 000	—	21	240	254	507	1 023
150 000	—	21	240	254	507	1 023

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Excluant l'indexation qui est incluse dans la colonne « Indexation ».

(2) Impact de l'unification du régime d'imposition pour un salarié qui paie une cotisation syndicale égale à 1,5 % du salaire (maximum de 750 \$ par année).

(3) Indexation pour les années 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008.

1.3 Fractionnement des revenus de retraite

Le Québec a annoncé en décembre dernier la possibilité pour les couples de fractionner des revenus de retraite à compter de l'année d'imposition 2007.

Cette mesure permettra aux contribuables qui touchent des revenus de retraite², telles des prestations d'un régime de pension agréé, des sommes retirées d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) à compter de 65 ans et les prestations d'un fonds enregistré de revenus de retraite, d'allouer à leur conjoint jusqu'à 50 % de ces revenus.

La définition de revenus admissibles au Québec sera harmonisée à celle du régime fiscal fédéral qui accorde également, depuis le 1^{er} janvier 2007, la possibilité de fractionner certains revenus de pension.

Le fractionnement des revenus de retraite entraîne une réduction de l'impôt à payer du ménage. À titre d'exemple :

- un couple ayant un seul revenu de retraite de 20 000 \$ bénéficiera d'une baisse d'impôt de 287 \$;
- dans le cas d'un couple ayant deux revenus de retraite totalisant 70 000 \$, la baisse d'impôt sera de 535 \$.

TABLEAU E.10

Gains découlant du fractionnement des revenus de retraite pour un couple ayant des revenus de retraite – 2008 (en dollars)

Revenu de retraite admissible	Couple ayant un seul revenu de retraite ⁽¹⁾			Couple ayant deux revenus de retraite ^(1,2)		
	Impôt à payer avant fractionnement	Impôt à payer après fractionnement	Gain	Impôt à payer avant fractionnement	Impôt à payer après fractionnement	Gain
20 000	1 860	1 573	287	1 620	1 573	47
30 000	4 540	3 966	574	4 562	4 406	156
40 000	6 844	5 966	878	7 039	6 705	334
50 000	9 045	8 260	786	9 360	9 095	265
60 000	11 435	10 261	1 174	11 538	11 261	277
70 000	13 935	12 261	1 674	13 963	13 428	535

Note : On suppose que le montant des rentes de retraite individuelles du régime de rentes du Québec est le moins élevé de 10 298 \$ et de 5/12 du revenu de retraite admissible.

(1) Excluant les rentes de retraite du régime de rentes du Québec, lesquelles pouvant déjà être fractionnées.

(2) L'un des conjoints a 80 % du revenu du ménage et l'autre, 20 %.

² Le fractionnement ne s'appliquerait pas à certains revenus de retraite, telles les rentes de retraite du régime de rentes du Québec, la pension de la sécurité de la vieillesse et les sommes retirées d'un REER par des personnes âgées de moins de 65 ans.

Au total, près de 370 000 couples déclarant des revenus de retraite admissibles bénéficieront d'une baisse d'impôt de 106 millions de dollars en 2007.

TABLEAU E.11

Impact du fractionnement des revenus de retraite selon le revenu familial – 2007

Revenu du ménage	Nombre de ménages	Impact total (millions \$)	Impact moyen (\$)
Moins de 50 000 \$	171 505	13	76
De 50 000 \$ à 75 000 \$	99 326	42	420
De 75 000 \$ à 100 000 \$	49 505	22	448
100 000 \$ ou plus	49 343	29	589
TOTAL	369 679	106	286

1.4 Hausse de 1 000 \$ à 1 500 \$ du montant du crédit d'impôt pour revenus de retraite

Le *Discours sur le budget 2007-2008* prévoit que, à compter de l'année d'imposition 2007, le montant maximal de revenus de retraite sur lequel s'applique le crédit d'impôt sera majoré de 1 000 \$ à 1 500 \$.

Le crédit d'impôt pour revenus de retraite correspond à 20 % des revenus de retraite admissibles reçus par un particulier, tels que :

- les paiements de rente viagère en vertu d'un régime de retraite;
- les paiements de rentes provenant d'un régime enregistré d'épargne-retraite.

Pour une personne vivant seule, l'augmentation de 500 \$ des revenus de retraite admissibles au crédit d'impôt entraînera un gain pouvant atteindre 100 \$. Pour un couple de personnes âgées, le gain pourra atteindre 200 \$.

Par ailleurs, le montant de revenus de retraite admissibles est réduit en fonction du revenu familial³.

TABLEAU E.12

Gains découlant de la hausse de 1 000 \$ à 1 500 \$ des revenus admissibles au crédit d'impôt pour revenus de retraite – 2007
(en dollars)

Revenu de retraite ⁽²⁾	Personne âgée vivant seule			Couple de personnes âgées ⁽⁴⁾		
	Crédit d'impôt avant budget	Crédit d'impôt après budget	Gain	Crédit d'impôt avant budget	Crédit d'impôt après budget	Gain
15 000	200	300	100	—	—	—
25 000	200	300	100	400	600	200
50 000	75	175	100	300	500	200
55 000	—	25	25	150	350	200
65 000	—	—	—	—	50	50

(1) Couple ayant deux revenus de retraite, dont chaque conjoint a 50 % du revenu.

(2) Incluant les revenus de retraite autres que les prestations de la sécurité de vieillesse, et le supplément de revenu garanti.

³ La formule de calcul du crédit d'impôt est la suivante :
 $20\% \times [\text{montant admissible} - 15\% \times (\text{revenu familial} - 29\,290 \$)];$
 où le montant admissible est égal à la somme du montant pour revenus de retraite, du montant en raison de l'âge et du montant pour personne vivant seule.

Avec la hausse de 1 000 \$ à 1 500 \$ des revenus admissibles au crédit d'impôt pour revenus de retraite, 356 000 personnes bénéficieront d'une baisse d'impôt de 37 millions de dollars.

TABLEAU E.13

Impact de la hausse de 1 000 \$ à 1 500 \$ du montant du crédit d'impôt pour revenus de retraite selon le revenu – 2007

Revenu du contribuable	Nombre de contribuables	Impact (millions \$)	Impact moyen (\$)
Moins de 25 000 \$	60 685	5,7	94
De 25 000 \$ à 50 000 \$	216 997	22,3	103
De 50 000 \$ à 75 000 \$	73 635	8,6	117
75 000 \$ ou plus	4 689	0,4	85
TOTAL	356 006	37,0	104

1.5 Nouveau crédit d'impôt remboursable pour les personnes qui accordent un répit aux aidants naturels

Afin de reconnaître l'action bénévole de plusieurs citoyens en appui aux aidants naturels de personnes ayant une incapacité, le *Discours sur le budget 2007-2008* annonce la mise en place, à compter de l'année d'imposition 2007, d'un nouveau crédit d'impôt remboursable pour ces personnes.

Le crédit d'impôt ne constitue pas une rémunération. Il vise à reconnaître, à la fois, le geste social d'appui aux aidants naturels et certaines dépenses que ce geste pourrait entraîner. Le montant du crédit d'impôt s'établira à :

- 500 \$ maximum pour une personne bénévole accordant un répit à un aidant naturel;
- 1 000 \$ maximum pour l'ensemble des personnes bénévoles accordant un répit à l'aidant naturel d'un même bénéficiaire de soins.

La personne bénévole pourra réclamer le crédit d'impôt dans sa déclaration de revenus en autant qu'elle :

- accorde au moins l'équivalent d'une journée par semaine de répit durant une année à un même aidant naturel, et ce, sans rémunération;
- reçoive un relevé de l'aidant naturel qui atteste la durée des services et le niveau du crédit d'impôt déterminé;
- ne fasse pas partie de la famille immédiate du bénéficiaire de soins.

On estime que 10 000 bénévoles bénéficieront d'un allègement fiscal de 5 millions de dollars en 2007.

La mesure s'ajoute aux autres mesures favorisant le maintien à domicile des personnes âgées ou en perte d'autonomie, soit :

- le crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile d'une personne âgée;
- le crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels d'une personne majeure.

TABLEAU E.14

**Crédits d'impôt remboursables visant à favoriser le maintien à domicile
des personnes âgées ou en perte d'autonomie – 2007**

	Maintien à domicile d'une personne âgée	Aidants naturels d'une personne majeure	Personnes qui accordent un répit aux aidants naturels
Bénéficiaire du crédit d'impôt remboursable	Personne de 70 ans ou plus	Aidant naturel	Personne accordant au moins l'équivalent d'une journée de répit par semaine au cours d'une année
Niveau d'aide versée par année	Maximum de 3 750 \$	Maximum de 1 020 \$ réduit selon le revenu de la personne aidée (minimum de 561 \$)	Maximum de 500 \$ par bénévole et de 1 000 \$ pour tous les bénévoles d'un même bénéficiaire de soins
Clientèle	290 000	76 000	10 000
Avantage fiscal	194 millions \$	50 millions \$	5 millions \$

1.6 Nouveau crédit d'impôt remboursable pour épargne-études

Dans le but d'encourager les familles québécoises à épargner davantage pour les études postsecondaires de leurs enfants, le *Discours sur le budget 2007-2008* annonce que les cotisations à un régime enregistré d'épargne-études (REEE) donneront dorénavant droit à un crédit d'impôt remboursable pour épargne-études versé par le gouvernement du Québec.

Le crédit d'impôt sera fonction de la cotisation à un REEE des parents, des grands-parents ou de quiconque désire participer à l'éducation d'un enfant. L'aide fiscale à l'épargne-études équivaldra à 10 % de la première tranche de 2 000 \$ de cotisation annuelle. Par ailleurs, dans le cas des familles à faible et à moyen revenu :

- le taux du crédit d'impôt de 10 % pourra augmenter jusqu'à 20 % pour les premiers 500 \$ de cotisation;
- pour la cotisation allant de 500 \$ à 2 000 \$, le taux demeurera à 10 %.

Ainsi, sur une cotisation annuelle de 2 000 \$, la contribution du gouvernement du Québec sera de :

- 200 \$ (10 %) pour un revenu familial de plus de 74 357 \$;
- 225 \$ (11,25 %) pour un revenu familial de plus de 37 178 \$ à 74 357 \$;
- 250 \$ (12,5 %) pour un revenu familial de 37 178 \$ ou moins.

Le montant cumulatif du crédit d'impôt accordé pour un enfant, sur plusieurs années, ne pourra excéder 3 600 \$.

Le crédit d'impôt sera versé dans le compte REEE du bénéficiaire et s'ajoutera à la cotisation. Les revenus de placement générés sur les cotisations et le crédit d'impôt s'accumuleront, à l'abri de l'impôt, jusqu'à ce que l'enfant entreprenne ses études postsecondaires. Ce n'est qu'une fois versés à l'enfant, sous forme de paiement d'aide aux études, que ces montants accumulés seront imposables dans les mains de l'enfant.

TABLEAU E.15

Illustration du niveau d'aide découlant du nouveau crédit d'impôt remboursable pour épargne-études pour une cotisation annuelle de 2 000 \$ dans un REEE - 2007
(en dollars)

	Revenu familial		
	37 178 \$ ⁽¹⁾ ou moins	Plus de 37 178 \$ ⁽¹⁾ à 74 357 \$ ⁽¹⁾	Plus de 74 357 \$ ⁽¹⁾
Cotisation des parents versée dans le compte REEE	2 000	2 000	2 000
Nouveau crédit d'impôt remboursable pour épargne-études du Québec versé dans le compte REEE			
Sur les premiers 500 \$ de cotisation			
- Montant du crédit d'impôt	100	75	50
- En %	20 %	15 %	10 %
Sur la tranche de 500 \$ à 2 000 \$ de cotisation			
- Montant du crédit d'impôt	150	150	150
- En %	10 %	10 %	10 %
Total du crédit d'impôt			
- Montant du crédit d'impôt	250	225	200
- En %	12,5 %	11,25 %	10 %
Cotisation et crédit d'impôt remboursable du Québec versés dans le compte REEE	2 250	2 225	2 200

(1) Ces montants correspondent aux seuils de revenu de la subvention canadienne pour l'épargne-études.

Le crédit d'impôt du Québec s'ajoutera à l'aide accordée par le gouvernement fédéral sur les cotisations à un REEE.

Le nouveau crédit d'impôt bénéficiera à plus de 300 000 enfants et représente un allègement fiscal de 41 millions de dollars sur une pleine année. La nouvelle mesure s'appliquera aux contributions à un REEE versées après la date du *Discours sur le budget 2007-2008*.

Régime enregistré d'épargne-études (REEE)

- Le régime enregistré d'épargne-études vise à aider les parents à épargner en vue de financer les études postsecondaires d'un bénéficiaire désigné (habituellement un enfant de moins de 18 ans).
- La cotisation annuelle maximale à un REEE est de 4 000 \$. Le plafond cumulatif est de 42 000 \$.

Modalités d'application du nouveau crédit d'impôt remboursable pour épargne-études du Québec

- Le nouveau crédit d'impôt du Québec s'ajoute à la subvention canadienne décrite ci-après. Le régime du Québec est entièrement harmonisé à la subvention du gouvernement fédéral, à l'exception du niveau de soutien accordé.
- Un parent qui verse une cotisation annuelle de 2 000 \$ dans un REEE bénéficiera du crédit d'impôt suivant :
 - pour les premiers 500 \$ de cotisation, le taux du crédit d'impôt est de 10 % et peut augmenter jusqu'à 20 % pour les parents à faible revenu;
 - pour la cotisation allant de 500 \$ à 2 000 \$, le taux est de 10 %.
- Le crédit d'impôt annuel atteint son maximum avec une cotisation de 2 000 \$.

Principaux paramètres du crédit d'impôt remboursable pour épargne-études (CIREE) du Québec - 2007

	Revenu familial		
	37 178 \$ ⁽¹⁾ ou moins	Plus de 37 178 \$ ⁽¹⁾ à 74 357 \$ ⁽¹⁾	Plus de 74 357 \$ ⁽¹⁾
CIREE sur la première tranche de 500 \$ de cotisations annuelles à un REEE	Max. 100 \$ 20 %	Max. 75 \$ 15 %	Max. 50 \$ 10 %
CIREE sur les cotisations annuelles à un REEE excédant 500 \$ jusqu'à 2 000 \$	Max. 150 \$ 10 %	Max. 150 \$ 10 %	Max. 150 \$ 10 %
Maximum annuel du CIREE	250 \$	225 \$	200 \$
Maximum cumulatif du CIREE	3 600 \$	3 600 \$	3 600 \$

(1) Ces montants correspondent aux seuils de revenu de la subvention canadienne pour l'épargne-études.

Modalités d'application de la subvention canadienne pour l'épargne-études

- À titre d'exemple, un parent qui verse une cotisation annuelle de 2 000 \$ dans un REEE bénéficie de la subvention canadienne suivante :
 - pour les premiers 500 \$ de cotisation, le taux de la subvention est de 20 % et peut augmenter jusqu'à 40 % pour les parents à faible revenu;
 - pour la cotisation allant de 500 \$ à 2 000 \$, le taux est de 20 %.
- La subvention annuelle atteint son maximum avec une cotisation de 2 000 \$.

Principaux paramètres de la subvention canadienne pour l'épargne-études⁽¹⁾ (SCEE) - 2007

	Revenu familial		
	37 178 \$ ⁽²⁾ ou moins	Plus de 37 178 \$ ⁽²⁾ à 74 357 \$ ⁽²⁾	Plus de 74 357 \$ ⁽²⁾
SCEE sur la première tranche de 500 \$ de cotisations annuelles à un REEE	Max. 200 \$ 40 %	Max. 150 \$ 30 %	Max. 100 \$ 20 %
SCEE sur les cotisations annuelles à un REEE excédant 500 \$ jusqu'à 2 000 \$	Max. 300 \$ 20 %	Max. 300 \$ 20 %	Max. 300 \$ 20 %
Maximum annuel de la SCEE	500 \$	450 \$	400 \$
Maximum cumulatif de la SCEE	7 200 \$	7 200 \$	7 200 \$

(1) Le gouvernement fédéral ajoute un bon d'études à la subvention canadienne pour l'épargne-études.

(2) Les seuils des tranches de revenu sont indexés chaque année.

Le rendement sur les cotisations versées et les soutiens du Québec et du gouvernement fédéral pour épargne-études s'accumule à l'abri de l'impôt jusqu'à ce qu'il soit versé à l'enfant sous forme de paiements d'aide aux études. À l'exception des cotisations versées, l'aide gouvernementale et le rendement accumulé sont imposables uniquement entre les mains du bénéficiaire au moment du retrait.

1.7 Bonification de la fiscalité pour les parents dont les enfants sont aux études postsecondaires

Afin d'alléger le fardeau fiscal des parents qui soutiennent financièrement un enfant aux études postsecondaires, le *Discours sur le budget 2007-2008* prévoit des modifications importantes à l'aide fiscale aux études.

Ces modifications permettront de bonifier et de simplifier l'aide fiscale aux parents ayant des enfants en formation professionnelle ou aux études postsecondaires.

Plus précisément, le *Discours sur le budget 2007-2008* prévoit que les parents pourront bénéficier :

- du transfert de la partie des frais de scolarité et d'examen non utilisée par l'étudiant pour annuler ses impôts;
- d'une bonification du crédit d'impôt pour enfants mineurs en formation professionnelle ou aux études postsecondaires;
- du transfert de la partie du montant pour besoins essentiels reconnus non utilisée par l'étudiant majeur pour réduire ses impôts.

Transfert aux parents des frais de scolarité et d'examen

Les frais de scolarité et d'examen payés au cours d'une année donnent droit à un crédit non remboursable dans le calcul des impôts à payer de l'étudiant. La partie non utilisée des frais de scolarité et d'examen pour annuler les impôts à payer de l'étudiant est reportable aux années suivantes. Puisqu'il est fréquent que les parents assument en tout ou en partie les frais de scolarité, l'étudiant pourra, à compter de l'année d'imposition 2007, transférer à ses parents la partie non utilisée de ses frais de scolarité et d'examen de l'année afin que ses parents réduisent leurs impôts à payer.

Bonification du crédit d'impôt pour les parents d'enfants mineurs aux études

Le régime fiscal accorde aux parents d'un enfant en formation professionnelle ou aux études postsecondaires un crédit d'impôt pour études dont le montant maximal de 3 720 \$ est réduit du revenu net de l'enfant. Le régime fiscal sera modifié, à compter de l'année d'imposition 2007, afin que le montant du crédit d'impôt soit réduit de 80 % du revenu net de l'enfant plutôt que de 100 %. De plus, les bourses d'études ne seront plus prises en compte dans le calcul du revenu de l'enfant pour réduire le montant du crédit d'impôt accordé aux parents. Ces modifications auront pour effet d'augmenter la valeur du crédit d'impôt pour les parents.

□ **Transfert aux parents du montant pour besoins essentiels reconnu de l'enfant majeur aux études**

À compter de l'année d'imposition 2007, le crédit d'impôt pour enfants majeurs aux études (6 650 \$⁴) demandé par les parents sera remplacé par le transfert aux parents de la partie non utilisée du montant pour besoins essentiels reconnu de l'enfant (6 650 \$). D'une part, le montant maximal pour besoins essentiels reconnu transférable par l'enfant sera équivalent au montant du crédit d'impôt qu'il remplace. D'autre part, les bourses d'études de l'étudiant ne viendront plus réduire le montant du crédit d'impôt transférable aux parents. De ce fait, les montants réclamés par les parents en crédit d'impôt pour leurs enfants majeurs seront plus élevés.

Ces modifications réduiront le fardeau fiscal des parents ayant des enfants à charge en formation professionnelle ou aux études postsecondaires de 8 millions de dollars par année.

TABLEAU E.16

Bonification de la fiscalité pour les parents dont les enfants sont aux études postsecondaires – 2007

<i>Avant Budget 2007-2008</i>	<i>Après Budget 2007-2008</i>
Transfert aux parents des frais de scolarité et d'examen	
<ul style="list-style-type: none"> - Aucune possibilité pour les parents et les grands-parents de bénéficier du transfert des frais de scolarité et d'examen non utilisés par l'étudiant 	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité pour les parents et grands-parents de bénéficier du transfert des frais de scolarité et d'examen de l'année en cours non utilisés par l'étudiant
Bonification du crédit d'impôt pour les parents d'enfants mineurs aux études	
<ul style="list-style-type: none"> - Montant pour enfants en formation professionnelle ou aux études postsecondaires : maximum de 3 720 \$ - Montant réduit en fonction de 100 % du revenu de l'enfant incluant les bourses d'études 	<ul style="list-style-type: none"> - Inchangé - Montant réduit en fonction de 80 % du revenu de l'enfant excluant les bourses d'études
Transfert aux parents du montant pour besoins essentiels reconnu de l'enfant majeur aux études	
Crédit d'impôt pour enfants majeurs aux études <ul style="list-style-type: none"> - Montant de base de 2 930 \$ - Montant pour enfants en formation professionnelle ou aux études postsecondaires maximum de 3 720 \$ - Total : 6 650 \$ - Montant total réduit en fonction de 100 % du revenu net de l'enfant incluant les bourses d'études 	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité pour les parents (père et mère) de bénéficier du transfert de la partie du montant pour besoins essentiels reconnu non utilisée par l'étudiant et non réduite des bourses d'études : maximum de 6 650 \$

⁴ Incluant le montant de base pour enfants majeurs aux études (2 930\$) et le montant pour enfants en formation professionnelle ou aux études postsecondaires (3 720 \$).

À titre d'exemple, le gain pour les parents découlant de ces mesures est de :

- 240 \$ pour les parents d'un enfant mineur ayant un revenu de 3 500 \$ et des frais de scolarité de 500 \$;
- 599 \$ pour les parents d'un enfant majeur ayant un revenu de 5 000 \$ et des frais de scolarité de 2 000 \$.

TABLEAU E.17

Gains pour les parents découlant de l'amélioration de la fiscalité relative aux études – 2007
(en dollars)

Revenu de l'étudiant	Avant Budget 2007-2008			Après Budget 2007-2008			Sous-total	Gain	
	Transfert des frais de scolarité	Crédit d'impôt pour enfants ⁽¹⁾	Sous-total	Transfert des frais de scolarité	Crédit d'impôt pour enfants ⁽²⁾	Transfert du montant pour besoins essentiels reconnus			
Parents avec un enfant mineur aux études postsecondaires – frais de scolarité de 500 \$									
2 500	n.s.p.	244	244	100	344	n.s.p.	444	200	
3 500	n.s.p.	44	44	100	184	n.s.p.	284	240	
5 000	n.s.p.	—	—	100	—	n.s.p.	100	100	
7 500	n.s.p.	—	—	100	—	n.s.p.	100	100	
10 000	n.s.p.	—	—	100	—	n.s.p.	100	100	
Parents avec un enfant majeur aux études postsecondaires – frais de scolarité de 2 000 \$									
2 500	n.s.p.	831	831	400	n.s.p.	930	1 330	499	
3 500	n.s.p.	631	631	400	n.s.p.	770	1 170	539	
5 000	n.s.p.	331	331	400	n.s.p.	530	930	599	
7 500	n.s.p.	—	—	400	n.s.p.	130	530	530	
10 000	n.s.p.	—	—	400	n.s.p.	—	400	400	

Note : Dans les exemples on suppose que les parents assument la totalité des frais de scolarité de l'étudiant et que celui-ci transfère la totalité des montants inutilisés.

- (1) Incluant le montant de base pour enfants majeurs aux études et le montant pour enfants en formation professionnelle ou aux études postsecondaires.
 (2) Montant pour enfants en formation professionnelle ou aux études postsecondaire.

1.8 Amélioration du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants

Le *Discours sur le budget 2007-2008* prévoit que le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants sera accordé sans égard au revenu gagné⁵ à compter de l'année d'imposition 2007. Cette modification entraîne une bonification substantielle de l'aide pour les familles dont les frais de garde encourus excèdent le revenu gagné le moins élevé du ménage. De plus, elle entraîne une simplification importante du calcul du crédit d'impôt.

Ainsi, les conjoints exploitant une entreprise familiale, telle une ferme, qui génère des bénéfices et dont seulement un des conjoints déclare un revenu gagné, pourront dorénavant bénéficier du crédit d'impôt, même si le revenu du conjoint ayant le revenu gagné le plus bas est inférieur aux frais de garde encourus. Par exemple, pour un couple ayant comme seul revenu gagné un revenu net d'entreprise de 25 000 \$ et des frais de garde de 7 500 \$, le gain sera de 5 250 \$ par année.

Par ailleurs, une famille monoparentale ayant déclaré des revenus d'entreprise inférieurs aux frais de garde encourus, sans aucun autre revenu gagné, bénéficiera dorénavant de la pleine valeur du crédit d'impôt.

Pour l'ensemble des contribuables, cette bonification se traduit par un allègement fiscal de 10 millions de dollars par année.

TABLEAU E.18

Gains découlant de l'amélioration du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants⁽¹⁾ pour des familles exploitant une entreprise – 2007 (en dollars)

Revenu net d'entreprise	Couple dont un seul conjoint a déclaré un revenu net d'entreprise			Famille monoparentale		
	Avant budget	Après budget	Gain	Avant budget	Après budget	Gain
0	—	5 250	5 250	—	5 250	5 250
1 000	—	5 250	5 250	750	5 250	4 500
2 500	—	5 250	5 250	1 875	5 250	3 375
5 000	—	5 250	5 250	3 750	5 250	1 500
10 000	—	5 250	5 250	5 250	5 250	—
15 000	—	5 250	5 250	5 250	5 250	—
20 000	—	5 250	5 250	5 250	5 250	—
25 000	—	5 250	5 250	5 250	5 250	—

Note : On suppose que les familles ont des frais de garde de 7 500 \$ et n'ont aucun autre revenu que des revenus nets d'entreprise.

(1) L'enfant est âgé de moins de 7 ans et ne présente pas de déficiences graves et prolongées des fonctions mentales ou physiques.

⁵ Essentiellement, le revenu gagné se compose du revenu brut d'emploi, du revenu net d'entreprise, des bourses d'études et de certaines prestations gouvernementales (prestation d'assurance emploi, prestation du régime québécois d'assurance parentale, rentes d'invalidité du régime de rentes du Québec, etc.).

2. MISER SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE⁶

2.1 Stratégie pour le développement de toutes les régions

Le gouvernement met en place la *Stratégie pour le développement de toutes les régions* du Québec de manière à les rendre plus autonomes et plus prospères.

Cette stratégie définit un ensemble de mesures à l'intention de toutes les régions, notamment en faveur de Montréal et de la capitale nationale. Ces mesures correspondent à deux approches que le gouvernement met en œuvre.

- Des moyens supplémentaires sont offerts aux régions et placés sous leur autorité;
- Le gouvernement mobilise des ressources additionnelles dans le cadre de programmes placés sous sa responsabilité directe.

Ainsi, le gouvernement consacrera 825 millions de dollars au cours des cinq prochaines années à des mesures visant à renforcer l'autonomie et la capacité d'action des régions en matière de développement économique. Le fascicule accompagnant le discours sur le budget fournit les informations détaillées sur les orientations et les mesures de la *Stratégie pour le développement de toutes les régions*.

⁶ Les modifications concernant le régime fiscal applicable aux sociétés sont présentées plus en détail dans le document *Renseignements additionnels sur les mesures du budget*.

2.2 Recentrer l'aide fiscale aux régions ressources

□ Réduction progressive du congé fiscal pour les PME manufacturières des régions ressources

Afin d'appuyer la création d'emplois, de favoriser la diversification économique et de renforcer le tissu manufacturier des régions ressources, plus spécifiquement les activités de 2^e et 3^e transformation des ressources naturelles, quatre mesures fiscales sont présentement applicables :

- Crédit d'impôt remboursable de 30 % pour les activités de transformation dans les régions ressources;
- Crédit d'impôt remboursable de 30 % pour la Vallée de l'aluminium;
- Crédit d'impôt remboursable de 40 % pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec;
- Congé fiscal de 75 % pour les PME manufacturières des régions ressources.

Sommairement, les crédits d'impôt sont accordés à l'égard des salaires versés pour des emplois créés par une société établie dans une des régions ressources du Québec, et ce, jusqu'au 31 décembre 2009. L'aide fiscale s'applique aux nouveaux emplois directement affectés au processus de production de l'entreprise, ce qui exclut, entre autres, les tâches administratives.

Quant au congé fiscal, il s'agit d'une exonération de 75 % de l'impôt sur le revenu, de la taxe sur le capital et de la cotisation des employeurs au Fonds des services de santé. Cette aide fiscale est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2010. Une société peut s'en prévaloir lorsqu'elle se qualifie en tant que « PME manufacturière située dans une région ressource », c'est-à-dire que :

- l'ensemble de ses activités est exercé exclusivement dans un ou plusieurs établissements situés dans une région ressource;
- l'ensemble de ses activités consiste principalement en l'exploitation d'une entreprise de fabrication ou de transformation;
- son capital versé est inférieur à 30 millions de dollars.

Pour 2006, le coût de ces quatre mesures fiscales est de 104 millions de dollars.

TABLEAU E.19

Mesures fiscales applicables aux entreprises des régions ressources – 2006

Mesures fiscales	Activités/entreprises admissibles	Territoires admissibles	Coût (M\$)
Crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources			54
- 30 % des salaires des nouveaux employés	- Fabrication ou transformation de produits (incluant les équipements) finis ou semi-finis à partir du bois, du papier ou du carton, des métaux (sauf aluminium) et des minéraux non métalliques	- Bas-Saint-Laurent - Saguenay-Lac-Saint-Jean - Mauricie - Abitibi-Témiscamingue - Côte-Nord - Nord-du-Québec - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine - MRC d'Antoine-Labelle, de la Vallée-de-la-Gatineau et de Pontiac	
- Échéance au 31 décembre 2009	- Transformation d'aliments, valorisation et recyclage des déchets et résidus résultant de l'exploitation ou de la transformation des ressources naturelles, aquaculture d'eau douce, production d'énergie non conventionnelle, fabrication de produits à partir de la tourbe		
Crédit d'impôt remboursable pour la Vallée de l'aluminium⁽⁴⁾			5
- 30 % des salaires des nouveaux employés	- Fabrication ou transformation de produits finis ou semi-finis à partir de l'aluminium ayant subi une première transformation	- Saguenay-Lac-Saint-Jean	
- Échéance au 31 décembre 2009			
Crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie et certaines régions maritimes⁽⁴⁾			6
- 40 % des salaires des nouveaux employés	- Transformation des produits de la mer (poissons et fruits de mer)	- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord et MRC de Matane	
- Échéance au 31 décembre 2009	- Fabrication d'éoliennes et production d'énergie éolienne	- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et MRC de Matane	
- 40 % des salaires versés	- Mariculture (élevage de produits de la mer)	- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord et Bas-Saint-Laurent	
- Échéance au 31 décembre 2009	- Fabrication de produits finis ou semi-finis dans le domaine de la biotechnologie marine		
Congé fiscal pour les PME manufacturières des régions ressources éloignées⁽²⁾			39
- 75 % de l'impôt sur le revenu, de la taxe sur le capital et de la cotisation des employeurs au Fonds des services de santé	- Toutes les PME du secteur manufacturier, existantes ou nouvelles, constituées en société	- Bas-Saint-Laurent - Saguenay-Lac-Saint-Jean - Mauricie : MRC de Mékinac et agglomération de La Tuque - Abitibi-Témiscamingue - Côte-Nord - Nord-du-Québec - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine - MRC d'Antoine-Labelle, de la Vallée-de-la-Gatineau et de Pontiac	
- Échéance au 31 décembre 2010	- PME : capital versé (actif) doit être inférieur à 30 M\$ ⁽³⁾		
TOTAL			104

(1) Les activités visées par le crédit d'impôt sont exclusives à ces régions et ne sont pas admissibles au crédit d'impôt plus général visant les activités de transformation dans les régions ressources.

(2) Cette mesure n'est pas applicable à la partie sud de la région de la Mauricie contrairement à la définition usuelle de régions ressources.

(3) Une société peut bénéficier de la pleine valeur du congé fiscal lorsque son capital versé (s'apparente à la valeur des actifs), calculé sur une base consolidée, n'excède pas 20 millions de dollars. Lorsque le capital versé d'une société est supérieur à 20 millions de dollars, mais inférieur à 30 millions de dollars, le congé dont elle peut bénéficier est réduit de façon linéaire.

Source : Ministère des Finances du Québec.

■ Recentrer l'aide fiscale sur l'atteinte d'objectifs économiques

Les mesures fiscales destinées aux entreprises des régions ressources sont généreuses et sont le reflet d'un engagement important du gouvernement dans le soutien à des régions spécifiques qui sont aux prises avec des écarts de développement économique importants. Par ailleurs, le gouvernement a été sensibilisé par plusieurs intervenants régionaux au fait que ces mesures fiscales peuvent, dans certains cas, causer une concurrence non souhaitable entre des entreprises de différentes régions du Québec.

Jusqu'à présent, les crédits d'impôt représentent un soutien important à la diversification des régions ressources. En effet, ils ont contribué à la création de près de 6 500 emplois reliés à des activités de 2^e et 3^e transformation des ressources.

TABLEAU E.20

Crédits d'impôt pour les régions ressources Nombre d'emplois créés - 2006

Crédits d'impôt	Entreprises admissibles ⁽¹⁾	Emplois créés	Dépense fiscale ⁽²⁾ (M\$)	Aide fiscale par emploi créé (\$)	Salaire moyen (\$)
Activités de transformation dans les régions ressources	603	5 318	54	10 154	33 846
Vallée de l'aluminium	70	489	5	10 225	34 101
Gaspésie et certaines régions maritimes	56	614	6	9 772	24 435
TOTAL	729	6 421	65	10 123	32 967

(1) Nombre total d'attestations délivrées par Investissement Québec pour qualifier une entreprise au regard de ses activités.

(2) Les montants sont tirés de la publication *Dépenses fiscales, édition 2006*, ministère des Finances du Québec.

Sources : Investissement Québec et ministère des Finances du Québec.

Pour sa part, le congé fiscal pour les PME manufacturières des régions ressources, dont le coût est de 39 millions de dollars pour 2006, n'est pas lié au respect de critères de création d'emplois ou d'investissement. Il est plutôt fonction du secteur d'activité économique de la PME et sa valeur repose notamment sur les résultats financiers de l'entreprise.

Dans ce contexte, le gouvernement agit concrètement afin de recentrer l'aide fiscale aux régions ressources sur l'atteinte d'objectifs économiques par les entreprises, tout en souhaitant respecter l'engagement de soutenir les PME manufacturières des régions ressources pour une durée totale de dix ans.

Ainsi, le congé fiscal sera maintenu, mais réduit progressivement à compter du 1^{er} janvier 2008. Le taux de l'exonération passera :

- de 75 % à 50 % le 1^{er} janvier 2008;
- de 50 % à 25 % le 1^{er} janvier 2009.

Le congé fiscal se terminera à la date prévue, soit le 31 décembre 2010.

Le coût de la mesure sera réduit d'un montant de 2 millions de dollars en 2007-2008, de 18 millions de dollars en 2008-2009 et de 33 millions de dollars en 2009-2010.

2.3 Groupe de travail sur les aides fiscales qui prennent fin pour certains territoires et secteurs d'activité

Le régime fiscal du Québec accorde certains avantages fiscaux à des sociétés établies dans des territoires spécifiques ou œuvrant dans des secteurs d'activité économique particuliers. Ces avantages fiscaux sont temporaires, généralement d'une durée de dix ans.

De manière à bien exposer les enjeux inhérents à la fin de ces mesures fiscales, le gouvernement juge opportun d'examiner plus à fond les incidences associées à leur expiration. Ainsi, un groupe de travail sera mis sur pied afin d'analyser deux catégories d'aides fiscales, soit :

- les aides fiscales accordées aux entreprises manufacturières situées en régions ressources, à savoir les trois crédits d'impôt visant les activités de 2^e et 3^e transformation des ressources naturelles (prenant fin en 2009) et le congé fiscal pour les PME manufacturières (prenant fin en 2010);
- les crédits d'impôt destinés aux entreprises du secteur de la nouvelle économie qui sont installées dans des sites désignés (ex. : Cité du multimédia, Cité du commerce électronique et Carrefours de la nouvelle économie en régions). Ces mesures prennent fin entre 2010 et 2013.

Pour 2006, ces mesures représentent un coût de 104 millions de dollars pour les régions ressources et de 217 millions de dollars pour les entreprises de la nouvelle économie, soit 321 millions de dollars sur un total de 1,8 milliard de dollars d'aide fiscale accordée dans l'ensemble du Québec.

Le gouvernement décide de créer un groupe de travail pour analyser en détail l'impact sur les entreprises du Québec de la fin des mesures fiscales destinées aux entreprises des régions ressources et de la nouvelle économie.

Le groupe de travail aura pour mandat de faire des recommandations au gouvernement sur les meilleures orientations à suivre à l'égard des territoires et secteurs d'activité économique concernés, compte tenu de la fin des mesures fiscales. Les travaux devront permettre, entre autres :

- d'établir le portrait de ces aides fiscales;
- de poser un diagnostic sur les impacts de ces aides pour les entreprises bénéficiaires et sur le développement des territoires et des secteurs d'activité concernés;
- d'analyser le soutien gouvernemental apporté par d'autres juridictions à leurs territoires ou secteurs spécifiques;
- de faire, s'il y a lieu, des recommandations quant aux politiques à adopter pour assurer le développement de ces territoires et secteurs d'activité.

Le mandat du groupe de travail sera circonscrit aux mesures fiscales mentionnées précédemment.

2.4 840 millions de dollars sur cinq ans pour stimuler les investissements manufacturiers

Dans le but de stimuler les investissements manufacturiers, le gouvernement consacrera plus de 840 millions de dollars additionnels sur cinq ans pour que les entreprises ne payent plus de taxe sur le capital sur les nouveaux investissements manufacturiers, de même que pour éliminer la taxe applicable sur leurs bâtiments et équipements existants :

- 761 millions de dollars pour la majoration de 5 % à 10 % du taux du crédit de taxe sur le capital pour les nouveaux investissements dans le matériel de fabrication et de transformation ainsi que pour sa prolongation jusqu'au 31 décembre 2012;
- 45 millions de dollars pour la prolongation jusqu'au 31 décembre 2012 du crédit de taxe sur le capital de 15 % pour les nouveaux investissements dans le matériel de fabrication et de transformation utilisé dans des activités de première transformation du bois;
- 34 millions de dollars seront également consacrés pour permettre à 99 % des sociétés agricoles ou de pêche de ne plus payer la taxe sur le capital.

Ces gestes structurants pour éliminer la taxe sur le capital du secteur manufacturier visent à stimuler la modernisation des équipements. Les entreprises seront ainsi en mesure d'augmenter leur productivité afin de pouvoir évoluer dans un marché de plus en plus compétitif.

TABLEAU E.21

Mesures fiscales pour stimuler les investissements

(en millions de dollars)

	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011	2011- 2012	Total
Crédit de taxe sur le capital						
- Majoration de 5 % à 10 % du taux du crédit et prolongation jusqu'au 31 décembre 2012	65	164	171	175	186	761
- Prolongation jusqu'au 31 décembre 2012 du crédit de 15 % pour les activités de première transformation du bois	—	—	5	20	20	45
Déduction de taxe sur le capital						
- Hausse à 5 millions de dollars de la déduction pour les sociétés agricoles ou de pêche dans le calcul de la taxe sur le capital	9	7	6	6	6	34
TOTAL	74	171	182	201	212	840

2.4.1 Majoration de 5 % à 10 % du taux du crédit de taxe sur le capital et prolongation jusqu'au 31 décembre 2012

Mis en place lors du *Discours sur le budget 2005-2006*, le crédit non remboursable de taxe sur le capital pour les nouveaux investissements dans le matériel de fabrication et de transformation permet aux entreprises qui investissent de réduire leur fardeau de taxe sur le capital.

Afin de mieux répondre aux besoins de ces entreprises en leur permettant de réaliser leurs projets sans se soucier des effets de cette taxe, le gouvernement majore de 5 % à 10 % le taux du crédit de taxe sur le capital.

Jusqu'à maintenant, pour être admissibles, les investissements devaient être réalisés avant le 1^{er} janvier 2008. Afin de permettre aux entreprises une planification à plus long terme de leurs projets d'investissement, le gouvernement prolonge la période d'application du crédit jusqu'au 31 décembre 2012.

Ces bonifications permettront aux entreprises manufacturières québécoises qui réinvestissent d'éliminer non seulement la taxe sur le capital normalement payable sur leurs nouveaux investissements, mais aussi celle s'appliquant sur leurs bâtiments et équipements existants.

Le crédit s'appliquera en réduction de la taxe sur le capital payable pour l'année au cours de laquelle ces investissements auront été réalisés. La partie inutilisée pourra être reportée et appliquée à la taxe sur le capital devant être payée pour les années ultérieures.

De cette façon, la plupart des 20 000 entreprises québécoises du secteur manufacturier, de même que les nouvelles entreprises manufacturières qui s'implanteront au Québec, ne devraient plus payer de taxe sur le capital.

En effet, la mise en place d'une exemption de 1 million de dollars dans le calcul de la taxe sur le capital a permis d'exempter 210 000 PME, dont 13 000 entreprises manufacturières, du paiement de cette taxe. Le crédit bonifié aura pour effet d'éliminer complètement le fardeau de la taxe sur le capital des 7 000 autres entreprises manufacturières si elles investissent au Québec.

Ce soutien additionnel du gouvernement est un encouragement direct pour la modernisation des équipements manufacturiers en vue d'accroître la productivité des entreprises québécoises. Le gouvernement contribue ainsi à améliorer davantage la compétitivité des entreprises qui réalisent des investissements manufacturiers au Québec.

La majoration de 5 % à 10 % du taux du crédit de taxe sur le capital et sa prolongation jusqu'au 31 décembre 2012 auront un impact financier de 761 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

Modernisation d'entreprises : illustration des impacts et du fonctionnement du crédit de taxe de 10 %

Le crédit de taxe sur le capital de 10 % s'applique sur la valeur des nouvelles acquisitions de matériel de fabrication et de transformation. Il est applicable à l'encontre de la taxe sur le capital payable sur l'ensemble des activités de l'entreprise.

La majoration du taux du crédit de taxe sur le capital de 5 % à 10 % permettra aux entreprises qui investissent dans le matériel de fabrication et de transformation d'éliminer complètement leur taxe sur le capital.

C'est le cas, notamment, des entreprises qui réalisent d'importants projets de modernisation. À titre d'exemple, une entreprise ayant des actifs initiaux de 300 millions de dollars et qui réalise des investissements admissibles de 150 millions de dollars sur deux ans éliminera complètement sa taxe sur le capital pour une période d'au moins dix ans.

Cas 1 – Important projet de modernisation d'une entreprise manufacturière

(en milliers de dollars)

Actifs initiaux (bâtiments et équipements)	300 000	Le crédit de taxe sur le capital permet à l'entreprise d'éliminer la taxe sur le capital payable à l'égard de l'ensemble de ses activités					
Investissements admissibles (matériel de fabrication et de transformation)	75 000	75 000					
Crédit de taxe sur le capital (10 % sur les investissements admissibles)	7 500	7 500					
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Capital taxable (capital versé)	375 000	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000	
Taux de la taxe sur le capital	0,49 %	0,36 %	0,29 %	0,29 %	0,29 %	0,29 %	
Taxe sur le capital à payer avant crédit	1 837	1 620	1 305	1 305	1 305	1 305	8 677
Crédit de taxe sur le capital	-1 837	-1 620	-1 305	-1 305	-1 305	-1 305	-8 677
Taxe sur le capital à payer	—	—	—	—	—	—	—
Réduction de la taxe sur le capital	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Report du solde du crédit de taxe	5 663	11 543	10 238	8 933	7 628	6 323	

Des investissements récurrents pour le renouvellement du matériel et des équipements manufacturiers permettront également aux entreprises d'éliminer leur taxe sur le capital. Ainsi, une entreprise qui réalise des investissements annuels admissibles de 5 % de la valeur de ses actifs initiaux ne devrait plus jamais payer de taxe sur le capital.

Cas 2 – Renouvellement des équipements d'une entreprise manufacturière

(en milliers de dollars)

Actifs initiaux (bâtiments et équipements)	20 000	Le crédit de taxe sur le capital permet à l'entreprise d'éliminer la taxe sur le capital payable à l'égard de l'ensemble de ses activités					
Investissements admissibles (matériel de fabrication et de transformation)	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	
Crédit de taxe sur le capital (10 % sur les investissements admissibles)	100	100	100	100	100	100	
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Capital taxable (capital versé)	21 000	22 000	23 000	24 000	25 000	26 000	
Taux de la taxe sur le capital	0,49 %	0,36 %	0,29 %	0,29 %	0,29 %	0,29 %	
Taxe sur le capital à payer avant crédit	103	79	67	70	73	75	467
Crédit de taxe sur le capital	-100	-79	-67	-70	-73	-75	-464
Taxe sur le capital à payer	3	—	—	—	—	—	3
Réduction de la taxe sur le capital	97 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	99 %
Report du solde du crédit de taxe	—	21	54	84	111	136	

2.4.2 Prolongation du crédit de taxe sur le capital de 15 % pour les activités de première transformation du bois

Dans le cadre du plan d'aide à l'industrie forestière présenté lors du *Discours sur le budget 2006-2007*, le taux du crédit de taxe sur le capital a été porté à 15 % pour les acquisitions de matériel de fabrication et de transformation utilisé dans des activités de première transformation du bois. Pour être admissibles, les investissements devaient être réalisés avant le 1^{er} janvier 2010.

Cette mesure représente un incitatif important pour le renouvellement des équipements manufacturiers et, par conséquent, pour l'amélioration de la productivité des usines forestières du Québec.

Ainsi, comme pour l'ensemble du secteur manufacturier au Québec, le gouvernement prolonge la période d'application de ce crédit jusqu'au 31 décembre 2012 pour que les entreprises du secteur forestier puissent faire une planification à plus long terme de leurs projets d'investissement.

Cette prolongation aura un impact financier de 45 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

2.4.3 Hausse de 400 000 \$ à 5 millions de dollars de la déduction pour les sociétés agricoles ou de pêche dans le calcul de la taxe sur le capital

Les secteurs agricole et de la pêche sont des secteurs d'activité économique très intensifs en capital. Or, ces secteurs sont constitués d'une majorité de petites et moyennes entreprises qui doivent réaliser de nombreux investissements afin de pouvoir rentabiliser leurs activités et soutenir la concurrence d'entreprises internationales de grande taille. La situation économique préoccupante dans le secteur agricole a même conduit le gouvernement à créer la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. Le rapport de la Commission et ses recommandations devront être déposés au plus tard en janvier 2008. Entre temps, le gouvernement souhaite appuyer immédiatement les sociétés des secteurs agricole et de la pêche qui doivent investir, en éliminant leur taxe sur le capital.

Ainsi, afin de favoriser les investissements des sociétés agricoles ou de pêche, le gouvernement augmente de 400 000 \$ à 5 millions de dollars la déduction spécifique applicable à ces sociétés dans le calcul de la taxe sur le capital.

Ajoutée à l'exemption de 1 million de dollars de la taxe sur le capital pour les PME, cette mesure permettra de soustraire du paiement de cette taxe 99 % des sociétés agricoles ou de pêche, soit plus de 7 000 sociétés. Par son intervention, le gouvernement injecte donc, dès cette année, 9 millions de dollars dans le fonds de roulement de ces sociétés et 6 millions de dollars de façon récurrente au terme du plan de réduction de la taxe sur le capital.

TABLEAU E.22

Impact de la hausse de 400 000 \$ à 5 millions de dollars de la déduction pour les sociétés agricoles ou de pêche dans le calcul de la taxe sur le capital – 2007-2008

	Avant budget		Après budget		Nouvelles sociétés exemptées	Impact financier (M\$)
	Nombre	En %	Nombre	En %		
Sociétés exemptées	4 789	67,6	7 012	99,0	2 223	- 9,0

2.4.4 Impact des mesures de réduction de la taxe sur le capital

Grâce aux actions accomplies par le gouvernement au cours des dernières années, la compétitivité et l'efficacité du régime fiscal en ce qui a trait à l'investissement continueront de s'améliorer.

Plus particulièrement, d'ici 2011-2012, la taxe sur le capital aura été réduite de 65 % pour l'ensemble des entreprises et de 92 % pour le secteur manufacturier.

Globalement, le gouvernement aura réduit la taxe sur le capital de près de 1,4 milliard de dollars.

TABLEAU E.23

Réduction de la taxe sur le capital⁽¹⁾ – 2011-2012

Impact des mesures

(en millions de dollars)

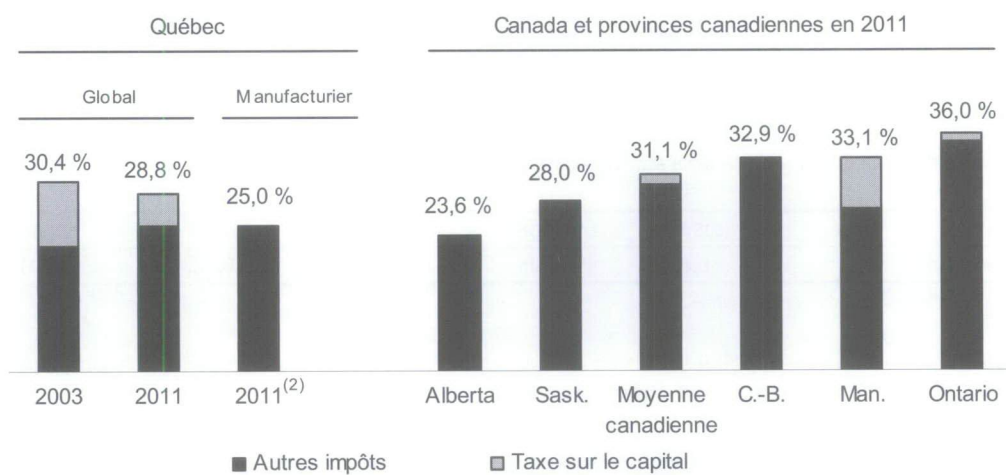
	Secteur manufacturier	Autres secteurs	Ensemble des secteurs
Taxe sur le capital à payer avant mesures de réduction (0,60 %)	480	1 604	2 084
Mesures de réduction de la taxe sur le capital			
– Abolition de la taxe sur le capital pour 210 000 PME	– 16	– 130	– 146
– Réduction de plus de 50 % de la taxe sur le capital (à 0,29 %)	– 239	– 762	– 1 001
– Crédit de taxe sur le capital	– 187	– 19	– 206
– Déduction de 5 M\$ pour les sociétés agricoles ou de pêche	—	– 6	– 6
Sous-total	– 442	– 917	– 1 359
Taxe sur le capital à payer après mesures de réduction	38	687	725
Réduction (%)	92	57	65

(1) Entreprises du secteur privé.

Avec ces mesures de réduction de la taxe sur le capital, le Québec sera désormais dans une position avantageuse au Canada en ce qui concerne le poids de la fiscalité sur chaque dollar investi, tel que mesuré par le taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement (TEMI). Ainsi, en 2011, pour un projet d'investissement manufacturier admissible au crédit de taxe sur le capital, la taxation de l'investissement au Québec (25,0 %) se comparera à celle de l'Alberta (23,6 %).

GRAPHIQUE E.2

Comparaison des taux effectifs marginaux d'imposition sur l'investissement (TEMI)⁽¹⁾ au Canada – Principales provinces canadiennes



(1) Les TEMI sont des indicateurs globaux de l'incidence du régime fiscal sur les nouveaux investissements. Ils représentent l'effet de l'ensemble des charges et règles fiscales qui influencent le rendement du capital investi.

(2) Projet d'investissement manufacturier admissible au crédit de taxe sur le capital.

Sources : Ministère des Finances du Canada et ministère des Finances du Québec.

Réduire la taxe sur le capital pour favoriser les investissements

La taxe sur le capital freine l'investissement

La taxe sur le capital est essentiellement une taxe sur l'actif. Elle s'applique de façon récurrente sur la valeur aux livres des investissements des entreprises et a comme effet d'accroître le coût des investissements et d'en réduire le rendement. Aussi, comme elle est payable sans égard à la rentabilité de l'entreprise, elle accroît le risque associé à un investissement.

Elle nuit également à l'emploi, particulièrement dans le secteur manufacturier, du fait qu'elle peut compromettre des investissements qui renforceraient la productivité des entreprises.

Comme elle freine l'accumulation du capital productif, la taxe sur le capital affecte plus fortement le potentiel de croissance de l'économie que les autres impôts et taxes.

Des gestes concrets pour réduire la taxe sur le capital

Le gouvernement agit de plusieurs façons pour réduire la taxe sur le capital et détaxer les nouveaux investissements :

- abolition de la taxe sur le capital pour 210 000 PME, soit 75 % des entreprises au Québec, par la mise en place d'une exemption de 1 million de dollars dans le calcul de la taxe sur le capital;
- réduction de plus de la moitié du taux de la taxe sur le capital d'ici 2009;

Réduction progressive du taux général de la taxe sur le capital au Québec - 2005 à 2009

(en pourcentage)

	2005	2006	2007	2008	2009
Taux de la taxe sur le capital	0,6	0,525	0,49	0,36	0,29

Note : La baisse du taux est effective le 1^{er} janvier de chaque année.

- mise en place d'un crédit de taxe sur le capital sur les nouveaux investissements en matériel de fabrication et de transformation, au taux de 10 % pour l'ensemble des entreprises et au taux de 15 % pour le secteur forestier, qui permet aux entreprises qui investissent de ne plus payer la taxe sur le capital.

Avec ces interventions, le gouvernement a réduit substantiellement la taxe sur le capital pour la ramener à un niveau plus concurrentiel, et ce, avec l'objectif de plus long terme de l'éliminer complètement pour toutes les entreprises.

3. IMPACT FINANCIER DES MESURES FISCALES ET BUDGÉTAIRES

Impact financier des mesures fiscales et budgétaires⁽¹⁾

Discours sur le budget 2007-2008

(en millions de dollars)

	Impact financier pour le gouvernement	
	2007-2008	2008-2009
A. MESURES EN FAVEUR DES PARTICULIERS		
Hausse des seuils de revenu imposable de la table d'imposition à compter du 1 ^{er} janvier 2008	- 50,0	- 250,0
Fractionnement des revenus de retraite	- 27,0	- 106,0
Nouveau crédit d'impôt remboursable pour épargne-études	- 29,0	- 41,0
Hausse de 1 000 \$ à 1 500 \$ du montant du crédit d'impôt pour revenus de retraite	- 10,0	- 70,0
Nouveau crédit d'impôt pour les personnes qui accordent un répit aux aidants naturels	- 2,0	- 5,0
Amélioration du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants	- 2,0	- 8,0
Bonification de la fiscalité pour les parents dont les enfants sont aux études postsecondaires	- 2,0	- 8,0
Hausse de 30 % à 50 % du crédit d'impôt remboursable pour le traitement de l'infertilité (3 ^e traitement et plus)	—	- 1,0
Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie	- 20,0	- 20,0
Soutien au Réseau de l'action bénévole du Québec	- 0,3	- 0,3
<i>Stratégie d'action en faveur des aînés</i>	- 5,0	- 5,0
Gratuité des médicaments pour les personnes âgées à faible revenu	- 4,5	- 6,0
Gratuité des médicaments pour les prestataires d'assistance-emploi	- 12,0	- 16,0
Financement des haltes-garderies communautaires	- 3,0	- 3,0
Sous-total - Mesures en faveur des particuliers	- 166,8	- 539,3

	Impact financier pour le gouvernement	
	2007-2008	2008-2009
B. MISER SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE		
1. Stratégie pour le développement de toutes les régions		
Des moyens supplémentaires sous l'autorité des régions		
- Fonds de développement régional	- 55,0	- 55,0
- Soutien au développement des créneaux d'excellence — projets ACCORD	- 10,0	- 12,0
- Amélioration de l'entrepreneuriat par l'action des CLD des régions	- 11,0	- 17,0
- Appui au développement de la capitale nationale	- 5,0	- 5,0
- Soutien au développement économique de Montréal	- 17,0	- 18,0
- Financement des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire	- 9,0	- 9,0
Une mobilisation additionnelle du gouvernement dans ses programmes en faveur des régions		
- Soutien à l'investissement et à la productivité des entreprises	- 14,0	- 15,0
- Soutien au secteur minier	- 7,0	- 7,0
- Soutien à l'agriculture et aux pêches	- 5,0	- 5,0
- Tourisme en région	- 5,0	—
Sous-total	- 138,0	- 143,0
2. Stimuler les investissements		
Majoration de 5 % à 10 % du taux du crédit de taxe sur le capital sur les nouveaux investissements dans le matériel de fabrication et de transformation et prolongation jusqu'au 31 décembre 2012		
	- 65,0	- 164,0
Prolongation jusqu'au 31 décembre 2012 du crédit de taxe sur le capital de 15 % pour les activités de première transformation du bois ⁽²⁾		
	—	—
Hausse de 400 000 \$ à 5 millions de dollars de la déduction pour les sociétés agricoles ou de pêche dans le calcul de la taxe sur le capital		
	- 9,0	- 7,0
Sous-total	- 74,0	- 171,0
Sous-total – Miser sur le développement économique durable	- 212,0	- 314,0

	Impact financier pour le gouvernement	
	2007-2008	2008-2009
C. PROMOUVOIR LA CULTURE		
Financement du cinéma québécois	- 10,0	- 10,0
Aide aux musées	- 5,0	- 5,0
Placements Culture	- 3,0	—
Bibliothèques publiques	- 2,0	- 2,0
Assouplissement du crédit d'impôt pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise	- 0,5	- 1,0
Médias communautaires	- 1,0	—
Sous-total - Promouvoir la culture	- 21,5	- 18,0
D. AUTRES MESURES		
Contribution du gouvernement du Québec à une entente sur la régionalisation du déficit du métro de Montréal	- 11,0	- 11,0
Hausse de 1 000 \$ à 2 000 \$ du remboursement de la TVQ payée à l'achat d'un véhicule hybride	—	- 1,0
Plan québécois d'intervention sur les gangs de rue	- 3,0	- 4,0
Subvention ponctuelle à l'Administration régionale de Kativik	- 0,5	—
Lutte à l'évasion fiscale	- 10,0	- 10,0
Réduction progressive du congé fiscal pour les entreprises des régions ressources à compter du 1 ^{er} janvier 2008	2,0	18,0
Sous-total - Autres mesures	- 22,5	- 8,0
IMPACT TOTAL	- 422,8	- 879,3

- (1) La plupart de ces mesures sont présentées dans les *Renseignements additionnels sur les mesures du budget 2007-2008*, dans la *Stratégie pour le développement de toutes les régions* ou dans la *Stratégie d'action en faveur des aînés*.
- (2) Mesure dont les impacts ont déjà été provisionnés aux équilibres financiers jusqu'au 31 décembre 2009.

Section F

Rapport sur l'application de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*

1. **LES EXIGENCES DE LA LOIF.3**
2. **LE RESPECT DES EXIGENCES DE LA LOIF.5**

1. LES EXIGENCES DE LA LOI

La *Loi sur l'équilibre budgétaire* a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec le 19 décembre 1996.

Cette Loi a depuis été amendée à quelques reprises de manière à l'adapter au nouveau contexte budgétaire. Elle fut modifiée de façon importante en 2001 à la suite de l'adoption de la *Loi constituant une réserve budgétaire pour l'affectation d'excédents*. Elle fut modifiée à nouveau en 2006 pour tenir compte de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*.

Essentiellement, cette Loi édicte que :

- le gouvernement doit présenter un budget équilibré;
- si le gouvernement constate un dépassement de moins de un milliard de dollars par rapport au déficit autorisé ou à l'équilibre budgétaire pour une année financière, il doit réaliser un excédent égal à ce dépassement dès l'année financière suivante;
- le gouvernement peut encourir des dépassements d'au moins un milliard de dollars pour une période de plus d'un an en raison d'une catastrophe ayant un impact majeur sur le budget, d'une détérioration importante des conditions économiques ou d'une modification dans les programmes de transfert du gouvernement fédéral au Québec. Le gouvernement doit alors résorber ce dépassement sur une période maximale de cinq ans.

De plus, l'article 15⁽¹⁾ de cette Loi prévoit que le ministre des Finances fait rapport, à l'occasion du discours sur le budget, sur son application.

(1) Le premier alinéa de l'article 15 édicte que « le ministre fait rapport à l'Assemblée nationale, à l'occasion du discours sur le budget, des objectifs visés par la présente Loi, de l'atteinte de ceux-ci et, s'il y a lieu, des écarts constatés ».

2. LE RESPECT DES EXIGENCES DE LA LOI

Le gouvernement a réalisé certaines années des excédents par rapport aux objectifs fixés par la Loi.

L'article 9⁽¹⁾ de la Loi prévoit que des déficits peuvent être encourus jusqu'à concurrence des excédents cumulés.

Comme l'indique le tableau suivant, les excédents cumulés ont été révisés à 192 millions de dollars à la fin de l'exercice financier 2005-2006, compte tenu du surplus de 37 millions de dollars réalisé au cours de cet exercice.

En 2006-2007, le surplus anticipé de 17 millions de dollars aura pour effet d'augmenter les excédents cumulés à 209 millions de dollars.

TABLEAU F.1

Excédents cumulés de 1996-1997 à 2006-2007 en vertu de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*

(en millions de dollars)

Année financière	Déficits prévus à la Loi	Solde budgétaire présenté aux comptes publics des exercices concernés	Excédents (dépassements)	Excédents cumulés en fin d'exercice
1996-1997	- 3 275	- 3 217	58	58
1997-1998	- 2 200	- 2 192	8	66
1998-1999	- 1 200	126	1 326	1 392
1999-2000	-	30	30	1 422
2000-2001	-	427	427	1 849
2001-2002	-	22	22	1 871
2002-2003	-	- 694	- 694	1 177
2003-2004	-	- 358	- 358	819
2004-2005	-	- 664	- 664	155
2005-2006	-	37	37	192
2006-2007 ^P	-	17	17	209

P : Résultats préliminaires après affectation de 500 millions de dollars à la réserve budgétaire.

(1) L'article 9 édicte que « si le gouvernement réalise un excédent pour une année financière, il peut encourir des dépassements pour les années financières suivantes, jusqu'à concurrence de cet excédent ».

Section G

Rapport sur l'application de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*

- 1. **LES EXIGENCES DE LA LOI G.3**
- 2. **LE RESPECT DES EXIGENCES DE LA LOI G.5**

1. LES EXIGENCES DE LA LOI

La *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations* a été adoptée le 15 juin 2006.

La Loi a pour objectif de réduire le fardeau de la dette du gouvernement. Pour ce faire, elle crée le Fonds des générations qui est constitué, en vertu de l'article 3, des sommes provenant de sept sources de revenus dédiées exclusivement au remboursement de la dette. Ces sources sont :

- les redevances hydrauliques que verseront Hydro-Québec et les producteurs privés d'hydroélectricité;
- une partie des bénéfices que procurera à Hydro-Québec la vente d'électricité à l'extérieur du Québec et qui proviendra de ses nouvelles capacités de production;
- les redevances sur l'eau captée;
- la vente d'actifs;
- les dons, les legs et les autres contributions reçus par le ministre des Finances;
- les biens non réclamés du Curateur public;
- les revenus provenant du placement des sommes constituant le Fonds.

La Loi permet également au gouvernement de décréter que soit versée directement au Fonds des générations la partie qu'il fixe de toute somme qu'il perçoit ou reçoit et sur laquelle le Parlement a droit d'allocation.

Les sommes constituant le Fonds sont gérées par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

L'article 1 de la Loi fixe des objectifs de réduction de la dette du gouvernement. Plus particulièrement, la Loi prévoit une réduction de la dette en pourcentage du PIB à un niveau inférieur :

- à 38 % au plus tard le 31 mars 2013;
- à 32 % au plus tard le 31 mars 2020;
- à 25 % au plus tard le 31 mars 2026.

L'article 11 de la Loi prévoit que le ministre des Finances fait rapport à l'Assemblée nationale, à l'occasion du discours sur le budget, des sommes constituant le Fonds et, le cas échéant, de celles utilisées pour rembourser la dette du gouvernement.

2. LE RESPECT DES EXIGENCES DE LA LOI

Lors du discours sur le budget du 23 mars 2006, le gouvernement estimait les revenus du Fonds des générations à 74 millions de dollars pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2007.

À l'occasion de la publication du document *Le point sur la situation économique et financière du Québec* à l'automne 2006, le gouvernement a annoncé un versement additionnel de 500 millions de dollars dans le Fonds des générations. Ce versement provient du gain découlant de la vente, par Hydro-Québec, de sa participation dans Transelec Chile.

Ainsi, le solde du Fonds atteindra 575 millions de dollars au 31 mars 2007. On prévoit maintenant que le solde du Fonds s'élèvera à 1 021 millions de dollars au 31 mars 2008 et à 1 747 millions de dollars au 31 mars 2009.

TABLEAU G.1

Fonds des générations

(en millions de dollars)

	Budget de mars 2006		Budget de février 2007 ^P		
	2006-2007	Révisions	2006-2007	2007-2008	2008-2009
SOLDE AU DÉBUT				575	1 021
REVENUS DÉDIÉS					
Redevances hydrauliques					
Hydro-Québec	64	- 4	60	325	535
Producteurs privés	9	0	9	49	80
	73	- 4	69	374	615
Biens non réclamés	0	5	5	20	20
Versement provenant de la vente de la participation d'Hydro-Québec dans Transelec Chile ⁽¹⁾	0	500	500	0	0
Revenus de placement	1	0	1	52	91
TOTAL	74	501	575	446	726
SOLDE À LA FIN	74	501	575	1 021	1 747

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) En vertu de l'article 4 de la Loi.

Section H

Informations additionnelles Données historiques

INFORMATIONS ADDITIONNELLES..... H.3

Sommaire des opérations budgétaires et financières consolidées	H.3
Revenus par sources.....	H.4
Dépenses par ministères	H.5
Opérations non budgétaires consolidées	H.6
Opérations de financement consolidées	H.8

DONNÉES HISTORIQUES H.9

Fonds consolidé du revenu	H.9
Comptes à fin déterminée.....	H.10
Organismes consolidés	H.11
Fonds des générations.....	H.12
Sommaire des opérations budgétaires consolidées	H.13
Sommaire des opérations non budgétaires consolidées.....	H.14
Évolution de la dette totale	H.15
Évolution de la dette nette et des déficits cumulés	H.16
Évolution du service de la dette	H.17

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

TABLEAU H.1

Sommaire des opérations budgétaires et financières consolidées ⁽¹⁾ (en millions de dollars)

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007 ^P
OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU				
Revenus autonomes	42 278 ⁽²⁾	44 381	45 744	48 533
Transferts fédéraux ⁽³⁾	9 370	9 229	9 969	10 956
Total	51 648	53 610	55 713	59 489
Dépenses de programmes	- 45 339	- 47 656	- 49 230	- 51 519
Service de la dette	- 6 655	- 6 853	- 6 875	- 6 990
Total	- 51 994	- 54 509	- 56 105	- 58 509
RÉSULTATS NETS DES ORGANISMES CONSOLIDÉS				
	346	235	429	37
Pertes exceptionnelles de la SGF	- 358	—	—	—
Versement au Fonds des générations ⁽⁴⁾	—	—	—	- 500
Affectation à la réserve budgétaire	—	—	—	- 500
SOLDE BUDGÉTAIRE CONSOLIDÉ AUX FINS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE				
	- 358	- 664	37	17
Résultats nets du Fonds des générations	—	—	—	575
SOLDE BUDGÉTAIRE CONSOLIDÉ				
	- 358	- 664	37	592
OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉES				
Placements, prêts et avances	- 1 125	- 979	- 1 182	- 1 672
Immobilisations	- 1 019	- 1 083	- 1 166	- 1 342
Régimes de retraite	2 219	2 134	2 310	2 405
Autres comptes	- 1 183	174	- 208	- 1 273
BESOINS NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉS				
	- 1 108	246	- 246	- 1 882
BESOINS FINANCIERS NETS CONSOLIDÉS				
	- 1 466	- 418	- 209	- 1 290
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT CONSOLIDÉES				
Variation de l'encaisse	2 316	- 831	49	- 3 148
Emprunts nets	1 514	5 378	4 390	9 494
Fonds d'amortissement des régimes de retraite ⁽⁵⁾	- 2 364	- 4 129	- 4 230	- 4 481
Fonds des générations	—	—	—	- 575
TOTAL DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT CONSOLIDÉES				
	1 466	418	209	1 290

P : Résultats préliminaires.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

(2) Avant les pertes exceptionnelles de la Société générale de financement du Québec.

(3) Les transferts fédéraux sont présentés selon la comptabilité de caisse jusqu'en 2004-2005 et selon la comptabilité d'exercice par la suite.

(4) Mise de fonds additionnelle découlant de la vente de la participation d'Hydro-Québec dans Transelec Chile.

(5) Ce fonds d'amortissement est destiné à recevoir des sommes afin de pourvoir au versement des prestations de retraite qui sont à la charge du gouvernement, selon les dispositions des régimes de retraite des secteurs public et parapublic. Les revenus de placements du fonds y sont réinvestis et sont portés en diminution des intérêts sur l'obligation actuarielle pour produire la dépense d'intérêt au titre des régimes de retraite.

TABLEAU H.2

Fonds consolidé du revenu
Revenus par sources
(en millions de dollars)

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007 ^P
REVENUS AUTONOMES				
Impôt sur le revenu et les biens				
Impôt sur le revenu des particuliers	15 715	16 324	16 450	18 028
Cotisations au Fonds des services de santé	4 649	4 874	5 047	5 115
Impôts des sociétés	3 892	4 253	4 786	4 663
	24 256	25 451	26 283	27 806
Taxes à la consommation				
Vente au détail	8 658	9 241	9 614	9 994
Carburants	1 685	1 711	1 657	1 676
Tabac	889	901	752	681
Boissons alcooliques	409	403	415	423
	11 641	12 256	12 438	12 774
Droits et permis				
Véhicules automobiles	707	713	725	745
Ressources naturelles	108	238	210	42
Autres	206	209	203	168
	1 021	1 160	1 138	955
Revenus divers				
Ventes de biens et services	399	371	383	381
Intérêts	317	355	463	488
Amendes, confiscations et recouvrements	471	442	485	446
	1 187	1 168	1 331	1 275
Revenus provenant des entreprises du gouvernement				
Société des alcools du Québec	571	546	657	702
Loto-Québec	1 393	1 511	1 537	1 372
Hydro-Québec	2 049	2 140 ⁽¹⁾	2 323	3 614 ⁽²⁾
Autres	160	149 ⁽¹⁾	37	35
	4 173 ⁽³⁾	4 346	4 554	5 723
Total	42 278⁽³⁾	44 381	45 744	48 533
TRANSFERTS FÉDÉRAUX⁽⁴⁾				
Péréquation	4 065	5 221	4 798	5 539
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	4 266	—	—	—
Transferts pour la santé	—	2 422	3 185	3 634
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	—	926	1 034	1 060
Autres programmes	1 039	660	952	723
Total	9 370	9 229	9 969	10 956
TOTAL DES REVENUS	51 648	53 610	55 713	59 489

P : Résultats préliminaires.

- (1) Le gain exceptionnel de 265 millions de dollars réalisé par Hydro-Québec en 2004-2005 à la suite de la vente de sa participation dans Noverco inc. a été reclassé dans la rubrique « Autres ».
- (2) Incluant les bénéfices réalisés par Hydro-Québec de plus de 900 millions de dollars résultant de la vente de participations qu'elle détenait dans des sociétés, dont Transelec Chile.
- (3) Avant les pertes exceptionnelles de la Société générale de financement du Québec.
- (4) Les transferts fédéraux sont présentés selon la comptabilité de caisse jusqu'en 2004-2005 et selon la comptabilité d'exercice par la suite.

TABLEAU H.3

Fonds consolidé du revenu
Dépenses par ministères
(en millions de dollars)

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007 ^P
DÉPENSES DE PROGRAMMES⁽¹⁾				
Affaires municipales et Régions	1 538	1 623	1 753	1 847
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	661	661	658	683
Assemblée nationale	97	96	99	100
Conseil du trésor et Administration gouvernementale ⁽²⁾	412	499	467	875
Conseil exécutif	195	241	232	265
Culture et Communications	512	524	535	590
Développement durable, Environnement et Parcs	223	208	196	190
Développement économique, Innovation et Exportation	534	544	690	697
Éducation, Loisir et Sport ⁽²⁾	11 568	11 875	12 281	12 828
Emploi et Solidarité sociale	4 195	4 110	4 038	4 088
Famille, Aînés et Condition féminine	1 464	1 522	1 611	1 733
Finances (excluant le service de la dette)	85	91	84	155
Immigration et Communautés culturelles	130	120	116	106
Justice	597	632	653	631
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	93	58	58	62
Relations internationales	111	102	102	99
Ressources naturelles et Faune	418	363	399	390
Revenu	749	933	1 023	996
Santé et Services sociaux ⁽²⁾	19 026	20 582	21 164	22 266
Sécurité publique	932	941	942	937
Services gouvernementaux	38	40	96	77
Tourisme	146	144	159	139
Transports	1 550	1 673	1 813	1 963
Travail	65	74	61	31
Sous-total	45 339	47 656	49 230	51 748
Crédits périmés escomptés	—	—	—	- 150
Crédits reportés	—	—	—	- 79
Total	45 339	47 656	49 230	51 519
SERVICE DE LA DETTE				
Service de la dette directe	3 913	4 066	4 044	4 396
Intérêts au titre des régimes de retraite	2 742	2 787	2 831	2 594
Total	6 655	6 853	6 875	6 990
TOTAL DES DÉPENSES	51 994	54 509	56 105	58 509

P: Résultats préliminaires.

(1) Certaines données ont été reclassées pour les rendre comparables à celles de la structure du Budget 2007-2008.

(2) Les sommes provisionnées pour l'équité salariale ont été reclassées aux ministères respectifs.

TABLEAU H.4

Opérations non budgétaires consolidées

(en millions de dollars)

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007 ^P
PLACEMENTS, PRÊTS ET AVANCES				
Fonds consolidé du revenu				
Entreprises du gouvernement				
Capital-actions et mise de fonds				
Société Innovatech du Grand Montréal	—	80	29	—
Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches	- 2	—	—	—
Société Innovatech Sud du Québec	—	- 1	- 2	—
Société Innovatech Régions ressources	- 9	- 2	—	—
Autres	285	—	—	- 10
	274	77	27	- 10
Variation de la valeur de consolidation des placements	- 786	- 940	- 1 234	- 1 307
Prêts et avances				
IQ FIER Inc.	—	—	- 45	- 42
Autres	—	—	—	- 8
	—	—	- 45	- 50
Total des entreprises du gouvernement	- 512	- 863	- 1 252	- 1 367
Particuliers, sociétés et autres	19	69	- 232	70
Municipalités et organismes municipaux	5	2	1	2
	- 488	- 792	- 1 483	- 1 295
Organismes consolidés	- 637	- 187	301	- 377
Total	- 1 125	- 979	- 1 182	- 1 672
IMMOBILISATIONS				
Fonds consolidé du revenu				
Investissements nets	- 159	- 178	- 160	- 304
Amortissements	200	217	215	226
	41	39	55	- 78
Organismes consolidés	- 1 060	- 1 122	- 1 221	- 1 264
Total	- 1 019	- 1 083	- 1 166	- 1 342

P: Résultats préliminaires.

TABLEAU H.4 (SUITE)

Opérations non budgétaires consolidées (en millions de dollars)

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007 ^P
RÉGIMES DE RETRAITE				
Participation du gouvernement à titre d'employeur				
RREGOP et RRPE ⁽¹⁾				
Coût des prestations constituées ⁽²⁾	1 269	1 263	1 219	1 371
Amortissement des pertes actuarielles	155	155	264	265
Autres régimes ⁽¹⁾				
Coût des prestations constituées ⁽²⁾	123	107	91	71
Amortissement des pertes actuarielles	71	71	108	108
Total de la participation du gouvernement	1 618	1 596	1 682	1 815
Cotisations des employeurs autonomes	5	4	6	6
Cotisations des participants	146	98	78	78
Total des cotisations	151	102	84	84
Prestations, remboursements et frais d'administration	- 3 154	- 3 278	- 3 517	- 3 569
Intérêts sur l'obligation actuarielle	3 604	3 714	4 061	4 075
Total	2 219	2 134	2 310	2 405
AUTRES COMPTES				
Fonds consolidé du revenu	- 1 220	56	- 364	- 1 262
Organismes consolidés	37	118	156	- 11
Total	- 1 183	174	- 208	- 1 273
TOTAL DES OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉES	- 1 108	246	- 246	- 1 882

P : Résultats préliminaires.

(1) Le Plan budgétaire de 2007-2008 reclasse certaines données relatives aux cotisations des employeurs autonomes du RREGOP et du RRPE pour 2003-2004 et 2004-2005.

(2) Valeur actuarielle des prestations de retraite constituées au cours de l'année financière, calculée selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services.

TABLEAU H.5

Opérations de financement consolidées ⁽¹⁾
 (en millions de dollars)

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007 ^P
VARIATION DE L'ENCAISSE				
Fonds consolidé du revenu	2 284	- 814	- 22	- 3 271
Organismes consolidés	32	- 17	71	123
Total	2 316	- 831	49	- 3 148
EMPRUNTS NETS				
Fonds consolidé du revenu				
Nouveaux emprunts	5 030	10 216	10 256	13 200
Remboursements d'emprunts	- 4 798	- 5 811	- 6 130	- 5 198
	232	4 405	4 126	8 002
Organismes consolidés				
Nouveaux emprunts	2 516	2 188	1 313	2 040
Remboursements d'emprunts	- 1 234	- 1 215	- 1 049	- 548
	1 282	973	264	1 492
Total	1 514	5 378	4 390	9 494
FONDS D'AMORTISSEMENT DES RÉGIMES DE RETRAITE⁽²⁾	- 2 364	- 4 129	- 4 230	- 4 481
FONDS DES GÉNÉRATIONS				- 575
TOTAL DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT CONSOLIDÉES	1 466	418	209	1 290

P: Résultats préliminaires.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement. Pour la variation de l'encaisse, un montant négatif indique une augmentation et un montant positif, une réduction.

(2) Ce fonds d'amortissement est destiné à recevoir des sommes afin de pourvoir au versement des prestations de retraite qui sont à la charge du gouvernement, selon les dispositions des régimes de retraite des secteurs public et parapublic. Les revenus de placements du fonds y sont réinvestis et sont portés en diminution des intérêts sur l'obligation actuarielle pour produire la dépense d'intérêt au titre des régimes de retraite.

DONNÉES HISTORIQUES

TABLEAU H.6

Opérations budgétaires Fonds consolidé du revenu ⁽¹⁾⁽²⁾ (en millions de dollars)

	Revenus autonomes ⁽³⁾	Transferts fédéraux ⁽⁴⁾	Total des revenus	Dépenses de programmes	Service de la dette	Total des dépenses
Avant réforme de la comptabilité gouvernementale						
1970-1971	2 672	1 094	3 766	- 3 714	- 197	- 3 911
1971-1972	3 110	1 293	4 403	- 4 548	- 210	- 4 758
1972-1973	3 672	1 261	4 933	- 5 038	- 242	- 5 280
1973-1974	4 279	1 376	5 655	- 6 026	- 288	- 6 314
1974-1975	5 271	1 871	7 142	- 7 288	- 296	- 7 584
1975-1976	6 006	2 222	8 228	- 8 811	- 368	- 9 179
1976-1977	7 020	2 520	9 540	- 10 260	- 456	- 10 716
1977-1978	7 867	3 088	10 955	- 11 053	- 606	- 11 659
1978-1979	8 382	3 268	11 650	- 12 331	- 817	- 13 148
1979-1980	9 295	3 754	13 049	- 14 479	- 970	- 15 449
1980-1981	10 578	3 894	14 472	- 16 571	- 1 382	- 17 953
1981-1982	13 269	4 473	17 742	- 18 413	- 1 950	- 20 363
1982-1983	14 385	5 172	19 557	- 19 720	- 2 300	- 22 020
1983-1984	15 414	6 227	21 641	- 21 294	- 2 511	- 23 805
1984-1985	15 829	6 236	22 065	- 22 926	- 3 012	- 25 938
1985-1986	17 795	6 178	23 973	- 24 092	- 3 354	- 27 446
1986-1987	19 525	5 828	25 353	- 24 769	- 3 556	- 28 325
1987-1988	21 992	6 117	28 109	- 26 830	- 3 675	- 30 505
1988-1989	23 366	6 386	29 752	- 27 654	- 3 802	- 31 456
1989-1990	24 359	6 674	31 033	- 28 782	- 4 015	- 32 797
1990-1991	26 073	6 972	33 045	- 31 583	- 4 437	- 36 020
1991-1992	27 720	6 747	34 467	- 34 102	- 4 666	- 38 768
1992-1993	27 561	7 764	35 325	- 35 599	- 4 756	- 40 355
1993-1994	28 165	7 762	35 927	- 35 534	- 5 316	- 40 850
1994-1995	28 815	7 494	36 309	- 36 248	- 5 882	- 42 130
1995-1996	30 000	8 126	38 126	- 36 039	- 6 034	- 42 073
1996-1997	30 522	6 704	37 226	- 34 583	- 5 855	- 40 438
Après réforme de la comptabilité gouvernementale						
1997-1998	33 604	5 656	39 260	- 34 690	- 6 765	- 41 455
1998-1999	35 982	7 813	43 795	- 37 052	- 6 573	- 43 625
1999-2000	38 346	6 064	44 410	- 37 850	- 6 752	- 44 602
2000-2001	40 335	7 895	48 230	- 40 165	- 6 972	- 47 137
2001-2002	38 440 ⁽⁵⁾	8 885	47 325 ⁽⁵⁾	- 41 888	- 6 687	- 48 575
2002-2003	40 409 ⁽⁵⁾	8 932	49 341 ⁽⁵⁾	- 43 865	- 6 583	- 50 448
2003-2004	41 920 ⁽⁵⁾	9 370	51 290 ⁽⁵⁾	- 45 339	- 6 655	- 51 994
2004-2005	44 381	9 229	53 610	- 47 656	- 6 853	- 54 509
2005-2006	45 744	9 969	55 713	- 49 230	- 6 875	- 56 105
2006-2007 ^P	48 533	10 956	59 489	- 51 519	- 6 990	- 58 509
2007-2008 ^P	48 021	12 241	60 262	- 53 594	- 7 229	- 60 823
2008-2009 ^P	49 209	11 848	61 057	- 55 178	- 7 170	- 62 348

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

(2) Les données relatives au Fonds consolidé du revenu excluent les revenus et dépenses des comptes à fin déterminée, des organismes consolidés et du Fonds des générations qui apparaissent respectivement aux tableaux H.7, H.8 et H.9.

(3) Les revenus autonomes du Fonds consolidé du revenu incluent les revenus provenant des entreprises du gouvernement.

(4) Les transferts fédéraux sont présentés selon la comptabilité de caisse jusqu'en 2004-2005 et selon la comptabilité d'exercice par la suite.

(5) Les revenus autonomes incluent les pertes exceptionnelles de la Société générale de financement du Québec de 91 millions de dollars en 2001-2002, de 339 millions de dollars en 2002-2003 et de 358 millions de dollars en 2003-2004.

TABLEAU H.7

Opérations budgétaires Comptes à fin déterminée ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	Revenus autonomes	Transferts fédéraux	Total des revenus	Dépenses excluant le service de la dette	Service de la dette	Total des dépenses	Résultats nets
Avant réforme de la comptabilité gouvernementale							
1970-1971							
1971-1972							
1972-1973							
1973-1974							
1974-1975							
1975-1976							
1976-1977							
1977-1978							
1978-1979							
1979-1980							
1980-1981							
1981-1982							
1982-1983							
1983-1984							
1984-1985							
1985-1986							
1986-1987							
1987-1988							
1988-1989							
1989-1990							
1990-1991							
1991-1992							
1992-1993							
1993-1994							
1994-1995							
1995-1996							
1996-1997							
Après réforme de la comptabilité gouvernementale							
1997-1998	92	487	579	- 579	0	- 579	0
1998-1999	80	221	301	- 301	0	- 301	0
1999-2000	102	196	298	- 298	0	- 298	0
2000-2001	123	174	297	- 297	0	- 297	0
2001-2002	155	171	326	- 326	0	- 326	0
2002-2003	199	150	349	- 349	0	- 349	0
2003-2004	172	186	358	- 358	0	- 358	0
2004-2005	170	132	302	- 302	0	- 302	0
2005-2006	176	480	656	- 656	0	- 656	0
2006-2007 ^P	248	362	610	- 610	0	- 610	0
2007-2008 ^P	258	311	569	- 569	0	- 569	0
2008-2009 ^P	268	250	518	- 518	0	- 518	0

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

TABLEAU H.8

Opérations budgétaires
Organismes consolidés ⁽¹⁾
(en millions de dollars)

	Revenus autonomes	Transferts fédéraux	Total des revenus	Dépenses excluant le service de la dette	Service de la dette	Total des dépenses	Résultats nets
Avant réforme de la comptabilité gouvernementale							
1970-1971							
1971-1972							
1972-1973							
1973-1974							
1974-1975							
1975-1976							
1976-1977							
1977-1978							
1978-1979							
1979-1980							
1980-1981							
1981-1982							
1982-1983							
1983-1984							
1984-1985							
1985-1986							
1986-1987							
1987-1988							
1988-1989							
1989-1990							
1990-1991							
1991-1992							
1992-1993							
1993-1994							
1994-1995							
1995-1996							
1996-1997							
Après réforme de la comptabilité gouvernementale							
1997-1998	1 391	318	1 709	- 1 094	- 577	- 1 671	38
1998-1999	1 680	258	1 938	- 1 368	- 614	- 1 982	- 44
1999-2000	1 850	270	2 120	- 1 300	- 621	- 1 921	199
2000-2001	1 851	250	2 101	- 1 183	- 634	- 1 817	284
2001-2002	1 940	420	2 360	- 1 464	- 574	- 2 038	322
2002-2003	2 160	375	2 535	- 1 607	- 549	- 2 156	379
2003-2004	2 318	564	2 882	- 1 950	- 586	- 2 536	346
2004-2005	2 395	578	2 973	- 2 142	- 596	- 2 738	235
2005-2006	2 976	673	3 649	- 2 536	- 684	- 3 220	429
2006-2007 ^P	2 508	818	3 326	- 2 569	- 720	- 3 289	37
2007-2008 ^P	2 886	917	3 803	- 2 973	- 769	- 3 742	61
2008-2009 ^P	2 998	793	3 791	- 2 632	- 863	- 3 495	296

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

TABLEAU H.9

Fonds des générations

(en millions de dollars)

	Revenus dédiés					Revenus de placements	Résultats nets
	Redevances hydrauliques			Autres			
	Hydro-Québec	Producteurs privés	Biens non réclamés				
Avant réforme de la comptabilité gouvernementale							
1970-1971							
1971-1972							
1972-1973							
1973-1974							
1974-1975							
1975-1976							
1976-1977							
1977-1978							
1978-1979							
1979-1980							
1980-1981							
1981-1982							
1982-1983							
1983-1984							
1984-1985							
1985-1986							
1986-1987							
1987-1988							
1988-1989							
1989-1990							
1990-1991							
1991-1992							
1992-1993							
1993-1994							
1994-1995							
1995-1996							
1996-1997							
Après réforme de la comptabilité gouvernementale							
1997-1998							
1998-1999							
1999-2000							
2000-2001							
2001-2002							
2002-2003							
2003-2004							
2004-2005							
2005-2006							
2006-2007 ^P	60	9	5	500 ⁽¹⁾	1	575	
2007-2008 ^P	325	49	20		52	446	
2008-2009 ^P	535	80	20		91	726	

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Versement provenant de la vente de la participation d'Hydro-Québec dans Transelec Chile.

TABLEAU H.10

Sommaire des opérations budgétaires consolidées ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	Revenus autonomes	Transferts fédéraux ⁽²⁾	Total des revenus	Dépenses excluant le service de la dette	Service de la dette	Total des dépenses	Versements au Fonds des généralions	Réserve budgétaire	Écart à résorber	Surplus (déficit)	Résultats nets du Fonds des généralions	Solde budgétaire consolidé
Avant réforme de la comptabilité gouvernementale												
1970-1971	2 672	1 094	3 766	- 3 714	- 197	- 3 911				- 145		- 145
1971-1972	3 110	1 293	4 403	- 4 548	- 210	- 4 758				- 355		- 355
1972-1973	3 672	1 261	4 933	- 5 038	- 242	- 5 280				- 347		- 347
1973-1974	4 279	1 376	5 655	- 6 026	- 288	- 6 314				- 659		- 659
1974-1975	5 271	1 871	7 142	- 7 288	- 296	- 7 584				- 442		- 442
1975-1976	6 006	2 222	8 228	- 8 811	- 368	- 9 179				- 951		- 951
1976-1977	7 020	2 520	9 540	- 10 260	- 456	- 10 716				- 1 176		- 1 176
1977-1978	7 867	3 088	10 955	- 11 053	- 606	- 11 659				- 704		- 704
1978-1979	8 382	3 268	11 650	- 12 331	- 817	- 13 148				- 1 498		- 1 498
1979-1980	9 295	3 754	13 049	- 14 479	- 970	- 15 449				- 2 400		- 2 400
1980-1981	10 578	3 894	14 472	- 16 571	- 1 382	- 17 953				- 3 481		- 3 481
1981-1982	13 269	4 473	17 742	- 18 413	- 1 950	- 20 363				- 2 621		- 2 621
1982-1983	14 385	5 172	19 557	- 19 720	- 2 300	- 22 020				- 2 463		- 2 463
1983-1984	15 414	6 227	21 641	- 21 294	- 2 511	- 23 805				- 2 164		- 2 164
1984-1985	15 829	6 236	22 065	- 22 926	- 3 012	- 25 938				- 3 873		- 3 873
1985-1986	17 795	6 178	23 973	- 24 092	- 3 354	- 27 446				- 3 473		- 3 473
1986-1987	19 525	5 828	25 353	- 24 769	- 3 556	- 28 325				- 2 972		- 2 972
1987-1988	21 992	6 117	28 109	- 26 830	- 3 675	- 30 505				- 2 396		- 2 396
1988-1989	23 366	6 386	29 752	- 27 654	- 3 802	- 31 456				- 1 704		- 1 704
1989-1990	24 359	6 674	31 033	- 28 782	- 4 015	- 32 797				- 2 975		- 2 975
1990-1991	26 073	6 972	33 045	- 31 583	- 4 437	- 36 020				- 4 301		- 4 301
1991-1992	27 720	7 647	35 367	- 34 102	- 4 666	- 38 768				- 5 030		- 5 030
1992-1993	27 561	7 764	35 325	- 35 599	- 4 756	- 40 355				- 4 923		- 4 923
1993-1994	28 165	7 762	35 927	- 35 534	- 5 316	- 40 850				- 5 821		- 5 821
1994-1995	28 815	7 494	36 309	- 36 248	- 5 882	- 42 130				- 3 947		- 3 947
1995-1996	30 000	8 126	38 126	- 36 039	- 6 034	- 42 073				- 3 212		- 3 212
1996-1997	30 522	6 704	37 226	- 34 583	- 5 855	- 40 438				- 2 157		- 2 157
Après réforme de la comptabilité gouvernementale												
1997-1998	35 087	6 461	41 548	- 36 363	- 7 342	- 43 705				126		126
1998-1999	37 742	8 292	46 034	- 38 721	- 7 187	- 45 908				7		7
1999-2000	40 298	6 530	46 828	- 39 448	- 7 373	- 46 821				427		427
2000-2001	42 309	8 319	50 628	- 41 645	- 7 606	- 49 251		- 950		22		22
2001-2002	40 535 ⁽³⁾	9 476	50 011 ⁽³⁾	- 43 678	- 7 261	- 50 939		950		- 728		- 728
2002-2003	42 768 ⁽³⁾	9 457	52 225 ⁽³⁾	- 45 821	- 7 132	- 52 953				- 358		- 358
2003-2004	44 410 ⁽³⁾	10 120	54 530 ⁽³⁾	- 47 647	- 7 241	- 54 888				- 664		- 664
2004-2005	46 946	9 939	56 885	- 50 100	- 7 449	- 57 549				37		37
2005-2006	48 896	11 122	60 018	- 52 422	- 7 559	- 59 981		- 500		17	575	592
2006-2007 ^P	51 289	12 136	63 425	- 54 698	- 7 710	- 62 408		500		446	446	446
2007-2008 ^P	51 165	13 469	64 634	- 57 136	- 7 998	- 65 134			995	0	726	726
2008-2009 ^P	52 475	12 891	65 366	- 58 328	- 8 033	- 66 361				0		0

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

(2) Les transferts fédéraux sont présentés selon la comptabilité de caisse jusqu'en 2004-2005 et selon la comptabilité d'exercice par la suite.

(3) Les revenus autonomes incluent les pertes exceptionnelles de la Société générale de financement du Québec de 91 millions de dollars en 2001-2002, de 339 millions de dollars en 2002-2003 et de 358 millions de dollars en 2003-2004.

TABLEAU H.11

Sommaire des opérations non budgétaires consolidées⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	Solde budgétaire consolidé	Opérations non budgétaires consolidées				Excédent (Insuffisance)	Surplus (besoins) financiers nets
		Placements, prêts et avances	Immobilisations	Régimes de retraite	Autres comptes		
Avant réforme de la comptabilité gouvernementale							
1970-1971	- 145	- 73		2	26	- 45	- 190
1971-1972	- 355	- 63		1	113	51	- 304
1972-1973	- 347	- 53		- 1	18	- 36	- 383
1973-1974	- 659	- 122		25	459	362	- 297
1974-1975	- 442	- 146		104	319	277	- 165
1975-1976	- 951	- 186		109	622	545	- 406
1976-1977	- 1 176	- 183		187	- 161	- 157	- 1 333
1977-1978	- 704	- 229		265	- 488	- 452	- 1 156
1978-1979	- 1 498	- 189		316	119	246	- 1 252
1979-1980	- 2 400	- 188		683	551	1 046	- 1 354
1980-1981	- 3 481	- 56		822	416	1 182	- 2 299
1981-1982	- 2 621	- 586		1 007	71	492	- 2 129
1982-1983	- 2 463	- 761		1 051	- 40	250	- 2 213
1983-1984	- 2 164	- 672		1 057	- 436	- 51	- 2 215
1984-1985	- 3 873	- 167		1 183	887	1 903	- 1 970
1985-1986	- 3 473	40		1 269	493	1 802	- 1 671
1986-1987	- 2 972	- 380		1 355	260	1 235	- 1 737
1987-1988	- 2 396	- 680		2 203	- 493	1 030	- 1 366
1988-1989	- 1 704	- 670		1 634	- 265	699	- 1 005
1989-1990	- 1 764	- 516		1 164	300	948	- 816
1990-1991	- 2 975	- 458		1 874	77	1 493	- 1 482
1991-1992	- 4 301	- 411		1 916	141	1 646	- 2 655
1992-1993	- 5 030	- 490		1 525	82	1 117	- 3 913
1993-1994	- 4 923	- 623		1 668	52	1 097	- 3 826
1994-1995	- 5 821	- 1 142		1 509	578	945	- 4 876
1995-1996	- 3 947	- 287		1 701	- 415	999	- 2 948
1996-1997	- 3 212	- 792		1 928	- 60	1 076	- 2 136
Après réforme de la comptabilité gouvernementale							
1997-1998	- 2 157	- 1 315	- 209	1 888	109	473	- 1 684
1998-1999	126	- 1 402	- 217	1 020	996	397	523
1999-2000	7	- 2 006	- 359	1 740	1 328	703	710
2000-2001	427	- 1 632	- 473	1 793	- 631	- 943	- 516
2001-2002	22	- 1 142	- 995	2 089	- 589	- 637	- 615
2002-2003	- 728	- 1 651	- 1 482	2 007	217	- 909	- 1 637
2003-2004	- 358	- 1 125	- 1 019	2 219	- 1 183	- 1 108	- 1 466
2004-2005	- 664	- 979	- 1 083	2 134	174	246	- 418
2005-2006	37	- 1 182	- 1 166	2 310	- 208	- 246	- 209
2006-2007 ^P	592	- 1 672	- 1 342	2 405	- 1 273	- 1 882	- 1 290
2007-2008 ^P	446	- 1 692	- 1 954	2 119	465	- 1 062	- 616
2008-2009 ^P	726	- 1 841	- 1 404	2 093	606	- 546	180

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

TABLEAU H.12

Évolution de la dette totale

	Régimes de retraite											
	Dette directe consolidée ⁽¹⁾⁽²⁾		Passif au titre des régimes de retraite		Moins : Fonds d'amortissement des régimes de retraite		Passif net au titre des régimes de retraite		Moins : Fonds des générations		Dette totale ⁽²⁾	
	En M\$	En % du PIB	En M\$	En % du PIB	En M\$	En % du PIB	En M\$	En % du PIB	En M\$	En % du PIB	En M\$	En % du PIB
Avant réforme de la comptabilité gouvernementale												
1970-1971	2 478	10,9									2 478	10,9
1971-1972	2 920	11,9									2 920	11,9
1972-1973	3 309	12,0									3 309	12,0
1973-1974	3 679	11,8									3 679	11,8
1974-1975	4 030	11,0					67	0,2			4 097	11,2
1975-1976	4 955	12,0					179	0,4			5 134	12,4
1976-1977	6 035	12,5					354	0,7			6 389	13,2
1977-1978	7 111	13,4					620	1,2			7 731	14,6
1978-1979	8 325	14,1					915	1,6			9 240	15,7
1979-1980	9 472	14,4					1 598	2,4			11 070	16,8
1980-1981	12 247	16,8					2 420	3,3			14 667	20,1
1981-1982	14 184	17,6					3 428	4,3			17 612	21,9
1982-1983	16 485	19,3					4 489	5,3			20 974	24,6
1983-1984	18 880	20,6					5 545	6,0			24 425	26,6
1984-1985	21 216	21,2					6 729	6,7			27 945	27,9
1985-1986	23 633	22,0					7 998	7,4			31 631	29,4
1986-1987	25 606	21,9					9 353	8,0			34 959	29,9
1987-1988	26 819	20,9					10 883	8,5			37 702	29,4
1988-1989	27 091	19,2					12 597	8,9			39 688	28,1
1989-1990	27 699	18,7					14 320	9,6			42 019	28,3
1990-1991	29 637	19,3					16 227	10,6			45 864	29,9
1991-1992	33 106	21,3					18 143	11,7			51 249	33,0
1992-1993	39 231	24,8					19 668	12,4			58 899	37,2
1993-1994	45 160	27,8					20 483	12,6			65 643	40,4
1994-1995	52 468	30,8	21 337	13,1	- 854	- 0,5	21 997	12,9			74 465	43,7
1995-1996	52 886	29,8	24 547	13,8	- 923	- 0,5	23 624	13,3			76 510	43,1
1996-1997	52 625	29,2	26 475	14,7	- 1 014	- 0,6	25 461	14,1			78 086	43,3
Après réforme de la comptabilité gouvernementale												
1997-1998	57 947	30,7	41 617	22,1	- 1 179	- 0,6	40 438	21,5			98 385	52,2
1998-1999	60 685	30,9	42 637	21,7	- 2 209	- 1,1	40 428	20,6			101 113	51,5
1999-2000	62 783	29,7	44 377	21,1	- 5 040	- 2,4	39 337	18,7			102 120	48,4
2000-2001	65 737	29,2	46 170	20,5	- 7 059	- 3,1	39 111	17,4			104 848	46,6
2001-2002	69 115	29,9	48 259	20,8	- 10 199	- 4,4	38 060	16,4			107 175	46,3
2002-2003	72 916	30,2	50 266	20,8	- 11 840	- 4,9	38 426	15,9			111 342	46,1
2003-2004	76 444	30,5	52 485	21,0	- 14 204	- 5,7	38 281	15,3			114 725	45,8
2004-2005	80 310	30,5	54 619	20,8	- 18 333	- 7,0	36 286	13,8			116 596	44,3
2005-2006	83 672	30,5	57 193	20,9	- 22 563	- 8,2	34 630	12,7			118 302	43,2
2006-2007 ^P	90 448	31,8	59 598	21,0	- 27 044	- 9,5	32 554	11,5			122 427	43,1
2007-2008 ^P	96 710	32,5	61 717	20,8	- 32 000	- 10,8	29 717	10,0			125 406	42,3
2008-2009 ^P	101 027	33,0	63 810	20,8	- 35 528	- 11,6	28 282	9,2			127 562	41,6

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Excluant les gains ou pertes de change reportés.

(2) Excluant les emprunts effectués par anticipation.

TABLEAU H.13

Évolution de la dette nette et des déficits cumulés

	Avoirs financiers nets des autres éléments du passif ⁽¹⁾													
	Dette totale ⁽²⁾		Incluant les emprunts effectués par anticipation		Moins : emprunts effectués par anticipation		Excluant les emprunts effectués par anticipation		Dette nette		Immobilisations		Dette représentant les déficits cumulés ⁽³⁾	
	En M\$	En % du PIB	En M\$	En M\$	En M\$	En M\$	En M\$	En M\$	En M\$	En % du PIB	En M\$	En % du PIB	En M\$	En % du PIB
Avant réforme de la comptabilité gouvernementale														
1970-1971	2 478	10,9	188	188	—	188	—	188	2 290	10,1	2 290	10,1	2 290	10,1
1971-1972	2 920	11,9	275	275	—	275	—	275	2 645	10,8	2 645	10,8	2 645	10,8
1972-1973	3 309	12,0	317	317	—	317	—	317	2 992	10,9	2 992	10,9	2 992	10,9
1973-1974	3 679	11,8	28	28	—	28	—	28	3 651	11,7	3 651	11,7	3 651	11,7
1974-1975	4 097	11,2	4	4	—	4	—	4	4 093	11,2	4 093	11,2	4 093	11,2
1975-1976	5 134	12,4	90	90	—	90	—	90	5 044	12,2	5 044	12,2	5 044	12,2
1976-1977	6 389	13,2	36	36	—	36	—	36	6 353	13,2	6 353	13,2	6 353	13,2
1977-1978	7 731	14,6	673	673	—	673	—	673	7 058	13,3	7 058	13,3	7 058	13,3
1978-1979	9 240	15,7	780	780	—	780	—	780	8 460	14,4	8 460	14,4	8 460	14,4
1979-1980	11 070	16,8	234	234	—	234	—	234	10 836	16,5	10 836	16,5	10 836	16,5
1980-1981	14 667	20,1	341	341	—	341	—	341	14 326	19,6	14 326	19,6	14 326	19,6
1981-1982	17 612	21,9	5 043	5 043	—	5 043	—	5 043	12 569	15,6	12 569	15,6	12 569	15,6
1982-1983	20 974	24,6	5 936	5 936	—	5 936	—	5 936	15 038	17,6	15 038	17,6	15 038	17,6
1983-1984	24 425	26,6	7 127	7 127	—	7 127	—	7 127	17 298	18,8	17 298	18,8	17 298	18,8
1984-1985	27 945	27,9	6 490	6 490	—	6 490	—	6 490	21 455	21,4	21 455	21,4	21 455	21,4
1985-1986	31 631	29,4	5 896	5 896	—	5 896	—	5 896	25 735	24,0	25 735	24,0	25 735	24,0
1986-1987	34 959	29,9	6 243	6 243	—	6 243	—	6 243	28 716	24,5	28 716	24,5	28 716	24,5
1987-1988	37 702	29,4	6 587	6 587	—	6 587	—	6 587	31 115	24,2	31 115	24,2	31 115	24,2
1988-1989	39 688	28,1	6 869	6 869	—	6 869	—	6 869	32 819	23,3	32 819	23,3	32 819	23,3
1989-1990	42 019	28,3	7 436	7 436	—	7 436	—	7 436	34 583	23,3	34 583	23,3	34 583	23,3
1990-1991	45 864	29,9	8 306	8 306	—	8 306	—	8 306	37 558	24,5	37 558	24,5	37 558	24,5
1991-1992	51 249	33,0	9 364	9 364	—	9 364	—	9 364	41 885	27,0	41 885	27,0	41 885	27,0
1992-1993	58 899	37,2	11 985	11 985	—	11 985	—	11 985	46 914	29,6	46 914	29,6	46 914	29,6
1993-1994	65 643	40,4	13 806	13 806	—	13 806	—	13 806	51 837	32,0	51 837	32,0	51 837	32,0
1994-1995	74 465	43,7	16 788	16 788	—	16 788	—	16 788	57 677	33,8	57 677	33,8	57 677	33,8
1995-1996	76 510	43,1	14 886	14 886	—	14 886	—	14 886	61 624	34,8	61 624	34,8	61 624	34,8
1996-1997	78 086	43,3	13 253	13 253	—	13 253	—	13 253	64 833	35,9	64 833	35,9	64 833	35,9
Après réforme de la comptabilité gouvernementale														
1997-1998	98 385	52,2	9 788	9 788	—	9 788	—	9 788	88 597	47,0	6 016	3,2	82 581	43,8
1998-1999	101 113	51,5	15 134	15 134	2 831	12 303	—	12 303	88 810	45,3	6 233	3,2	82 577	42,1
1999-2000	102 120	48,4	13 464	13 464	506	12 958	—	12 958	89 162	42,3	6 693	3,2	82 469	39,1
2000-2001	104 848	46,6	17 165 ⁽⁴⁾	17 165 ⁽⁴⁾	1 475	15 690	—	15 690	89 158	39,6	7 166	3,2	81 992 ⁽⁴⁾	36,5
2001-2002	107 175	46,3	15 557	15 557	1 154	14 403	—	14 403	92 772	40,1	8 234	3,6	84 538	36,5
2002-2003	111 342	46,1	19 873	19 873	4 132	15 741	—	15 741	95 601	39,6	9 716	4,0	85 885	35,6
2003-2004	114 725	45,8	19 548	19 548	1 848	17 700	—	17 700	97 025	38,7	10 735	4,3	86 290	34,4
2004-2005	116 596	44,3	20 216	20 216	2 662	17 554	—	17 554	99 042	37,7	11 818	4,5	87 224	33,2
2005-2006	118 302	43,2	16 303	16 303	2 684	13 619	—	13 619	104 683	38,3	12 984	4,7	91 699 ⁽⁵⁾	33,5
2006-2007 ^a	122 427	43,1	22 374 ⁽⁶⁾	22 374 ⁽⁶⁾	5 955	16 419	—	16 419	106 008	37,3	14 326	5,0	91 682 ⁽⁶⁾	32,3
2007-2008 ^b	125 406	42,3	17 444	17 444	—	17 444	—	17 444	107 962	36,4	16 280	5,5	91 682	30,9
2008-2009 ^b	127 562	41,6	18 196	18 196	—	18 196	—	18 196	109 366	35,7	17 684	5,8	91 682	29,9

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Incluant les gains ou pertes de change reportés.

(2) Excluant des emprunts effectués par anticipation.

(3) Incluant différents redressements comptables qui n'ont pas fait l'objet d'un ajustement du surplus (déficit) des années antérieures.

(4) Incluant un montant de 950 millions de dollars mis en réserve.

(5) La hausse observée en 2005-2006 est principalement attribuable à la mise en place de la comptabilité d'exercice aux transferts fédéraux.

(6) Incluant un montant de 500 millions de dollars mis en réserve.

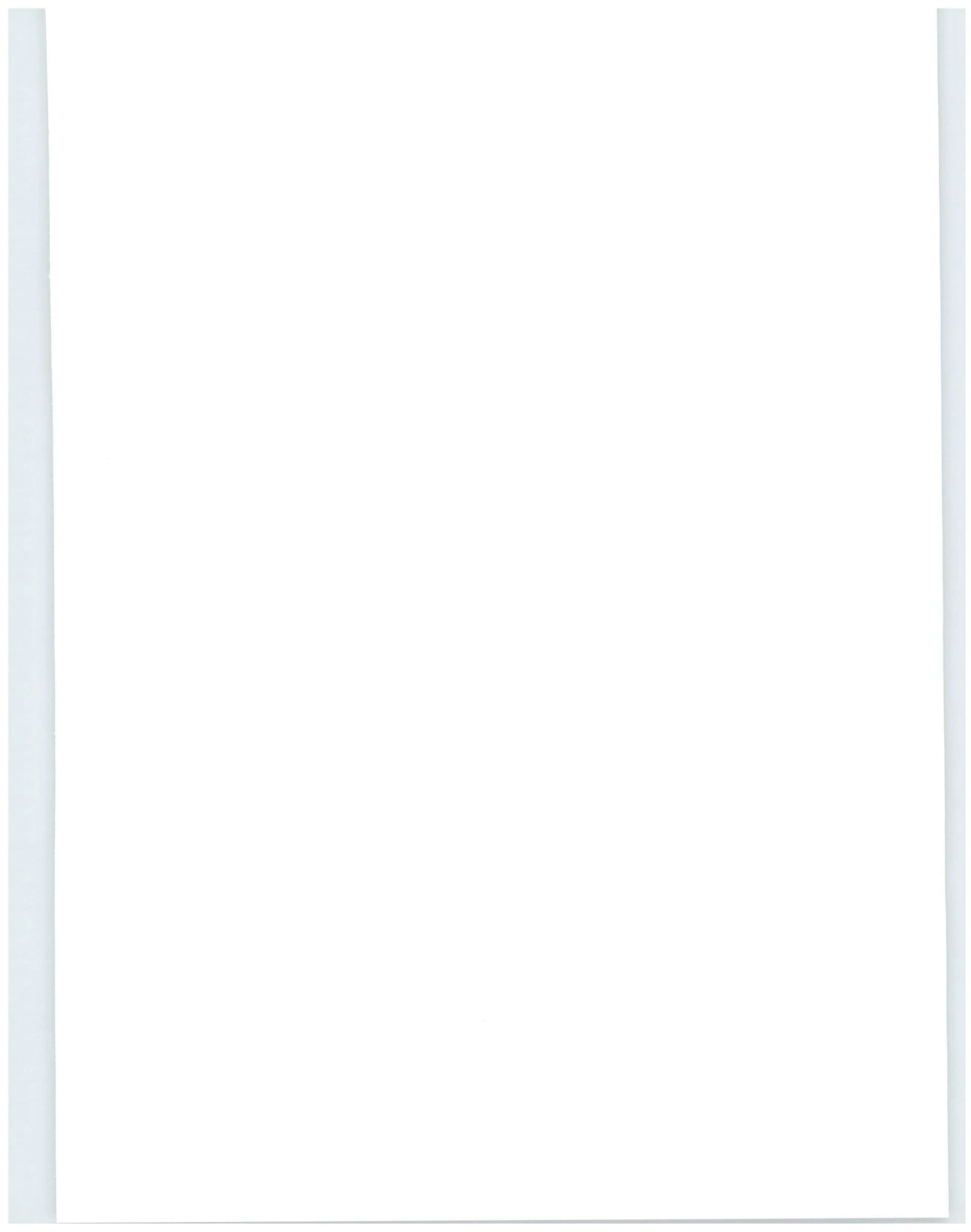
TABLEAU H.14

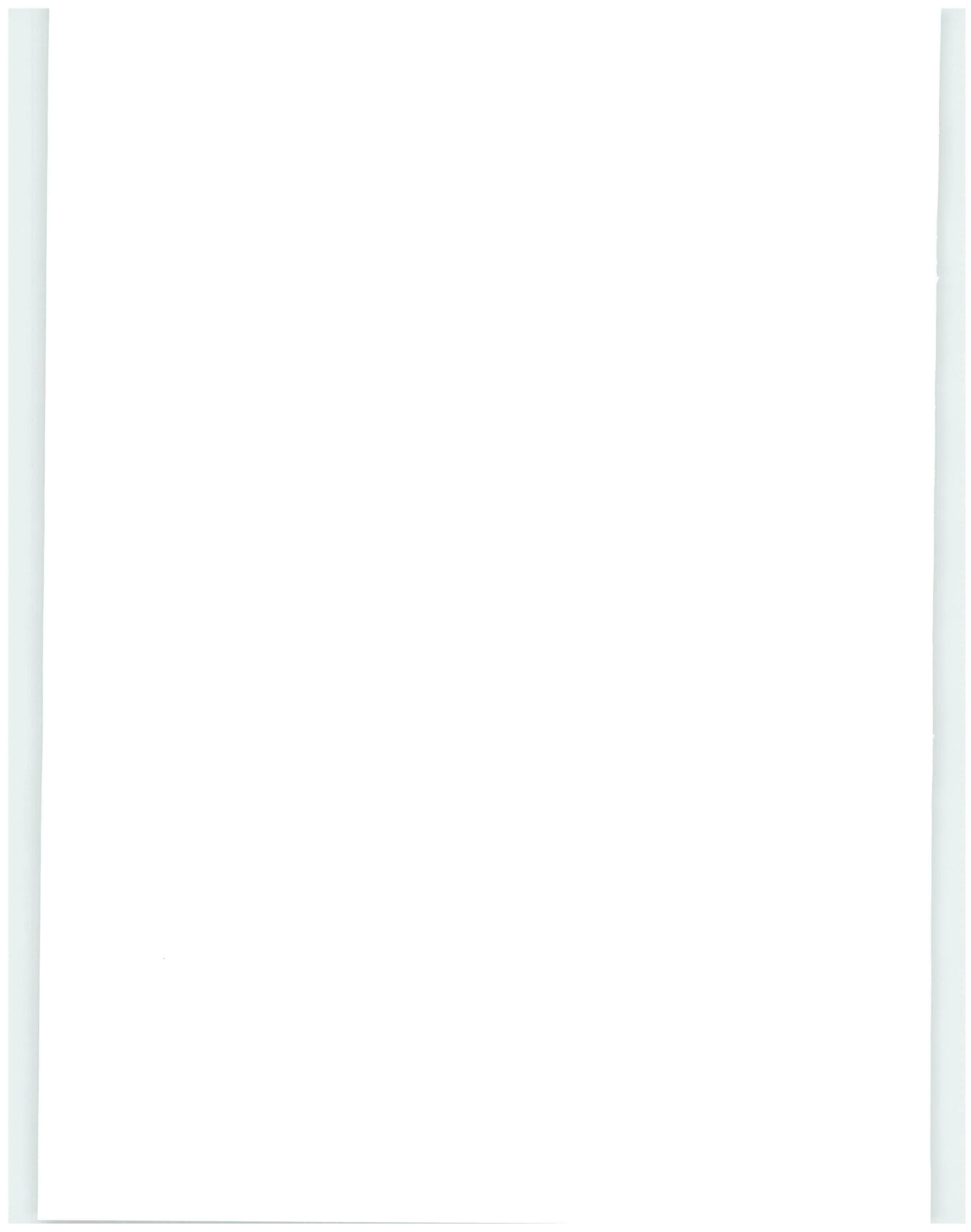
Évolution du service de la dette

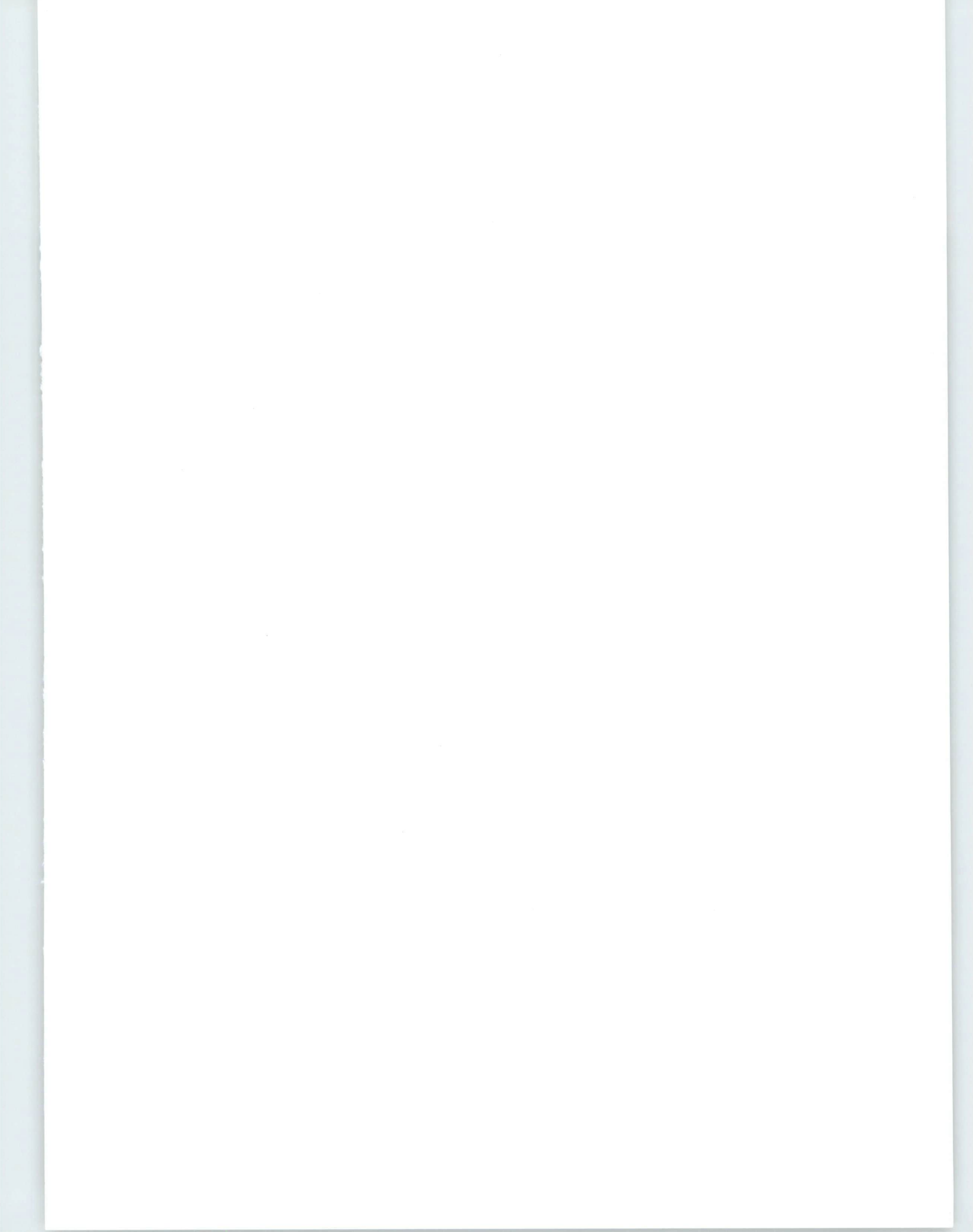
	Fonds consolidé du revenu	Intérêts au titre des régimes de retraite ⁽¹⁾	Organismes consolidés	Service de la dette totale	
	En M\$	En M\$	En M\$	En M\$	En % des revenus budgétaires
Avant réforme de la comptabilité gouvernementale					
1970-1971	197			197	5,2
1971-1972	210			210	4,8
1972-1973	242			242	4,9
1973-1974	288			288	5,1
1974-1975	296			296	4,1
1975-1976	368			368	4,5
1976-1977	456			456	4,8
1977-1978	606			606	5,5
1978-1979	763	54		817	7,0
1979-1980	882	88		970	7,4
1980-1981	1 217	165		1 382	9,5
1981-1982	1 686	264		1 950	11,0
1982-1983	1 921	379		2 300	11,8
1983-1984	2 031	480		2 511	11,6
1984-1985	2 414	598		3 012	13,7
1985-1986	2 648	706		3 354	14,0
1986-1987	2 754	802		3 556	14,0
1987-1988	2 751	924		3 675	13,1
1988-1989	2 665	1 137		3 802	12,8
1989-1990	2 829	1 186		4 015	12,9
1990-1991	3 026	1 411		4 437	13,4
1991-1992	3 222	1 444		4 666	13,5
1992-1993	3 475	1 281		4 756	13,5
1993-1994	3 750	1 566		5 316	14,8
1994-1995	4 333	1 549		5 882	16,2
1995-1996	4 287	1 747		6 034	15,8
1996-1997	3 906	1 949		5 855	15,7
Après réforme de la comptabilité gouvernementale					
1997-1998	3 800	2 965	577	7 342	17,7
1998-1999	4 159	2 414	614	7 187	15,6
1999-2000	4 120	2 632	621	7 373	15,7
2000-2001	4 378	2 594	634	7 606	15,0
2001-2002	3 970	2 717	574	7 261	14,5
2002-2003	3 935	2 648	549	7 132	13,7
2003-2004	3 913	2 742	586	7 241	13,3
2004-2005	4 066	2 787	596	7 449	13,1
2005-2006	4 044	2 831	684	7 559	12,6
2006-2007 ^P	4 396	2 594	720	7 710	12,2
2007-2008 ^P	4 991	2 238	769	7 998	12,4
2008-2009 ^P	5 088	2 082	863	8 033	12,3

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Les intérêts au titre des régimes de retraite correspondent aux intérêts sur l'obligation actuarielle moins les revenus de placements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite.







Finances

Québec

